VENDREDI 10 OCTOBRE 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1855
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,45 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Un destin commun autour de l'eau



La question du partage de la ressource en eau est déjà, et sera encore plus à l'avenir, un enjeu majeur pour l'agriculture. En Côte-d'Or, la Chambre d'agriculture a fédéré de nombreux partenaires afin de construire une réflexion sur la nécessité de constituer des réserves d'eau, utiles à l'agriculture mais aussi à d'autres domaines. Un forum était organisé fin septembre, qui a permis de présenter le Manifeste pour une eau au service de la souveraineté agricole et alimentaire, résultat de plus de deux années de travail.

Page 03



P.08

PRODUCTIONS *Cultures*

Sarrasin bio // Une filière qui dure malgré la crise



Case IH

P.12

DOSSIER *Machinisme*

Tracteurs // Prendre soin des pneus pour moins consommer



P.20

RURALITÉ *Collectivités*

Élus locaux // Un engagement essentiel, mais parfois malmené



// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 RENDEZ-VOUS À MOULINS-ENGILBERT : FOIRE-CONCOURS ET VENTE À MAIN LEVÉE

.05 TRANSMISSION-INSTALLATION : L'EFFET DE GROUPE, UN ATOUT DANS L'INSTALLATION

.06 FORUM DE L'EMPLOI : « PROUVER QUE LES CANDIDATS ONT TOUT POUR RÉUSSIR »

.07 EMPLOI : PRESQUE UNE DÉCENNIE DE MIEUX-ÊTRE

PRODUCTIONS // CULTURES

.08 SARRASIN BIO : UNE FILIÈRE QUI DURE MALGRÉ LA CRISE

.09 DÉSHERBAGE : LE SCALPAGE, UNE ALTERNATIVE CRÉDIBLE ?

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 PÂTURAGE TOURNANT : UN PUISSANT LEVIER D'AUTONOMIE FOURRAGÈRE

.11 INSTALLATION : « LAISSEZ LA PORTE OUVERTE »

DOSSIER // MACHINISME

.12 TRACTEURS : PRENDRE SOIN DES PNEUMATIQUES POUR MOINS CONSOMMER ET GAGNER PLUS

.14 TRACTEURS : COMMENT ÉVITER LES PROBLÈMES D'ADBLUE

.15 TRACTEURS : LES NOUVEAUTÉS

RURALITÉ // COLLECTIVITÉS // TERRITOIRES

.20 ÉLUS LOCAUX : UN ENGAGEMENT ESSENTIEL, MAIS PARFOIS MALMENÉ

.21 FORMATION DES ÉLUS : UNE QUESTION PRIMORDIALE

.21 SÉCURITÉ : UN RECUL DES AGRESSIONS, MAIS DES ÉLUS LOCAUX TOUJOURS CIBLÉS

.22 JOURNÉES DU PATRIMOINE : DE LA MÉMOIRE AU VIVANT

SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 FOIRE GASTRONOMIQUE DE DIJON : TOUJOURS AU GOÛT DU JOUR…

// LE DESSIN



// EN BREF

Gouvernement Lecornu sur la sellette, l'orientation des politiques agricoles dans le flou

À la surprise générale, le Premier ministre Sébastien Lecornu a remis, le 6 octobre, la démission de son gouvernement à Emmanuel Macron, qui l'a acceptée, avant de lui demander, plus tard dans la journée *« de mener, d'ici à mercredi soir, d'ultimes négociations, afin de définir une plateforme d'action et de stabilité pour le pays »*. Avant la démission de Sébastien Lecornu, Annie Genevard venait d'être reconduite dans ses fonctions de ministre de l'Agriculture, et Agnès Pannier-Runacher, de ministre de la Transition écologique. Ce scénario d'incertitude n'enchantera pas la FNSEA, qui espérait avoir un ministre de plein exercice dans les prochaines semaines pour négocier le budget de la Pac. Plusieurs chantiers sont désormais pendus à l'orientation du futur gouvernement. C'est le cas de la Pac, dont la négociation et l'application sont arbitrées par l'exécutif sans l'avis du Parlement. Il en est de même pour l'acétamipride, dont une éventuelle réautorisation ne peut passer, selon le député LR Julien Dive, que par un texte initié par le gouvernement (projet de loi). Certains plans ou schémas pluriannuels sont également attendus, dont l'orientation pourrait évoluer : la Snanc (nutrition climat), la PPE (énergie), la SNBC (bas carbone) ou encore les recommandations du CNRC (restauration collective).

Bio Un large groupe transpartisan de députés appelle le gouvernement à agir

Une proposition de résolution transpartisane signée par 127 députés, et visant à soutenir le développement de l'agriculture biologique (AB), a été déposée à l'Assemblée nationale le 30 septembre. Emmenés par Pascal Lecamp (Les Démocrates, Vienne), Dominique Potier (socialiste, Meurthe-et-Moselle), Stéphane Travert (Renaissance, Manche), Julien Dive (droite, Aisne) et Benoît Biteau (écologiste, Charente-Maritime), les députés appellent le gouvernement à prendre plusieurs mesures pour *« consolider »* le secteur bio et *« accompagner le redémarrage économique »* observé cette année, après trois ans de difficultés. Les élus demandent d'augmenter le crédit d'impôt pour l'AB, actuellement fixé à 4 500 €, et de le prolonger *« pour les trois prochaines années »* après 2025. Ils demandent de *« réintégrer »* au budget 2026 les 5 M€ initialement promis pour financer la campagne de communication de soutien à la consommation. De même, ils demandent de *« réintégrer »* au prochain budget *« les crédits initialement prévus (…) dans le cadre du fonds avenir bio »*, lequel permet de structurer les filières. En outre, les députés appellent à garantir la transparence des prix et des marges *« à chaque maillon de la chaîne de valeur »*, et à *« défendre »* l'extension des outils de régulation et mécanismes de crise européens à la bio, dans le cadre de la révision de l'OCM.

Néonicotinoïdes Des scientifiques proposent deux mécanismes pour en sortir (presse)

Dans un article paru dans le média *The Conversation* du 5 octobre, des scientifiques de diverses institutions (Inrae, Acta, Anses, etc.) ont présenté deux mécanismes pour aider les agriculteurs à se passer des néonicotinoïdes. Le premier concerne la mise en place d'un mécanisme assurantiel afin de *« permettre aux agriculteurs de faire face aux années de forte infestation »*. Les auteurs rappellent que le PNRI-C (Plan national de recherche à innovation consolidé) *« a démontré sa faisabilité, et ce d'autant plus que cette situation (dégâts massifs de la jaunisse virale, NDLR) n'a été observée qu'en 2020 »*. L'autre mécanisme est la répartition du coût sur l'ensemble de la chaîne, allant du producteur au consommateur, *« dans l'esprit des lois Egalim 1 et 2 »*. Les scientifiques présentent une liste de solutions alternatives, mais sont conscients de leurs limites. Raison pour laquelle *« les agriculteurs ne peuvent pas être les seuls à supporter le surcoût et le risque associés »*, indiquent-ils. La CGB (betteraviers, FNSEA) s'était montrée critique envers le PNRI-C, indiquant que ses travaux *« n'ont pas encore permis de mettre au point des alternatives efficaces aux néonicotinoïdes »*. Ce qu'admettent les scientifiques, expliquant dans l'article que le plan *« n'a pas totalement atteint son objectif de déployer, dès 2024, des solutions opérationnelles »*.

// EN IMAGE

Produits laitiers : C'est qui le patron ?! lance une raclette *« solidaire »*

La coopérative C'est qui le patron ?! (CQLP) organise le 9 octobre à la laiterie d'Entrammes (Mayenne) le lancement de son dernier produit, une raclette. Le fromage biologique (logo AB) confectionné par la laiterie à partir de lait cru, est estampillé Spécialité traditionnelle garantie (STG) lait de foin. Les vaches sont nourries essentiellement d'herbe fraîche et de légumineuses en été et de foin en hiver, sans aliments fermentés ni OGM. Les producteurs sont rémunérés 590 €/1 000 l. Ce fromage permet *« de sauver 32 familles d'éleveurs et 22 emplois de la fromagerie »*, explique Nicolas Chabanne, président de CQLP, qui ne dévoile pas d'objectif chiffrés pour ce nouveau produit dont les ventes sont saisonnières. Carrefour et Franprix sont les deux premières enseignes à avoir référencé le produit. Après l'emmental, la raclette est le dernier né des produits laitiers lancés cette année par CQLP. La coopérative, dont les ventes en magasins ont atteint 127 M€ en 2024 (+ 10,6 % par rapport à 2023), réalise *« environ 80 % de son activité avec les produits laitiers »*, selon son président. 71,5 millions de litres de lait ont été vendus en 2024 sous la marque CQLP.



Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,45 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// RESSOURCE EN EAU

Une vision partagée pour l'avenir

Résultat d'une réflexion de plus de deux années, le Manifeste pour une eau au service de la souveraineté agricole et alimentaire a été présenté lors d'un forum dédié, en Côte-d'Or. Un travail exemplaire qui considère la préservation de la ressource en eau de manière globale.



Matthieu Labonde, polyculteur-éleveur en Côte-d'Or a témoigné de sa prise en compte de ses besoins en eau pour l'abreuvement de ses bêtes et des solutions qu'il a trouvé.

« À Brazey-en-Plaine, où toutes les exploitations disposent d'un accès sécurisé à l'eau, une sérénité a été retrouvée, ainsi qu'une dynamique de renouvellement des générations, parce que des productions à forte valeur ajoutée sont présentes sur les exploitations. Les fermes ne s'agrandissent pas, elles se transmettent ». Ces propos, c'est Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, qui les tenait le 26 septembre à Izier, près de Dijon, à l'occasion du Forum « Eau et Territoire : sécuriser demain ». Cet événement servait de cadre à la remise officielle du « Manifeste pour une eau au service de la souveraineté agricole et alimentaire », résultat de plus de deux ans de travail et de réflexions ayant fédéré la Chambre d'agriculture et de nombreux autres partenaires. En tenant ces propos, Jacques de Loisy souhaitait illustrer les enjeux de la préservation des ressources en eau. Mais le travail qui a conduit à ce Manifeste se voulait aussi une illustration de la capacité du monde agricole local à penser ces questions de manière globale, au-delà des préoccupations propres à ses activités.

Engagement de l'État

Une approche saluée par le Préfet de Côte-d'Or et de Région BFC, Paul Mourier : *« C'est*, disait-il, *l'illustration parfaite d'un vrai travail d'équipe, essentiel pour éviter les conflits d'usage. Il faut agir pour disposer d'un plan d'action sur les usages de l'eau. Quand l'eau de pluie tombe en masse, il faut être en capacité de la retenir et c'est pourquoi j'ai décidé d'engager l'ensemble des services de l'État sur une démarche très volontaire pour disposer d'une vision générale sur la question de la ressource en eau car j'estime que le territoire de la Côte-d'Or n'est pas prêt face à cet enjeu et que nous sommes en situation de risque. »* Cette vision élargie, le forum d'Izier l'illustrait en offrant des points de vue multiples sur la question de la ressource en eau. Scientifique, avec Marjorie Ubertosi, enseignante chercheuse au sein de l'Institut Agro Dijon, juridique, avec Carole Zakine, juriste, spécialiste du droit de l'environnement adapté à l'agriculture, mais aussi à travers des exemples d'initiatives agricoles ou l'expression de besoins industriels ou sécuritaires, notamment sur la lutte contre les incendies *(voir encadré)*.

« Concrétiser une dynamique »

Jacques de Loisy, qui rappelait que ce travail de fond sur l'eau avait été initié par son prédécesseur, Vincent Lavier, soulignait aussi que *« l'écoute de l'État et l'implication croissante des élus ont témoigné d'une volonté de changement. À nous, désormais de concrétiser cette dynamique, avec discernement, mais sans attendre. Je remercie les services de l'État pour leur collaboration active, en particulier Manuelle Dupuy, Directrice départementale du territoire (DDT). Ensemble, cet été, nous avons sillonné le département, toutes productions et tous modes de production confondus. Partout, le même constat : il nous faut produire plus et mieux, quelles que soient les conditions. Nous devons stocker l'eau lorsqu'elle est disponible, pour mieux la redistribuer ensuite dans son milieu. J'ai proposé un principe simple à nos nombreux partenaires (Conseil départemental, associations de maires ruraux…) : capter l'eau de surface, de ruissellement, de drainage, issue de zones urbaines ou de zones d'activité, mais ne jamais puiser dans la nappe. Cela permettrait de remettre en eau des étangs, de créer de nouveaux plans d'eau. Il est hors de question de reproduire dans notre département des erreurs liées à des projets décriés ailleurs. Il faudra lever certains freins réglementaires mais face à l'enjeu du renouvellement des générations en agriculture et de la préservation de nos productions, nous devons transformer l'essai. »* Il était rejoint en cela par Didier Lenoir, président de Dijon Céréales et l'un des principaux partenaires du travail accompli : *« Il est important d'avoir une vision constructive et transversale de la situation sur la ressource en eau. Pour nous c'est une question au cœur de la politique de recherche & Développement (R&D) d'Alliance BFC, qui regroupe les coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terres Comtoise, que ce soit pour préserver des productions actuelles, mais aussi pour se lancer sur de nouvelles productions. »*

Une ambition inédite

La scientifique Marjorie Ubertosi a dressé le constat d'une forte évolution des températures sur notre région et d'une baisse des débits de cours d'eau. Mais elle a surtout pointé le fait que le dérèglement climatique entraîne une distribution différente des précipitations. Les quantités de pluie ne devraient pas changer, mais leur période de distribution devrait évoluer, avec plus de pluie sur l'automne-hiver et une diminution sur les fins de printemps et été. D'où l'augmentation des sécheresses estivales et des crues hivernales entraînant des déficits hydriques et des pertes de rendements agricoles. Quant à la juriste Carole Zakine, elle a insisté sur la loi d'orientation agricole (LOA) de mars dernier en en soulignant l'ambition puisqu'elle a signifié que protéger l'agriculture était d'un intérêt général majeur. *« C'est la première fois*, précisait-elle, *qu'on a une affirmation d'intérêt général de cette ampleur. La protection des productions agricoles relève bien, en droit, de ce principe d'intérêt général majeur de l'agriculture. »*

Et de conclure : *« On doit aujourd'hui aborder l'agriculture sous l'angle positif de la participation à la souveraineté alimentaire de la nation. C'est une vraie nouveauté. »*

Berty Robert

Agriculteurs, industriels, sapeurs-pompiers…

Il était hors de question de dissocier, dans le Manifeste comme dans le Forum, les besoins agricoles en eau d'autres besoins. Plusieurs témoignages ont ainsi pu nourrir la réflexion :

- Pascal Chadoeuf, agriculteur de Côte-d'Or, président de l'Association syndicale autorisée (ASA) Champaison a évoqué la retenue d'eau créée il y a plusieurs années à Fauverney. Un volume d'eau qui permet d'irriguer des cultures d'oignons, de pommes de terre, du soja, du maïs semence… Lorsqu'il tombe 10 mm de pluie sur la zone, le bassin recueille entre 3 500 et 4 000 m³ d'eau.
- Matthieu Labonde, polyculteur-éleveur au sein du Gaec Corvée de la Tour, à Auxant, au sud-ouest de la Côte-d'Or. Confronté à un manque d'eau chronique qui l'obligeait à faire du transport d'eau coûteux en temps comme en argent, et entraîne des pertes de performances de croissance sur ses bovins, il a imaginé une solution pour capter de l'eau l'hiver et la redistribuer l'été, sans impacter l'écosystème. Cela a abouti à la création d'une réserve d'eau de 450 m³. De l'eau filtrée et stockée dans une poche, avec création d'un réseau de distribution. Tout devrait être fonctionnel pour la fin 2025.
- Éric Joly, directeur des sites de fabrication Europe de l'entreprise allemande Symrise, qui a un site en Côte-d'Or, à Villers-lès-Pots, qui emploie 80 personnes. Il a besoin de préserver ses matières premières (fruits et légumes) et les besoins en eau propres au site industriel. L'entreprise est parvenue à faire des économies d'eau de l'ordre de 15 % ces dernières années.
- Colonel Bertrand Lepoutère et capitaine Hélène Denys, du SDIS de la Côte-d'Or. Leur priorité est la rapidité et l'efficacité dans l'action contre les incendies. Les réserves d'eau voulues par le monde agricole pourraient leur permettre de réalimenter leurs moyens de lutte en cas d'intervention. Mais ils réclament des aménagements près de ces points d'eau, aptes à recevoir les véhicules d'intervention pour leur rechargement.

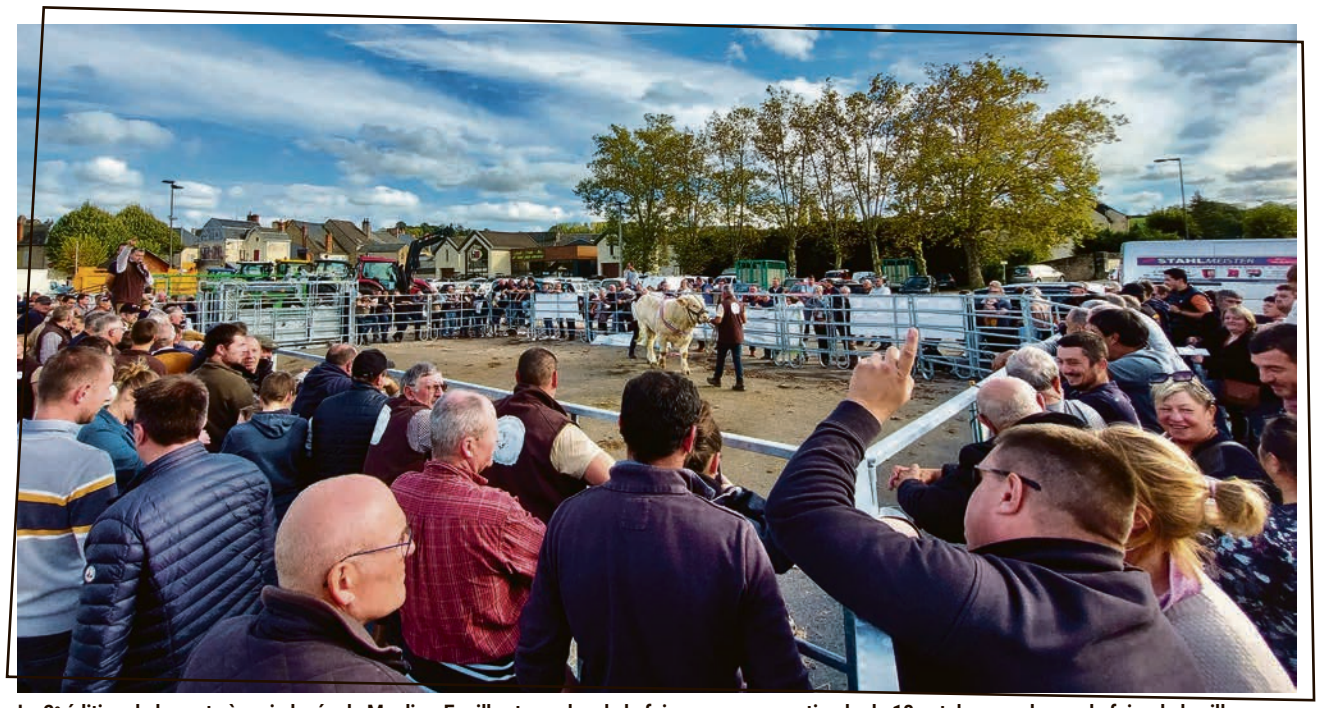
// RENDEZ-VOUS À MOULINS-ENGILBERT

58 Foire-concours et vente à main levée

Le Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert organise une foire-concours et vente à main levée le 18 octobre au Champ de foire de la ville ; une deuxième édition pleine d'espérance…

L'an passé, le comité des foires et concours de Moulins-Engilbert proposait une foire-concours revisitée via le lancement d'une vente à main levée en parallèle. Fort des excellents retours de cette édition 2024, le comité a décidé de réitérer l'exercice cette année, le 18 octobre. *« Il nous semblait évident de devoir innover sur cette manifestation traditionnelle et la décision de lancer la première version et le renouvellement de ce rendez-vous a été prise de manière collégiale entre tous les membres que nous rassemblons. Aujourd'hui, nous sommes ravis de voir que les éleveurs s'engagent de plus en plus car manifestement le concept plaît beaucoup »*, rappelle Gilles Trinquet, président du comité.

Ainsi, outre l'exposition d'animaux (charolais et limousins), le concours sera uniquement dédié aux charolais (inscrits et non inscrits avec 121 animaux - veaux de l'année et taureaux 18 mois), ainsi que la vente qui accueillera 18 animaux (de 18 élevages) dont des taureaux de 18 mois et des veaux de l'année. Pour mémoire, la vente aux enchères sera animée par Martial Tardivon (bénévolement), les mises à prix sont fixées par les éleveurs-vendeurs et les achats se feront sans frais de vente. Afin de présenter plus en détail les animaux avant la vente, un catalogue a été réalisé, avec pour l'occasion des annonceurs publicitaires issus du monde de l'élevage uniquement. *« Cela nous permet de faire découvrir des entreprises qui peuvent intéresser certains, tout en diffusant les informations détaillées sur les animaux. Nous nous attachons à encadrer le tout de manière professionnelle afin que tout se déroule pour le mieux pour tout le monde »*. En sus de cette communication papier, les portraits des animaux seront mis en ligne sur la page Facebook du Comité. *« Même si nous n'en oublions pas nos racines, nous devons aussi vivre avec notre temps »* sourit Gilles Trinquet.



La 2e édition de la vente à main levée de Moulins-Engilbert, en plus de la foire-concours, se tiendra le 18 octobre, au champ de foire de la ville.

Tous ensemble

D'autres animations sont également prévues, avec une exposition de matériels, des stands dédiés à l'élevage, une restauration sur place ou encore une buvette durant toute la journée. Sans s'arrêter en si bon chemin, l'événement sera aussi l'occasion de retrouver les JA du canton pour leur jugement de bétail et de poursuivre les échanges avec les jeunes durant la soirée dansante qu'ils organisent. Gilles Trinquet stipule : *« Outre l'aspect des retombées économiques qu'un tel événement peut avoir pour les éleveurs, nous visions la cohésion entre tous… Et il semble que cela soit réussi »*. Si Gilles Trinquet et tous les membres du Comité des foires attendent avec impatience la venue des éleveurs et curieux, ils pensent aussi à l'avenir. *« Nous ne nous interdisons pas de modifier le règlement de participation pour la 3e édition… »*. Sans en dire plus, ils vous donnent rendez-vous le 18 octobre, au Champ de foire, avec l'arrivée des animaux à partir de 6 heures, puis l'exposition aux alentours de 8 h 30 pour un début de concours prévu à 9 heures. La remise des prix de ce dernier sera réalisée en fin d'après-midi. La vente débutera à 14 heures. Aucune inscription préalable pour les acheteurs n'est nécessaire. L'événement est maintenu sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.

Chloé Monget

Renseignements : 06 84 04 06 89 (Gilles Trinquet).

// VENTE

21 Acheter son veau en ligne avec Feder

Pour la seconde année, Feder organise une vente aux enchères en ligne de reproducteurs inscrits au Herd-Book charolais. Une initiative que la coopérative maîtrise de bout en bout, et avec des nouveautés pour cette édition.

Il s'appelle Toronto, c'est un taureau charolais acheté par la coopérative Feder à la station d'évaluation de Créancey, en Côte-d'Or, et qui a ensuite été mis en pension chez un éleveur de la Creuse. Si l'on vous parle de lui, c'est parce qu'il ouvrira la vente aux enchères de reproducteurs inscrits au Herd book charolais (HBC) organisée du 13 au 16 octobre par Feder. Vingt animaux y seront proposés aux acheteurs qui se seront inscrits. La vente s'adresse à des éleveurs apporteurs de tout le territoire, obligatoirement adhérents à la section Reproducteurs de la coopérative Feder. Les animaux présentés sont nés en majorité dans l'année, mais d'autres sont âgés de 2 à 3 ans. La particularité de cette vente aux enchères c'est qu'elle aura lieu intégralement en ligne.

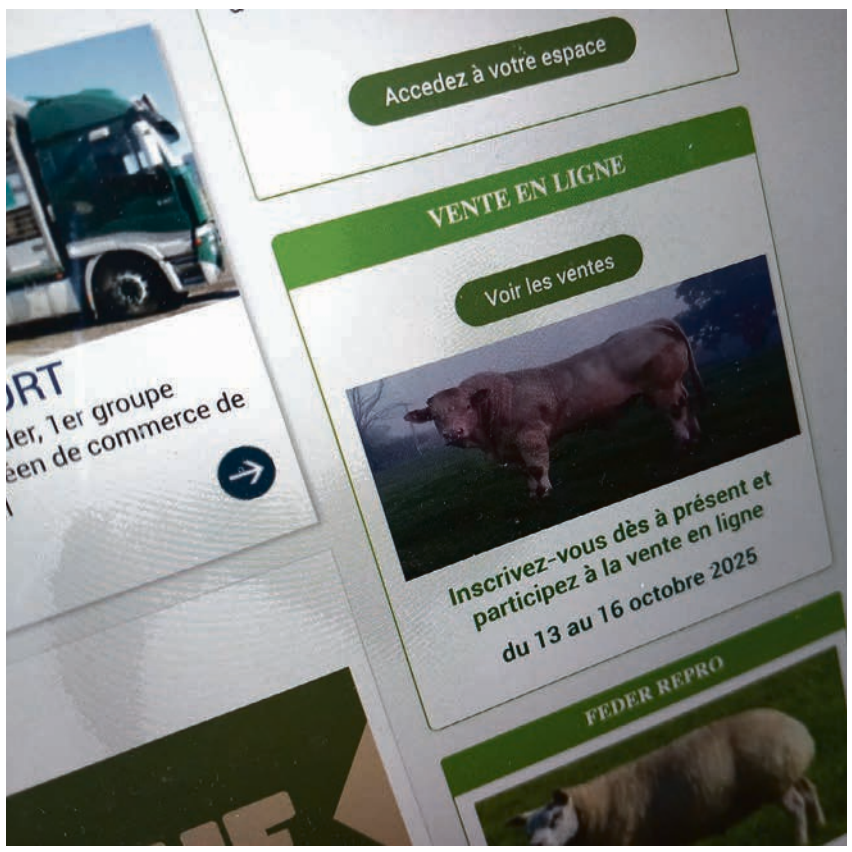
Raisons pratiques

C'est la seconde année que Feder organise ce type d'évènement et les ventes en ligne, dans ce domaine, se développent énormément, pour des raisons pratiques notamment, comme le confirme Jean-Pierre Godot, éleveur à Sainte-Sabine, en Côte-d'Or, et administrateur de Feder : *« la coopérative a fait le choix de lancer une vente en ligne en 2024 en raison du périmètre géographique important sur lequel elle opère, de l'Auvergne aux Ardennes en passant par la Vendée. Le but était de dépasser le modèle du simple rassemblement d'animaux par secteur, qui ne concernait que les éleveurs proches de ces rassemblements. En ayant recours à la vente en ligne par internet, on touche les éleveurs-apporteurs de tout le territoire obligatoirement adhérents à la section Reproducteurs de la coopérative Feder, tout en supprimant la contrainte de la distance. »* Chacun peut engager un veau lors de cette vente. Les animaux ne sortent pas des exploitations. Ils sont soumis à l'évaluation d'une commission constituée de techniciens et d'éleveurs qui passe chez tous les éleveurs ayant inscrit un veau. Les animaux retenus pour la vente doivent ensuite être présentés sous forme de photos et de vidéos. Cette année, la coopérative a décidé de prendre la main sur tout le dispositif d'enchères en ligne, plutôt que de faire appel à un prestataire extérieur. La vente, ouverte à tous les acheteurs, sera donc accessible directement sur le site Feder (www.feder.coop).

Possibilité d'alerte sur les prix

Autre nouveauté d'importance pour cette édition 2025, détaillée par Jean-Pierre Godot : *« un éleveur intéressé par un veau qui sera présenté aux enchères pourra mettre une mise maximum pour lui (par exemple, 8 000 euros). Il ne sera pas obligé de suivre en permanence la vente et la progression des enchères, en revanche, si sa limite de 8 000 euros pour l'animal choisi est atteinte, il recevra un SMS sur son smartphone. Il aura alors la possibilité de surenchérir à nouveau, ou de laisser tomber s'il estime que sa limite maximale de prix est atteinte. »* Cette vente s'inscrit dans un contexte de cours de la viande plutôt favorables, qui pourrait se révéler porteur. C'est en tout cas un véritable encouragement à investir encore plus sur la génétique, très importante sur un cheptel.

Berty Robert



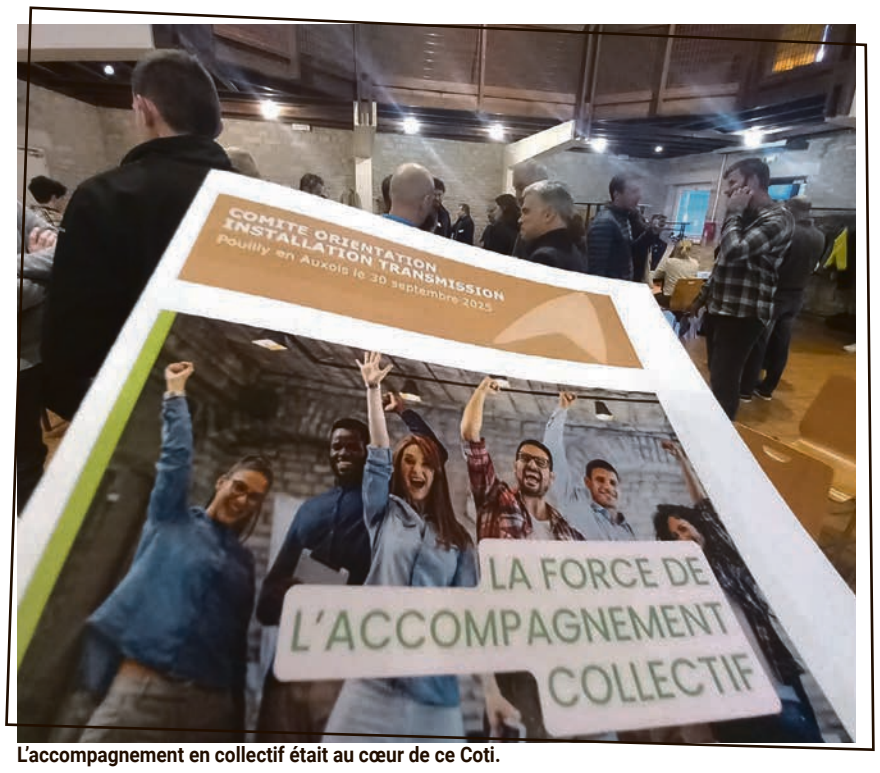
Pour cette vente en ligne, la coopérative Feder a décidé de conserver la maîtrise de l'ensemble du processus en créant un espace sur son site internet.

// TRANSMISSION-INSTALLATION

21

L'effet de groupe, un atout dans l'installation

Le dernier Comité d'orientation transmission-installation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a mis en lumière l'importance de l'accompagnement collectif dans les dynamiques d'installation et de transmission.



L'accompagnement en collectif était au cœur de ce Coti.

Le collectif : c'était le maître-mot de ce premier Comité d'orientation transmission installation (Coti) de la nouvelle mandature issue des dernières élections aux Chambres d'agriculture. Organisé à Pouilly-en-Auxois le 30 septembre, il fut l'occasion, pour Baptiste Colson, élu de Chambre en charge de ces dossiers, de saluer le travail effectué par l'équipe précédente. Il a aussi servi de cadre à une table ronde permettant à quatre nouveaux installés de témoigner de l'importance de l'accompagnement en collectif dont ils ont bénéficié avant et après leur installation, notamment à travers le « Pack 5 ans » de la Chambre d'agriculture qui permet de faire régulièrement un point sur l'évolution des entreprises agricoles.

Le regard des autres

S'inscrire dans un processus d'accompagnement à l'installation en collectif n'est pas une évidence : il faut accepter de soumettre son projet au regard des autres, de se confronter à des points de vue qui ne vont pas toujours dans votre sens, qui vous remettent en question. C'est aussi le moyen d'apporter soi-même son regard sur les projets des autres. C'est comprendre que malgré la diversité des projets, il existe des points communs sur lesquels on peut travailler et progresser, et voir que nos inquiétudes sont aussi celles des autres. C'est se sentir moins seul, comme le confirmait Élise Maillot, installée en production de plantes médicinales en avril dernier à Semezanges : *« En rencontrant d'autres porteurs de projet, j'ai gagné en confiance et j'ai acquis une meilleure vision des enjeux. J'ai aussi compris que même si mon projet était de taille réduite, il n'en était pas moins légitime… »* *« Le travail en collectif génère des effets vertueux d'entraînement,* confirmait pour sa part Christophe Faussot, installé en avril 2021 en polyculture-élevage, et créateur d'une brasserie à la ferme, à Époisses. *Il permet de battre en brèche les a priori qu'on peut avoir. »* C'est sans doute encore plus vrai lorsqu'on se lance sur une activité aussi atypique que l'élevage d'alpagas, voie choisie par Loïc Venague, installé en Gaec avec sa mère en janvier dernier à Chambeire : *« Je suis sur de l'élevage atypique, il était donc très intéressant pour moi de voir comment étaient construits des projets d'élevage plus classiques. »*

« Prendre tout l'escalier »

À l'inverse, la « fertilisation croisée » qui naît de l'accompagnement en collectif à l'installation permet aussi de s'enrichir de la vision des autres, y compris sur un schéma beaucoup plus classique comme celui adopté par Baptiste Fagotet, installé le 1er janvier 2023 en polyculture-élevage à Thoisy-le-Desert, en Gaec avec son père : *« Cela m'a apporté de l'ouverture d'esprit. On est souvent « le nez dans le guidon », alors pouvoir regarder ce qui se passe ailleurs, c'est important. »* En conclusion de cette table ronde, Cyril Bret, vice-président des JA de Côte-d'Or en charge de l'installation rappelait que *« si changer de poste, c'est monter une marche, s'installer en agriculture c'est se prendre tout l'escalier d'un coup, d'où l'intérêt d'un collectif qui permet de comprendre qu'on n'est pas seul à en baver. Il faut saluer le très bon accompagnement de l'équipe en charge de ces questions au sein de la Chambre d'agriculture. »*

Berty Robert



De gauche à droite : Élise Maillot, Christophe Faussot, Loïc Venague et Baptiste Fagotet ont apporté leur témoignage sur les intérêts qu'ils ont trouvé à l'accompagnement collectif de leurs installations.

Des ateliers pour chaque étape

Le Coti de Pouilly-en-Auxois s'organisait en quatre ateliers très concrets permettant de « balayer » l'intégralité des étapes d'accompagnement de l'installation. Ils démontraient que le service de la Chambre d'agriculture en charge des installations et transmissions est là pour aider le porteur de projet à mieux structurer son idée de départ. Il accompagne aussi dans l'élaboration d'un dossier d'obtention de la Dotation jeune agriculteur (DJA), qui se monte, en moyenne, à 37 000 euros en Côte-d'Or. Le service de la Chambre travaille, dans le cadre d'une installation avec reprise d'une exploitation, à faire converger le cédant et le repreneur vers une valeur de reprise acceptable pour chacune des parties. Un point essentiel dans un contexte où les niveaux de capitaux nécessaires à une reprise sont de plus en plus élevés. Le travail sur la détection des cédants est aussi déterminant. La Chambre s'appuie pour cela sur la MSA, des organismes tels que Terre de Lien, mais également la Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (Dicaa). En 2025, une approche patrimoniale liée aux questions entourant les transmissions d'exploitations a été mise en place par la Chambre, afin de gagner en efficacité sur la détection des cédants. Enfin, en matière de pilotage de l'exploitation, une fois l'installation réalisée, le rôle du Groupe de développement agricole (Geda) Génér'action *(voir article ci-dessous)* s'avère très important pour ne pas laisser les jeunes chefs d'entreprise seuls. On s'y forme, on y partage des bonnes pratiques, on y échange.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21

Les jeunes de Génér'action échangent dans le Châtillonnais

Génér'action est le nom donné au Groupe de développement agricole (Geda) qui permet aux nouveaux agriculteurs de prolonger l'accompagnement collectif dont ils ont bénéficié lors de leur installation. Vingt-cinq de ses membres se sont réunis fin septembre à Mauvilly, dans le nord Côte-d'Or.

Une nouvelle rencontre Génér'action s'est tenue au Gaec Chevallier à Mauvilly, dans le Châtillonnais, le 25 septembre. Elle a réuni les adhérents de ce Groupe de développement agricole (Geda) animé par la Chambre d'agriculture : de jeunes chefs d'entreprises, tous domaines de production confondus. Les cousins Jean-David et Mathieu Chevallier, installés en 2022 et 2024, ont présenté l'historique de la ferme familiale, forte de nombreuses victoires en concours d'élevage depuis plusieurs décennies, mais aussi d'installations innovantes et de choix argumentés sur la vente en filière.

Après un retour sur leur parcours d'installation et une mise en perspective par un associé désormais retraité actif, ils se sont prêtés, avec tout le groupe, à une projection sur leurs besoins afin de pérenniser l'installation. La recherche d'efficacité technique et administrative, le développement de l'autonomie de l'exploitation mais aussi la préservation du capital santé des exploitants sont les principaux sujets plébiscités par le groupe. La matinée s'est poursuivie dans la salle des fêtes du village, avec un repas 100 % local fourni par Bienvenue à la Ferme et certains des participants, paysan boulanger ou apiculteur.

Ce n'est qu'un début

Génér'action est le Geda porté par la Chambre d'agriculture pour les adhérents du « pack 5 ans », accompagnés par la Chambre durant leur installation et souhaitant continuer de travailler leur posture de chef d'entreprise. Il propose des formations entreprise dédiées (gestion de la trésorerie, de la fiscalité, bilans économiques et humains), et désormais des rencontres régulières dans les territoires de Côte-d'Or pour visiter les adhérents et porter des réflexions économiques et organisationnelles.

La prochaine de ces rencontres aura lieu le lundi 8 décembre à proximité de Bretenière, puis la tournée reprendra en 2026, du vignoble beaunois jusqu'au nord du département en passant par l'Auxois, avec la mise en avant de différentes productions et thématiques.

Thomas Michaut
(Chambre d'agriculture de Côte-d'Or)



Les adhérents du « pack 5 ans », lors de la visite du Gaec Chevallier.

// FORUM DE L'EMPLOI

89 « Prouver que les candidats ont tout pour réussir »

Mercredi 1er octobre, la mission locale du Migennois a organisé un forum emploi pour toutes et tous, dans la salle Jacques Brel, à Migennes.



Près de 60 postes étaient à pourvoir, ce mercredi 1er octobre à Migennes.

C'est dans la salle Jacques Brel à Migennes, qu'une cinquantaine de structures ont mis à disposition des stands à destination *« de tous et toutes celles qui cherchent un emploi »*, confie Philippe Rehel, directeur de la Mission Locale du Migennois. À ce jour, *« soixante postes sont à pourvoir en CDI ou en CDD, officiellement, soit par France Travail soit via les structures présentes »*, exprime le directeur. Pour le second forum proposé au cours de l'année, Philippe Rehel a fait appel à une coach professionnelle, Sandrine El Fares, située en haut de l'estrade. Pour ceux et celles qui sont éloignés de l'emploi, *« cela va leur permettre de se sentir mieux dans leur peau, dans leur tenue, ainsi que dans les habits qu'ils vont exposer »*, et notamment *« cela contribuera à mieux valoriser les personnes qui n'ont pas forcément l'habitude de passer des entretiens »*, confie-t-il, devant la file d'attente de jeunes qui attendent de se faire relooker. En réalisant un test de colorimétrie, Sandrine El Fares, tente *« d'orienter l'attitude et la posture »*, et essaie de les faire travailler sur *« l'estime de soi et la confiance en soi »*, afin de leur donner toutes les chances de repartir avec un job à la clé. Après leur avoir *« prouvé qu'ils ont tout pour réussir »*, la coach professionnelle et conseillère en insertion professionnelle, les habille, avec des *« tenues achetées par la Mission Locale et venant de Kiabi »*. En redescendant l'estrade, Philippe Rehel, sourit et poursuit sa tournée. Un peu plus loin, quatre structures sont présentes pour représenter le secteur agricole : Duc, le CFPPA, AVE89 et l'Anefa.

« Des personnes des quatre coins du département »

Nous retrouvons France Lahutte, animatrice emploi de l'Anefa - FDSEA et Claire Toussaint, animatrice emploi d'AVE 89 sur un stand partagé. Munie d'une série d'échantillons de graines, France Lahutte confie que *« c'est une façon ludique d'entamer la discussion avec les personnes qui viennent à notre rencontre »*. *« Nous sommes là depuis la matinée, et nous avons vu plusieurs profils intéressants »*, confient les deux animatrices avant d'ajouter que *« c'est un événement à ne pas manquer ! »*. Juste à côté, c'est la structure Duc qui elle est à la recherche *« de profils d'ouvriers jusqu'aux cadres »*, confie Rose-Marie Dantas, responsable recrutement. Après 4 ans de participation au forum, Rose-Marie Dantas, confie qu'encore aujourd'hui, *« nous avons découvert des profils intéressants et des personnes volontaires »*. Delphine Foulon, directrice adjointe du CFPPA met quant à elle les derniers flyers sur la table. C'est pour elle, un agréable événement, car les rencontres ont été diverses. *« Nous avons rencontré des personnes avec des profils très divers et variés : comme des personnes actives prêtes à changer de voie, des personnes qui ont accumulé énormément d'expériences, des jeunes en début de carrière… »*, liste-t-elle. Un événement qu'elle juge *« extrêmement positif »*, et qui lui a permis de repartir avec *« une dizaine de contacts »*.

Charlotte Sauvignac

// DIJON CÉRÉALES

21 Une réflexion poussée sur l'égalité professionnelle

La coopérative de Côte-d'Or a dû, comme toute entreprise de taille similaire, mettre en œuvre un accord sur l'égalité professionnelle femmes-hommes. Mais elle a choisi d'aller plus loin que la simple obligation légale pour en faire un outil de pédagogie.

Non, l'accord sur l'égalité professionnelle femmes-hommes n'est pas *« un accord de bonnes femmes »* comme a pu l'entendre dire Ludovic Lignier. Lui qui occupe la fonction de responsable Conservation des grains au sein de Dijon Céréales et est, par ailleurs, responsable de l'animation du Comité de pilotage Inclusion et élu du Comité social et économique (CSE) de la coopérative agricole, est bien placé pour affirmer que cette obligation légale est porteuse de droits pour les femmes comme pour les hommes. Mais pour faire comprendre cela, il a fallu faire preuve de pédagogie et avoir la volonté d'aller au-delà du simple respect d'une obligation légale.

L'accord conclu au sein de Dijon Céréales a bénéficié, dans sa construction, de l'expertise de la structure dijonnaise Femmes Égalité Emploi (Fete).

« Ne pas faire un simple copier-coller »

« En les rencontrant, explique Ludovic Lignier, *j'ai trouvé que ce qu'ils faisaient était intéressant et je les ai présentés à la direction de Dijon Céréales. Fete accompagne les entreprises de plus de 50 salariés sur la négociation et la rédaction d'accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. On ne voulait pas faire un simple copier-coller de ce qui existe donc il fallait une structure qui pouvait vraiment nous aider à faire quelque chose de « carré », notamment sur la question de la collecte des données. C'est pourquoi nous nous sommes adressés à Fete. L'approche a été bien perçue par les salariés qui ont vu qu'on ne traitait pas le sujet à la légère ou simplement pour se mettre en conformité avec la loi. »*

L'apport de Fete a été précieux pour parvenir à définir des points de sensibilisation des managers sur les Violence sexistes et sexuelles au travail (VSST). Les représentants du personnel ont aussi été formés à la prévention de ces VSST. *« Fete,* ajoute Ludovic Lignier, *nous a aidés à travailler sur un livret de parentalité qui a été transmis à l'ensemble des salariés. Il tient compte du Code du travail et de ce qui est spécifique à Dijon Céréales. »* En parallèle, une enquête a été menée, conjointement, par Fete et le syndicat CFDT, auprès de l'ensemble des salariés et intitulée « Les VSST, si on en parlait ? » et avant les dernières moissons, un webinaire a été organisé pour l'ensemble des salariés sur la prévention des VSST. *« Quand on a commencé à négocier l'accord Égalité professionnelle,* poursuit Ludovic Lignier, *on a fait de la pédagogie pour expliquer que cela ne concernait pas que les femmes, mais que tous les salariés de l'entreprise pouvaient y trouver des aspects qui les concernaient. Nous avons insisté pour que tous les salariés prennent connaissance de l'accord et le lisent avec attention : il comprend, par exemple, des jours de congé supplémentaires « enfant malade » qui concernent autant les hommes que les femmes. Sur l'égalité professionnelle, le travail de communication est très important. La collaboration avec Fete nous a permis d'apprendre en avançant sur ces questions. »*

Interventions et sensibilisations

Échange de bons procédés : par son réseau, Ludovic Lignier est aussi précieux pour permettre à Fete de déployer des actions de sensibilisation à l'égalité et la mixité professionnelle dans des établissements agricoles et auprès des élèves d'établissement scolaires agricoles. *« La MFR de Gron, dans l'Yonne et celle de Quetigny, en Côte-d'Or, ainsi que le lycée agricole de Quetigny, nous proposent d'intervenir auprès de leurs élèves en 2026,* confirme Solange Lemonnier, chargée de mission Égalité et Lutte contre les discriminations au sein de Fete. *Nous sommes toujours en recherche d'établissements intéressés par des ateliers sur la mixité et l'égalité professionnelle dans les milieux agricoles. Nous pouvons aussi, gratuitement, organiser des tables rondes et/ou de webinaire pour des agricultrices et agriculteurs, ou des professionnels (-les) les accompagnant sur les enjeux de genre et les pratiques inclusives dans l'agriculture. »*



Solange Lemonnier (de Fete) et Ludovic Lignier (Dijon Céréales).

Berty Robert

www.fete-egalite.org

// EMPLOI

Presque une décennie de mieux-être

Avec plus de 3 000 jours de remplacement assurés en 2024, le Service de remplacement de Côte-d'Or a apporté l'équivalent de près de dix ans de mieux-être à des agricultrices et agriculteurs malades, engagés dans des mandats électifs ou simplement désireux de prendre des vacances. Pas mal…



L'assemblée générale du Service de remplacement de Côte-d'Or se tenait fin septembre à Francheville.

Patience, adaptation, réactivité… Voici les principaux mots résumant le métier d'agent de remplacement, tels qu'ils ont été exprimés lors de l'assemblée générale du Service de remplacement de la Côte-d'Or (SR 21), le 25 septembre à Francheville. Des mots, il y en a bien d'autres encore pour caractériser l'importance de ce service dans la vie agricole, mais la qualification « d'essentiel » paraît le mieux résumer la nécessité de préserver des services devenus indispensables au bien-être de nombreux exploitants. *« Dans notre département,* soulignait Olivier Gallien, président du SR 21, *comme partout en France, le service de remplacement œuvre chaque jour pour permettre aux agriculteurs et agricultrices de se soigner, de se former, de se consacrer à leurs familles, de s'engager ou tout simplement prendre du temps pour soi. Derrière chaque remplacement, il y a une réalité de terrain, parfois complexe mais à laquelle nous apportons une solution humaine, concrète et solidaire. »*

Changement de présidence à l'horizon

Animée par la conviction de mener des actions utiles, justes et humaines, l'équipe du SR 21 n'a pas, cette année encore, ménagé son engagement, entre les agents sur le terrain, les salariées administratives, les administrateurs bénévoles et les partenaires. Cette assemblée était également la dernière d'Olivier Gallien en tant que président du SR 21. Après plus de vingt ans d'un engagement sans faille en faveur de cette conviction qu'il fallait pouvoir soulager des agriculteurs par le biais d'un service de remplacement, le président actuel devrait céder son siège à l'occasion d'un conseil d'administration fixé au vendredi 28 novembre et qui se tiendra à Créancey.

Berty Robert, avec Chloé Ribet

Le SR 21 en chiffres

En 2024, le service a fédéré 484 adhérents, en légère baisse par rapport à 2023 (510).
Il a assuré un total de 3 061 journées de remplacement, supérieur à 2023 (2 950) mais inférieur à la moyenne triennale (3 162).
Les motifs de remplacement sont, dans l'ordre :
- **948 journées pour accident ou maladie ;**
- **921 journées pour maternité ou paternité ;**
- **864 journées pour congés ;**
- **293 journées pour des formations, du développement agricole ou des mandats syndicaux ;**
- **36 journées pour Complément de main-d'œuvre (CMO) ;**
- **179 agriculteurs ont été remplacés, dont 43 femmes ;**
- **En 2024, le SR 21 s'est appuyé sur 88 agents de remplacement pour 17,4 Équivalents temps plein (ETP).**

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'acquisition d'un matériel innovant

Le 26 septembre dernier, l'EPL des Terres de l'Yonne a réceptionné un enjambeur, financé par la Région. L'objectif : permettre aux élèves en formation dans les vignes de pratiquer.

C'est devant le bâtiment du CFA, au sein de l'EPL des Terres de l'Yonne que Pascale Wetzel directrice par intérim du CFA et Michèle Leblanc-Albarel directrice de l'EPL ont réceptionné, en compagnie de Frédéric Bellat directeur du CFPPA, Stéphane Massiera directeur adjoint du lycée et François Humeau directeur d'exploitation, un tracteur enjambeur dédié aux vignes avec l'option pulvérisateur sur sept rangs. Le CFA se félicite de cet achat *« dans le cadre d'un appel à projets auquel on a répondu pour promouvoir la formation des métiers de la vigne »*. La Région *« a facilité l'obtention de ce matériel »* en accordant *« une subvention à hauteur de 150 000 euros »*, confie Pascale Wetzel. L'établissement remercie le Conseil régional de cette participation. Cet appel à projets intervient dans une situation où *« la volonté est de former nos apprentis aux moyens actuels sur les dernières générations d'engins agricoles »*, affirme Pascale Wetzel. Pour l'EPL des Terres de l'Yonne, l'objectif est plus grand, il permet de *« former les jeunes sur les outils les plus concrets possibles. Cet enjambeur permet de prendre la suite de la formation réalisée sur les simulateurs que nous possédons déjà »*, explique *Michèle Leblanc-Albarel*. Et les jeunes concernés ne sont autres que ceux qui réalisent *« les formations CAP métier de l'agriculture option vigne et vin ainsi que le BPREA »*, confie Pascale Wetzel. À ses côtés, Frédéric Bellat, se félicite de faire également partie du projet, et ajoute que, *« les formations du brevet professionnel d'ouvrier viticole et du BPREA option viticulture »*, feront également partie intégrante du projet.

Charlotte Sauvignac



De gauche à droite : François Humeau, directeur de l'exploitation de l'EPL Terres de l'Yonne ; Stéphane Massiera, proviseur adjoint du lycée La Brosse ; Pascale Wetzel, directrice adjointe du CFA Agricole de l'Yonne ; Michèle Leblanc-Albarel, directrice de l'EPL des Terres de l'Yonne et proviseure du lycée La Brosse ; Françoise Le Drogo, secrétaire Générale de l'EPL des Terres de l'Yonne ; Frédéric Bellat, Directeur du CFPPA89

// VIGNE

Une formation clé en main

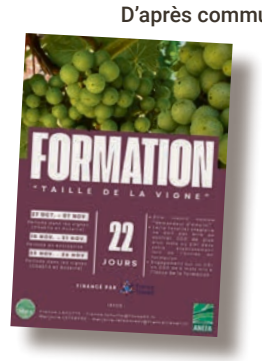
Du 27 octobre au 26 novembre prochain, l'Anefa-FDSEA propose une formation « Taille de la Vigne dans le cadre d'une viticulture durable ». Une formation, réalisée directement sur le terrain, et à vocation professionnalisante.

Pour la troisième édition, l'Anefa-FDSEA et France Travail reconduisent la formation « Taille de la Vigne dans le cadre d'une viticulture durable », du 27 octobre au 26 novembre prochain. À l'initiative de la profession, cette formation concerne les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et a pour objectif de *« créer des duos stagiaire-employeur, où les deux doivent signer un contrat de travail à l'issue de la formation, si celle-ci est concluante, soit en CDI ou CDD de trois mois minimum »*, confie France Lahutte, animatrice Anefa-FDSEA. Il est également important de préciser que : *« les stagiaires seront indemnisés par France Travail en fonction du profil du stagiaire, et que la formation est prise en charge par France Travail »*. Parmi cette période d'apprentissage, trois périodes sont incluses : deux périodes en centre (du 27 octobre au 7 novembre) et (du 25 au 26 novembre), et une période en entreprise (du 10 au 21 novembre). Au cours de ces deux périodes en centre, l'Anefa-FDSEA et France Travail ont fait appel à Joël Lecocq, formateur viticole depuis 25 ans et du Centre de Formation « Vitis Vini Terra ». Pour France Lahutte, c'est une *« pointe dans le milieu, il intervient énormément dans les vignobles icaunais »*. Et pour terminer en beauté, les stagiaires seront immergés en plein dans le secteur viticole, car *« ce sera au sein d'un vignoble du chablisien »*, conclut France Lahutte.

Pour s'inscrire

Pour ceux qui sont intéressés ou qui connaissent une personne susceptible d'être intéressées, « inscrivez vous le plus rapidement possible », auprès de France Lahutte, animatrice emploi (france.lahutte@fdsea89.fr) et par téléphone au 03 86 49 48 16 ; et de Marjorie Lefebvre, de France Travail (marjorie.lefebvre01@francetravail.fr).

D'après communiqué



// SARRASIN BIO

Une filière qui dure malgré la crise

Depuis 2016 et les premiers contacts entre transformateurs et producteurs, la filière sarrasin bio de Bourgogne a fait du chemin, pour devenir une valeur sûre.

De quelques agriculteurs à ses débuts, la filière rassemble aujourd'hui 37 producteurs qui ont emblavé 650 ha de sarrasin gros grains bio (variété Zita, Panda, Kora, Lileja…) pour cette récolte 2025. Pascal Guérin, agriculteur de Côte-d'Or et président de l'association Sarrasin bio de Bourgogne, précise : *« La filière a progressé de manière continue ces 8 dernières années, en ajustant le niveau de production aux besoins des transformateurs. La stabilité sur les prix et sur les volumes s'est avérée essentielle pour passer la crise de la bio, qui s'est aussi fait sentir sur le sarrasin. Nous sommes restés 3 ans entre 500 et 600 ha, avec un prix qui s'est maintenu, afin que la filière reste attractive. Cette année, nous avons pu augmenter à 650 ha et intégrer 6 nouveaux producteurs. La filière fonctionne car toutes les personnes engagées dans l'association le sont par conviction, pour pérenniser une filière bio côte-d'orienne qui a du sens. Toute la filière est investie au sein du conseil d'administration : la Déshy 21 en tant qu'organisme stockeur, qui sèche également le sarrasin, Moulin Marion pour les débouchés farine, et Atelier Sarrasin, pour les débouchés autour de la graine décortiquée, mais pas seulement ! Ils viennent de sortir une gamme autour des Flakes de Sarrasin. »*

Expérience croissante

La filière progresse également sur les aspects qualité, avec des producteurs qui acquièrent de l'expérience chaque année, au sein d'un groupe stable.

Pour Pascal Guérin, les années d'expérience et l'accompagnement technique permettent de progresser dans la maîtrise de la culture et de la qualité : *« Tous les producteurs sont rassemblés au sein du GIEE « Graine d'Avenir », créé en 2021 pour nous permettre de bénéficier d'une animation technique réalisée par Bio Bourgogne-Franche-Comté. Tous les ans, nous réalisons des essais, des tours de plaine et un bilan de campagne spécifique au sarrasin. Notre filière a progressé sur la qualité : certains producteurs cultivaient le sarrasin pour la première fois et la progression se fait à chaque moisson. Nous surveillons particulièrement le Datura. Depuis 3 ans, nous faisons survoler une partie de notre parcellaire pour détecter la présence de cette plante toxique. »* Pour 2025, la récolte s'annonce tout de même plus difficile et vraisemblablement en dessous des attentes en termes de rendement. Le président de la filière l'explique par les conditions particulières de l'année, qui ont conduit à une récolte plus tardive : *« L'année climatique n'a pas été très propice au sarrasin, avec une alternance de belles floraisons et de coups de chaud qui n'ont pas permis une bonne fécondation des fleurs. Les pluies à partir de mi-août ont permis de relancer la culture, qui est résiliente. Pour cette dernière floraison, les graines ont l'air au rendez-vous, mais c'est tardif, donc la culture est encore verte. La plupart de nos adhérents commencent à récolter en ce moment. »*



L'association Sarrasin bio de Bourgogne fédère aujourd'hui 37 producteurs.

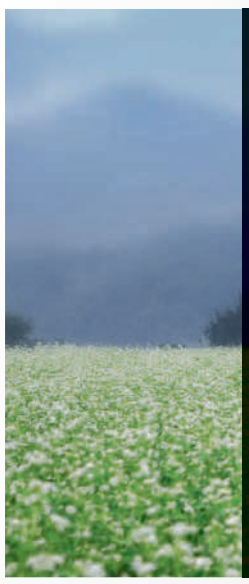
Articulation conventionnels-bio

Dans ce contexte un autre point inquiète l'agriculteur, avec de possibles contaminations au prosuflocarbe. Cet herbicide, très volatil, est de plus en plus utilisé par les producteurs conventionnels, lors des semis d'automne.

L'année dernière, 3 producteurs de la filière ont été touchés pour un préjudice de 25 000 €. Pour eux aucune solution, car il est très difficile de prouver l'origine de la contamination pour faire marcher la responsabilité civile de celui qui a contaminé. Il n'existe pas d'indemnisation pour ces producteurs touchés. La filière cherche à sensibiliser les utilisateurs de ce produit et appelle à la retenue, surtout dans le contexte de 2025 : *« Cette année,* conclut Pascal Guérin, *le prosulfocarbe est une épée de Damoclès pour nos producteurs et pour tous les producteurs de sarrasin, bios comme conventionnels, qui sont soumis à la même norme, qui s'avère très basse pour les céréales. On espère que la majorité des producteurs pourra récolter. Nous aimerions faire passer le message que cette année, la récolte du sarrasin est tardive, et qu'elle ne doit pas être gâchée par des contaminations au prosulfocarbe. Nous appelons donc les producteurs qui utilisent ces produits à la retenue et leur demandons d'intervenir en condition optimale, en absence de vent. Il faut savoir que la réglementation impose d'attendre la récolte des cultures non-cibles, dont le sarrasin, dans un rayon de 1 km. Mais nous savons que cet herbicide est encore plus volatil et peut atteindre des cultures situées à plusieurs km. On les remercie d'avance pour leur compréhension et pour les efforts qu'ils pourront faire pour que nos agricultures et nos filières cohabitent. »*

Maxime Haran, BIO BFC

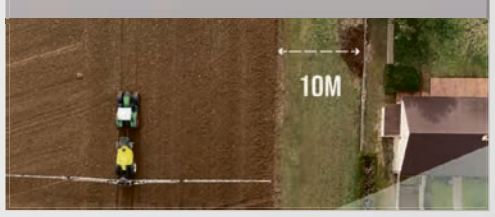
Céréaliers ! Vous désherbez avec du **prosulfocarbe ?**



N'appliquez pas
de prosulfocarbe dans un rayon de 1 km autour des cultures non-cibles avant leur récolte.

Liste des cultures non-cibles(1) :
- **Cultures fruitières :** pommes, poires
- **Cultures légumières :** mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses
- **Cultures médicinales :** artichaut, bardane, cardon, chicorée, piloselle, radis noir, bourgeon de cassis, échinacée, pissenlit, cataire, vigne rouge (feuilles)
- **Autres cultures :** sarrasin, quinoa, chia, millet, moha, sorgho

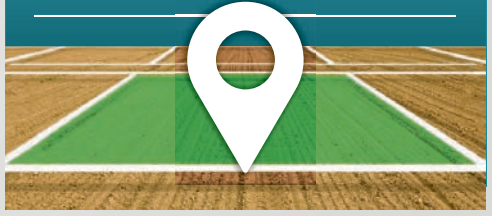
Respectez
une Distance de Sécurité pour les Personnes Présentes au moment du traitement et les Résidents (DSPPR) :
- 10 m, avec un dispositif homologué réduction de dérive d'au moins 90 %*
- A défaut, 20 m avec un dispositif homologué réduction de dérive d'au moins 66 %*





Utilisez
des buses homologuées* de préférence 90 % de réduction de dérive

Pour les recommandations à la parcelle **utilisez Quali'Cible**



©Syngenta 2025

syngenta®

Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques. Prosulfocarbe : Sensibilisation cutanée, catégorie 1, Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4, Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2. **Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.** (1) Liste définie dans la limite de nos connaissances, susceptible d'être modifiée par l'ANSES dans le cadre de la Phytopharmacovigilance. Les informations figurant sur cette annonce se limitent uniquement aux restrictions potentielles relatives aux cultures non-cibles pour l'emploi de produits à base de prosulfocarbe, à l'exclusion de toutes autres réglementations. *Se référer à la liste actualisée par note de service publiée au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.
Pour la liste exhaustive des conditions d'emploi des spécialités à base de prosulfocarbe, contactez votre conseiller ou RDV sur www.syngenta.fr

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez https://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

// DÉSHERBAGE

89

Le scalpage, une alternative crédible ?

Mardi 30 septembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé l'événement « Scalpeurs, à l'épreuve du terrain ». À cette occasion, douze machines étaient en présentation et démonstration.

C'est une nouvelle fois chez Anicet Bretagne, à Gy-l'Évêque, que la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec de nombreux organismes(1), a organisé l'après-midi technique « Scalpeurs, à l'épreuve du terrain ». Après une demande du Groupement de vulgarisation agricole (GVA) d'Auxerre, conseillers et agriculteurs ont décidé d'allier leurs forces pour répondre à la problématique du désherbage. Entre *« réduction des matières actives disponibles, apparition de résistances au glyphosate et révision du dosage homologué à la baisse, nous avons voulu tester le scalpage comme solution alternative »* confie Marie Bouillé, conseillère en productions végétales à la Chambre. *« Le scalpeur est un outil qui, utilisé dans les conditions optimales, permet de sectionner les adventices et les repousses et donc de réduire les conditions favorables au repiquage et aux nouvelles levées »*, ajoute à son tour Manon Loustaunau. Pour tester cette pratique et les outils, Anicet Bretagne, agriculteur et président du GVA d'Auxerre, a mis à disposition des organisateurs une de ses parcelles récoltée en colza cet été et prévue pour être semée à l'automne en blé. *« C'est entre ces deux cultures qu'intervient le scalpage pour gérer les adventices »*, explique Marie Bouillé. Pour atteindre ces objectifs-là, Richard Wylleman, conseiller en agroéquipements à la Chambre a précisé le cahier des charges recherché à savoir, le fait de : *« s'orienter vers un travail superficiel, avec comme objectif une profondeur maximale de 5 cm, obtenir un fond de travail régulier garant d'un travail homogène, exposer les plantes sectionnées en surface pour favoriser leur dessiccation et enfin limiter la création d'une quantité importante de terre fine et le rappui du sol »*. Les constructeurs ont donc ainsi pu régler leur machine en matinée. En début d'après-midi la présentation des douze outils agricoles a commencé. *« Le choix des outils ne s'est pas fait au hasard »* rappelle Richard Wylleman, car trois types de scalpeurs ont pris part à la démonstration, à savoir des scalpeurs dits « opportunistes » dérivés des déchaumeurs, des scalpeurs dits « historiques » et des scalpeurs dits « innovants ». On trouvait en référence le déchaumeur Horsch Terrano, puis en essai Kuhn Prolander, Kverneland Turbo, Treffler TGA, Carr Urasi, Horsch Finer, Lemken Koralin, Franquet Cultiscalp, Guttler Super Maxx, Lachaud DC20, Disc Acticut et enfin Dal-Bo Powerchain.

Une démonstration de grande ampleur

À la présentation et démonstration des matériels, s'est ajoutée une information sur *« l'incidence des conditions pédoclimatiques sur la réussite de l'opération de scalpage »* et *« la rentabilité économique de ces outils »*. Le conseiller en agroéquipements a rapidement passé en revue le montant d'investissement et le niveau d'utilisation pour atteindre un prix de revient comparable à celui d'un déchaumeur. Ces derniers éléments sont extraits du prochain *Guide des prix de revient des matériels en Cuma* à paraître fin octobre 2025. Enfin, cette journée donnera lieu à la production de données concrètes. Des observations et mesures ont été réalisées par l'équipe de la Chambre d'agriculture avant, pendant et après le passage des outils. Dans quinze jours, il sera possible d'apprécier l'efficacité du travail des machines au travers du nombre de pieds détruits en lien avec les réglages effectués (profondeur, vitesse de travail…). Et plus important encore, *« nous reviendrons pour voir si de nouvelles levées ont eu lieu »*, détaille Manon Loustaunau. *« Il s'agit de fournir aux agriculteurs et techniciens les éléments pour bien conseiller sur la pratique et le réglage des outils »*, confie Marjorie Lautier. À suivre.

Charlotte Sauvignac

(1) Le groupe technique des agriculteurs de l'Auxerrois, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, l'Association pour la qualité de l'eau potable - Plaine du Saulce et la Fédération des Cuma de Bourgogne Franche-Comté.



La Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé, pour la première fois, une importante démonstration de matériels à Gy-L'Évêque.



La présentation de matériels, à l'occasion de la Journée « Scalpeurs, à l'épreuve du terrain ».

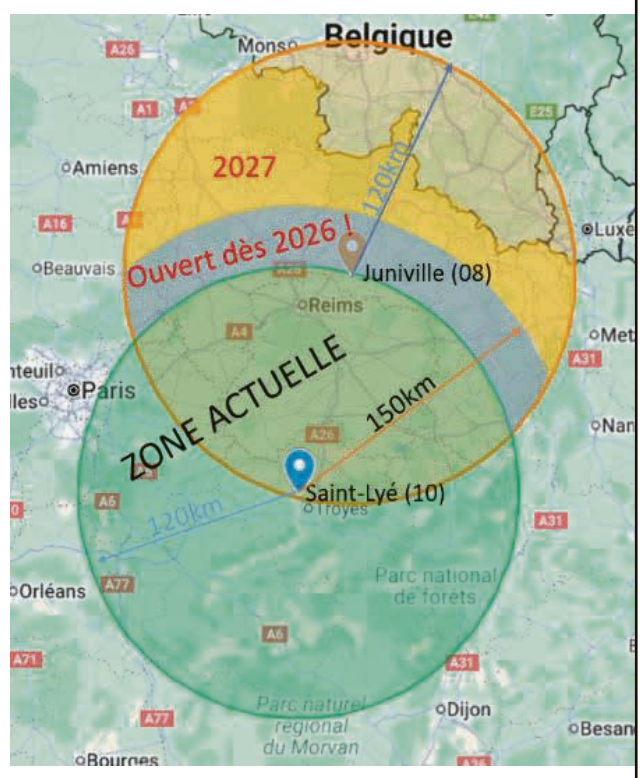
LA CHANVRIÈRE LCDA

The field of your vision

Avec ses nombreux débouchés, allant de l'alimentation animale, humaine à la cosmétique, du paillage à la litière pour chevaux, du papier au bâtiment, de l'industrie automobile au textile.
Devenir producteur de chanvre, c'est s'engager dans une filière passionnante et rentable durablement, de l'amont à l'aval.

Nous recherchons des surfaces supplémentaires pour approvisionner notre site actuel de Saint-Lyé (10) et notre futur site de Juniville (08) dont l'ouverture est prévue fin 2027.

Nous comptons sur de nouveaux producteurs et sur nos adhérents actuels, qui souhaitent augmenter leur surface. Notre zone de chalandise est élargie dès 2026



En tant que l'acteur de référence, LA CHANVRIERE propose à ses adhérents un prix minimum garanti de la paille. Cette stabilité assure aux producteurs des revenus prévisibles et sécurisés.
Si le prix du chènevis est plus variable, il constitue un réel levier de complémentarité économique, que la coopérative valorise sur tous les marchés.

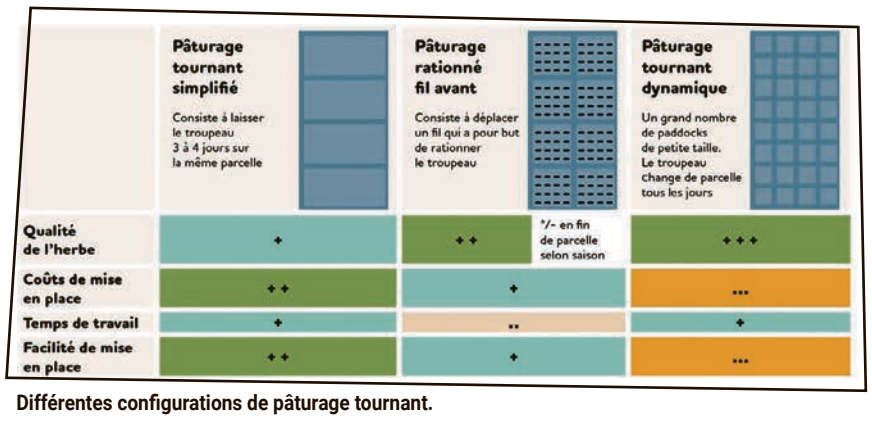
N'hésitez plus, **rejoignez dès 2026 une coopérative en plein développement en devenant producteur de chanvre !**

Pour nous contacter : 03.25.92.38.70.
Ou : adherents@lachanvriere.com

// PÂTURAGE TOURNANT

Un puissant levier d'autonomie fourragère

Lancé en 2021, Profilait est un projet régional qui vise à développer une filière protéines de proximité contractualisée, au service des exploitations et des productions régionales, en misant sur la complémentarité des secteurs des grandes cultures et de l'élevage. Plusieurs fiches pratiques ont été réalisées dans ce but. Cet article sur l'intérêt du pâturage tournant repose en grande partie sur le contenu de ces fiches.



Différentes configurations de pâturage tournant.

Le principe du pâturage tournant a été exploré dès la fin du XIXe siècle par des agronomes anglais et allemands, mais ce sont les travaux de l'ingénieur français André Voisin qui ont permis de rationaliser les lois de la croissance de l'herbe et notamment l'indispensable phase de repos entre deux exploitations. Concrètement, il s'agit de diviser le parcellaire en un nombre suffisant de paddocks et de déplacer le troupeau au fil de la pousse de l'herbe. Ainsi, les animaux consomment une végétation toujours jeune, avec une valeur alimentaire optimale (autour de 1 UFL et 120 PDI/kg MS au stade feuillu). Les refus sont réduits, la répartition des déjections plus homogène, et la productivité laitière se maintient plus régulièrement que dans un pâturage continu. Les coûts de production de l'herbe pâturée s'avèrent imbattables, évalués entre 35 et 50 € par tonne de matière sèche.

Différentes modalités de conduite

Plusieurs formes existent, du pâturage tournant simplifié (séjour de trois à quatre jours sur la même parcelle), au pâturage rationné avec fil avant, jusqu'au pâturage dynamique, où le troupeau change de parcelle chaque jour. Le choix dépend de la taille du troupeau, de la portance des sols et du parcellaire disponible. Dans tous les cas, certaines règles de base s'imposent: disposer d'un minimum de six parcelles, organiser la rotation sur 18 à 21 jours au printemps, prévoir une ou plusieurs parcelles d'ajustement fauchables pour s'adapter au contexte de l'année – en particulier l'explosion printanière - et assurer l'accès à l'eau. Pour un troupeau de 50 vaches laitières, il faudra compter de 10 à 12 ha de surface pâturable disponible au printemps avec parcelle de sécurité, en mode pâturage dynamique. Le temps de séjour ne doit pas dépasser trois jours, sous peine de voir la production laitière reculer de 8 à 10 %. L'entrée dans une parcelle se décide quand l'herbe atteint 10 à 12 cm (bas du mollet), la sortie autour de 5 cm. Au-delà de 15 cm, mieux vaut destiner la parcelle à la fauche pour ne pas pénaliser la repousse.

Atouts et contraintes à maîtriser

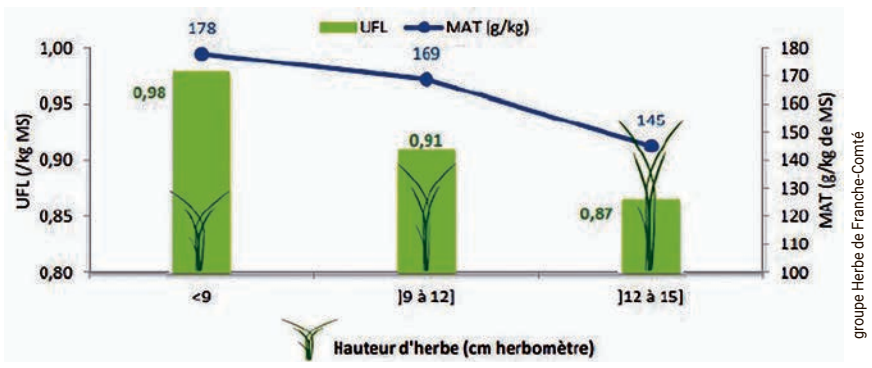
Le pâturage tournant est apprécié pour son efficacité technique et économique, mais il demande rigueur et anticipation. L'avantage est de limiter le gaspillage d'herbe, d'améliorer la productivité des prairies, de favoriser les légumineuses et de régulariser la production laitière. En contrepartie, il exige une gestion quotidienne des clôtures, des points d'eau et des chemins, ainsi qu'une adaptation permanente à la pousse. Les zones de piétinement autour des points fixes, ou la gestion des refus, doivent être surveillées. Les recherches conduites dans le cadre de Profilait et par les réseaux techniques régionaux mettent en évidence des outils pour piloter plus finement le système: herbomètre, applications de suivi type Happy Grass, ou plannings de pâturage permettent d'ajuster au mieux la rotation. Le respect des temps de repousse est essentiel: autour de 19 à 21 jours au printemps, contre 35 à 40 jours en été. Raccourcir trop vite la rotation entraîne des pertes de valeur alimentaire, tandis qu'un passage trop tardif réduit la qualité de la repousse suivante.

Un levier d'autonomie protéique

Au-delà des aspects techniques, le pâturage tournant s'inscrit dans un objectif stratégique: renforcer l'autonomie protéique des élevages laitiers et allaitants. En maximisant la part d'herbe pâturée dans la ration, les exploitations réduisent leurs achats d'aliments, sécurisent leur marge et répondent aux attentes sociétales en matière de durabilité et de respect des cahiers des charges AOP ou IGP. En conclusion, le pâturage tournant n'est pas une recette unique, mais une boîte à outils adaptable à chaque système. Bien conduit, il améliore la valorisation de l'herbe, réduit les coûts et donne de la souplesse face aux aléas climatiques. Un savoir-faire qui mérite d'être renforcé par la recherche appliquée et l'accompagnement technique, pour transformer les prairies en un véritable atout de sécurité fourragère.

Alexandre Coronel, avec fiche Profilait

Vous pouvez retrouver l'intégralité des fiches Profilait sur notre site agribourgogne.fr et également sur le site www.profilait.fr.



groupe Herbe de Franche-Comté

Évolution des valeurs de l'herbe au cours d'une repousse.



// EN BREF

Lait de chèvre En France, la collecte estivale supérieure à 2024

La qualité du fourrage récolté à la fin du printemps a largement contribué à l'augmentation progressive de la collecte hebdomadaire de lait de chèvre jusqu'à dépasser, depuis le début de l'été, celle de l'an passé. Semaine 38, close le 15 septembre dernier, elle était même supérieure de 5 %. Le redressement de la production est spectaculaire. Au mois de janvier, les éleveurs caprins avaient livré 7 % de lait en moins qu'à la même époque un an auparavant. En cumul sur les sept premiers mois de l'année, la collecte (309 millions de litres) reste cependant inférieure de 3 % à 2024, souligne l'Institut de l'élevage (Idele). Aussi, les transformateurs ont importé 52 millions de tonnes de lait afin de compléter la collecte hexagonale déficitaire et fabriquer 57 000 tonnes de fromages (=2024). Durant le second trimestre, les 1 000 litres étaient facturés 832 € (+ 1 %) alors que l'indice Ipampa avait perdu quelques points. En Espagne, le prix payé (900 €/1 000 l en juillet) est dorénavant supérieur à 2024. Aux Pays-Bas, les éleveurs voient le leur se redresser mois après mois et équivaloir au mois de juin 690 €/1 000 l comme l'an passé. Depuis, la hausse se poursuit.

ÉLEVAGE

// INSTALLATION

58 « Laissez la porte ouverte »

Depuis janvier, Benoît Adam a repris la ferme familiale située à Montapas, avec une inscription du cheptel au Herd Book Charolais (HBC) dans la foulée...



Benoît Adam, 24 ans, a repris la ferme familiale au 1er janvier 2025.



Avec Sylvain (le taureau), Benoît participera au Concours de Nevers 2025.

Benoît Adam, 24 ans, s'est installé au 1er janvier dernier en individuel en reprenant la ferme familiale, suite au départ en retraite de son père, Denis. Benoît est désormais à la tête de 236 ha (dont 70 ha de cultures : colza, blé, orge d'hiver), et de 120 vaches Charolaises inscrites au Herd-Book Charolais (HBC) cette année. D'ailleurs, Benoît participera au concours de Nevers (le 25 octobre au Marault) pour la première fois, avec 5 mâles de 10 mois, deux laitonnes et un taureau baptisé Sylvain.

Avant de détailler les raisons de sa participation à ce concours, il revient sur celles l'ayant incité à s'installer. Au départ, il souhaitait découvrir d'autres fermes en tant que technicien. *« Mon père désirait prendre sa retraite, et donc laisser l'exploitation. Cela me semblait insoutenable de la voir partir dans d'autres mains, donc j'ai décidé de m'installer, ce qui dans tous les cas était l'objectif final de mon parcours professionnel. C'est simplement la chronologie qui s'est modifiée et accélérée ».*

Passion et apprentissage

Sur son parcours d'installation en lui-même, il précise : *« Cela demande du temps et de la patience car il manque toujours des documents. Au final, il m'a fallu un an pour en venir à bout. Avec du recul, il faut vraiment être motivé car ce parcours est complexe ».* Il poursuit pour les jeunes, et moins jeunes, hésitants à faire ce pas : *« Pour ceux qui sont vraiment animés par cette envie, je n'aurai qu'un conseil : n'hésitez pas car être agriculteur est le plus beau métier du monde. À mon sens, la passion est l'unique moteur possible pour faire cette profession, car il ne faut pas compter y trouver de la simplicité, de la reconnaissance ou encore une rémunération mirobolante… Pour ma part, j'ai toujours aimé travailler avec du vivant car je me sens libre et indépendant. En plus, on a la chance de pouvoir s'organiser comme on l'entend, mais cela suppose d'être soi-même très méthodique pour savoir précisément quoi faire chaque jour, malgré les imprévus constants ».* Pour lui, si son installation a donc été un peu avancée, il pointe *« je ne regrette rien car je découvre d'autres techniques et systèmes au travers de visites. Je ne connais pas tout et j'ai envie d'apprendre ».*

Évolution pour l'avenir

Cette dynamique lui a permis de voir *« du pâturage tournant ou encore des organisations de bâtiment intéressantes. À la suite de ces rencontres avec d'autres exploitants, j'ai d'ailleurs décidé d'implanter de la luzerne, cette année, afin de diminuer mon coût d'alimentation ».* Pour rappel, Benoît fait faire ses cultures à façon car : *« passer ma vie en tracteur ne m'intéresse pas. J'ai donc travaillé de concert avec l'entreprise afin de choisir le moment opportun pour l'implantation. J'essaye de trouver un équilibre, mais ce n'est pas toujours évident ».* Plus précisément sur l'inscription du cheptel, il développe : *« nous vendions pas mal de veaux non inscrits au travers de portes ouvertes que nous réalisions tous les ans à la ferme. Mais, comme il est de plus en plus complexe de déplacer les gens, et qu'en parallèle nous voulions nous ouvrir à une nouvelle clientèle, j'ai pensé que passer le cap de l'inscription était un bon levier pour nous faire connaître au travers des participations aux concours comme celui de Nevers. En plus, j'utilise les réseaux sociaux afin de mettre toutes les chances de mon côté ».* Il ajoute ne pas être stressé pour le concours de Nevers car *« dans tous les cas je suis content de participer. Je verrai bien si je ramène une plaque, mais même si cela n'est pas le cas, ça reste une expérience à vivre ».* Il conclut : *« pour réussir, je suis convaincu qu'il faut toujours laisser la porte ouverte au changement et aux évolutions, afin de s'adapter encore et toujours à tout ce qui constitue notre chemin de vie. D'ailleurs, même si je suis ravi de l'inscription du cheptel, je ne m'interdis pas de faire marche arrière si je ne m'y retrouve pas… ».*

Chloé Monget

Des souvenirs marquants

Si le cheptel de Benoît Adam n'est inscrit que depuis 2025, il a déjà participé à des concours, non-inscrits. *« Mon plus beau souvenir de concours date de 2021 où nous avions décroché un Super prix d'honneur à La Nocle-Maulaix en non inscrit. Toute la famille était là… Nous avons aussi eu un taureau qui a fait un Super prix d'honneur à Moulins (03), et là c'est le jingle et les applaudissements qui m'ont marqué ».*

// OVINS

21 Moutons, terre de contrastes

L'assemblée générale du Syndicat d'élevage ovin de Côte-d'Or est revenue sur le contexte d'une année 2024 contrastée, entre menace sanitaire et bonne tenue des cours.

2024 restera comme une année éprouvante sur le plan sanitaire pour les éleveurs ovins de Côte-d'Or. Julien Pané, président du Syndicat d'élevage ovin de Côte-d'Or (SDEO 21) le soulignait lors de l'assemblée générale organisée fin septembre au Muséoparc d'Alésia. De nombreux concours et événements qui participent normalement à la promotion de cette filière en ont fait les frais, mais c'était sans doute le prix à payer face à la menace des variants 3 et 8 de la FCO présents dans la région. En France, on aura dénombré 5 436 foyers déclarés en FCO 3 entre juin et septembre et 2 000 foyers en FCO 8 sur la même période. L'année passée s'est en revanche distinguée par des cours record de la viande, tendance qui ne s'est malheureusement pas confirmée en 2025. Au-delà de ces aspects, le SDEO 21 a réalisé des contrôles de performances sur 27 élevages et 30 troupeaux, avec des Charmoises et des Bleus du Maine, deux races jusqu'alors absentes de Côte-d'Or. Des formations ont été organisées, sur les chiens de troupeau, l'eau d'abreuvement (qualité, quantité) ou encore les médecines alternatives. Une journée organisée en avril dernier avec la MSA, sur la pénibilité en élevage d'ovins a connu une forte affluence, preuve de la pertinence du sujet.

Obtention des aides

D'autres formations sont prévues en cette fin 2025, notamment une qui traiterait de la santé du pied des ovins et une autre sur la sélection et l'entretien du bélier. On le voit, le SDEO 21 déploie une certaine activité et cela se vérifie également pour accompagner les formalités d'obtention d'aides pour les éleveurs. L'aide à la génétique proposée par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) s'est traduite par 23 dossiers en Côte-d'Or, et du côté du Conseil départemental de Côte-d'Or, cinq dossiers création/augmentation on reçu une aide financière. Au cours de cette assemblée générale, quatre membres du conseil d'administration du SDEO 21 ont été réélus. Il s'agit de :
- Roseline Araujo (Cussy-le-Chatel) ;
- Arnaud Deschamps (Poiseul-la-Ville) ;
- Jean-Marie Guyot (Diancey) ;
- Julien Pané (Dampierre-en-Montagne).

Enfin, les éleveurs ovins de Côte-d'Or avaient deux dernières informations à communiquer : la tenue des Ovinpiades régionales à Charolles, en Saône-et-Loire le 10 décembre, et la recherche d'une exploitation pour participer aux journées portes ouvertes des bâtiments en Côte-d'Or, pour janvier 2026.

Berty Robert



La FCO et la baisse du nombre d'élevages ont eu un impact sur le cheptel ovin côte-d'orien. Toutefois, la Côte-d'Or est le seul département de BFC où le nombre de brebis n'a pas baissé.

Les chiffres des ovins en Côte-d'Or

- Le département compte 39 474 reproducteurs de plus de 6 mois (contre 42 308 en 2023).
- 192 dossiers d'aide ovine ont été déposés pour 32 076 brebis.
- On compte également 8 élevages en ovins lait.
- Entre 2024 et 2025, le nombre de reproducteurs ovins a baissé de 2 620. Les raisons sont à rechercher du côté de la FCO et de la baisse du nombre d'élevages. On comptait 42 876 brebis en 2024 et 40 256 en 2025. En BFC, la Côte-d'Or est le seul département qui n'a pas vu baisser son nombre de brebis. La filière locale souffre néanmoins du fait que la GMS joue moins le jeu sur les ovins locaux.



// TRACTEURS

Prendre soin des pneumatiques pour

Les pneumatiques des tracteurs agricoles méritent la plus grande attention. Bien utilisés, ils peuvent contribuer à réaliser de belles économies.

« Les pneumatiques représentent à la fois un poste de dépense significatif et un levier de performance souvent sous-estimé. Pourtant, de simples gestes peuvent suffire à éviter leur usure prématurée et à garantir une utilisation optimale, en toute sécurité », rappelle Bridgestone dans son dernier communiqué. Qu'importe leur niveau de technologie, les pneus des tracteurs agricoles méritent un soin particulier. Le point crucial, trop souvent négligé, est le respect de la pression de gonflage. En effet, pour chaque usage et chaque charge supportée, il est recommandé d'adapter la pression.

Des économies de carburant à faire au champ

Les manufacturiers proposent pour leurs pneumatiques des tableaux de préconisations de gonflage, qu'il est économiquement intéressant de respecter. Une pression de gonflage excessive pour des travaux au champ peut représenter en moyenne une surconsommation de carburant allant de 15 à 30 %. Sur un sol mou, il est recommandé de l'abaisser, afin que le pneumatique se déforme pour qu'il y ait un maximum de crampons en contact avec le sol et que la charge soit répartie sur une plus grande surface pour limiter les tassements. Ainsi, le tracteur patine moins, son rendement horaire est meilleur et la consommation de GNR par hectare est réduite. Par ailleurs, l'utilisation de pneus avec le diamètre le plus grand techniquement admissible par le tracteur joue en faveur de l'économie de carburant. En effet, une grande roue est moins tirante et moins résistante au roulement.



Bridgestone

L'utilisation de pneus avec le diamètre le plus grand techniquement admissible par le tracteur joue en faveur de l'économie de carburant, car une grande roue est moins tirante et moins résistante au roulement.


D. Laisney

Pour les travaux sur des terrains durs et sur la route, le fait d'augmenter la pression de gonflage permet de réduire la consommation de carburant.

Augmenter la pression sur la route

Sur terrain dur ou au transport, une pression plus élevée évite l'écrasement du pneumatique et réduit donc sa résistance au roulement. Par exemple, le fait de circuler sur la route avec une pression de 0,3 bar en dessous de la valeur préconisée augmente la résistance au roulement de 6 % et de 30 % pour un pneumatique sous-gonflé d'un bar. Avec des ensembles mixant régulièrement des trajets routiers et des travaux au champ, le télégonflage se révèle alors intéressant pour toujours travailler à la pression idéale. Une autre solution

Des avantages à remplacer la monte pneumatique d'origine


France Pneus Sélection

Le remplacement de la monte de pneumatiques d'origine impose de respecter la prépondérance, c'est-à-dire que la vitesse périphérique des roues avant doit être légèrement supérieure à celle des roues arrière, selon un rapport définit par le constructeur.

Parfois négligée lors de l'achat du tracteur, la monte d'origine n'est pas toujours la plus performante. Pour pleinement valoriser les capacités du tracteur, il est parfois recommandé de changer les pneumatiques, en optant pour des modèles plus larges pour les semis, des variantes à profil routier pour le transport ou des dimensions étroites pour la pulvérisation. Selon les modèles retenus et les travaux réalisés, les gains se ressentent en termes de productivité, de capacité de traction, de consommation de carburant et/ou de protection des sols. Par exemple, l'augmentation du diamètre des roues arrière améliore la traction et s'accompagne d'un volume d'air supérieur procurant davantage de portance. Attention toutefois, lors du changement de pneumatiques, à bien respecter la prépondérance d'origine définie par le tractoriste pour ses modèles à quatre roues motrices. En pratique, sur un tracteur, la vitesse périphérique des roues avant est légèrement supérieure à celle de l'arrière. Si ce principe n'est pas respecté, l'utilisateur s'expose à des risques de casse mécanique.



r moins consommer et gagner plus



U. Dubroeucq

Une pression de gonflage trop importante pour des travaux au champ entraîne du patinage excessif et peut représenter une surconsommation moyenne de carburant allant de 15 à 30 %.

est d'opter pour des pneumatiques de technologie IF, voire VF. Ces modèles présentent l'avantage de supporter davantage de charge à pression identique que des carcasses standards : respectivement 20 % et 40 % pour les IF et VF.

Attention à l'usure prématurée

La surcharge et le non-respect de la pression de gonflage sont souvent la cause de l'usure prématurée des pneumatiques. Ils entraînent des échauffements anormaux, qui conduisent à la déformation de la carcasse et à l'apparition de hernies. L'utilisation avec une pression de gonflage trop faible peut entraîner le déjantage ou encore la destruction du talon, car le pneu peut tourner sur la jante sous l'effet de l'effort de traction. Les pneumatiques ont aussi des indices de vitesses qu'il est important de respecter : A6 pour 30 km/h, A8 pour 40 km/h, B pour 50 km/h et C pour 60 km/h. *« Ignorer ces indications, c'est risquer non seulement une diminution de la durée de vie des pneus, mais aussi des incidents potentiellement graves »*, alerte Bridgestone.

Des contrôles statiques et dynamiques

Le manufacturier recommande de réaliser un contrôle statique avant la campagne ou après une longue immobilisation. Cela comprend l'inspection visuelle pour s'assurer de l'absence de fissures ou de corps étrangers sur les flancs, la bande de roulement et les talons. Les valves et bien sûr la pression de gonflage sont aussi à vérifier. Les jantes sont également à inspecter, afin de détecter des fissures, de la corrosion ou des fixations desserrées. Lors de l'utilisation du tracteur, il est important de réaliser un contrôle dynamique en repérant des vibrations, des rebonds ou des balancements inhabituels. Cela peut se traduire par une mauvaise tenue de route et un mauvais comportement directionnel. Il suffit parfois de réajuster la pression pour résoudre les problèmes.

David Laisney



L. Vimond

Il est important de respecter la charge maximale admissible par les pneumatiques, afin de ne pas détruire leur carcasse.

Les règles pour bien stocker ses pneus

Le stockage des pneumatiques n'est pas à négliger, afin de préserver et de garantir leur longévité. Il est important de nettoyer les pneus avant de les entreposer. Leur rangement est à réaliser dans un endroit sec, à l'abri des UV, de la chaleur et de l'humidité. L'idéal est d'éviter le contact direct avec le sol, qui fragilise la carcasse. Il faut aussi les protéger des solvants et des hydrocarbures, qui dégradent la gomme. Bridgestone recommande aussi de faire pivoter les pneus d'un quart de tour tous les mois, pour empêcher les déformations liées à l'immobilisation prolongée. Les pneus nus sont à tenir éloignés de toute source électrique ou de soudure. Ceux montés sur jante se stockent à plat ou debout sous pression. Enfin, pour les pneus installés sur des machines, il est conseillé de stationner sur une surface plane et, si besoin, de mettre des cales sous les essieux pour soulager les roues.



// TRACTEURS

Comment éviter les problèmes d'AdBlue

L'AUS 32, plus connu sous le nom d'AdBlue, est apparu dans le milieu agricole avec les moteurs utilisant la solution de dépollution SCR (Selective Catalytic Reduction). Il est injecté dans les gaz d'échappement, afin de réduire les émissions d'oxydes d'azote (Nox). Très sensible à la température et à l'exposition à l'air, l'AUS 32 doit être utilisé et stocké de manière rigoureuse.

L'AUS 32 (Aqueous Urea Solution 32), plus connu sous le nom d'AdBlue ou DEF (Diesel Exhaust Fluid), est une solution aqueuse composée de 32,5 % d'urée pure dissoute dans 67,5 % d'eau déminéralisée. Ce fluide a fait son apparition, au début des années 2010, sur les tracteurs et engins agricoles équipés de moteurs associés à un système de réduction catalytique sélective (SCR) réduisant les émissions d'oxydes d'azote (Nox). L'AdBlue, injecté dans un catalyseur pour traiter les gaz d'échappement, transforme entre 80 et 90 % des oxydes d'azote (NOx) en azote (N2) et en vapeur d'eau (H2O). Les rejets à l'échappement sont ainsi inoffensifs pour l'environnement. Initialement brevetée en 1957 aux États-Unis, la technologie SCR est aujourd'hui devenue incontournable sur les tracteurs et automoteurs agricoles utilisant un moteur diesel de plus de 75 ch et répondant à la norme antipollution Stage V entrée en vigueur en 2020.

Un produit sensible aux températures extrêmes

L'AUS 32, du fait de sa composition chimique, est sensible aux températures extrêmes. En dessous de -11 °C, il cristallise et gèle, ce qui peut obstruer le système SCR. Lors d'une exposition continue au-dessus de 40 °C, la chaleur dégrade le DEF, réduisant son efficacité. Ce liquide aqueux est aussi sensible à l'air. L'eau contenue dans l'AdBlue peut alors s'évaporer au risque de provoquer la formation de dépôts solides, comme l'acide cyanurique, nuisibles au système SCR. Divers leviers peuvent être mis en action, afin de préserver ce produit devenu essentiel dans le fonctionnement des moteurs diesel.

Utiliser un DEF normé

Pour éviter toute détérioration du système SCR du tracteur et s'assurer d'une bonne dépollution, il est primordial d'utiliser un DEF répondant à la norme internationale ISO 22241. Cette dernière encadre la fabrication, la qualité, le stockage et le transport de la solution aqueuse d'urée. Par ailleurs, les motoristes sont dans l'obligation d'installer un mode « réduction de puissance » sur leurs moteurs. Cette fonctionnalité sécurise le système SCR en cas de problème technique comme un DEF de mauvaise qualité ou un réservoir vide.

Raisonner le stockage à son utilisation

Le ravitaillement pour le conditionnement du DEF doit être raisonné selon l'utilisation des machines agricoles. En effet, ce produit a tendance à se détériorer au-delà de 12 mois de stockage. Il doit être conservé dans un réservoir hermétique et sombre, tel qu'un fût en plastique de 200 l, une cuve palette de 500 l, une cuve à double paroi ou encore une cuve IBC (Intermediate Bulk Container) de 1 000 l. Afin d'éviter tout risque d'évaporation de l'eau contenue dans le DEF, il convient de le protéger du soleil sans aucune exposition directe. L'AUS 32 ne doit pas non plus subir de fortes variations de températures. L'idéal est de le conserver dans un bâtiment ventilé à une température ambiante comprise entre 15 et 20 °C. Les motoristes conseillent, pour l'hivernage des machines, de remplir les réservoirs d'AdBlue à leur maximum, afin d'empêcher la condensation de se former, limitant ainsi tout risque de cristallisation de l'AUS 32. De plus, l'été, sous des températures supérieures à 40 °C, une machine à l'arrêt pour plusieurs jours se doit d'être stationnée à l'abri du soleil, pour éviter à l'AUS 32 de monter trop fort en densité et en volume dans le réservoir.



New Holland

L'AUS 32 ou DEF est un composé chimique sensible à l'air et aux variations de températures, qui nécessite diverses précautions de stockage, de remplissage et d'utilisation.



U. Dubroeucq

L'AdBlue est une marque déposée par l'association allemande de l'industrie automobile (VDA), pour désigner le DEF (Diesel Exhaust Fluid).

L'anticristallisant recommandé dans les régions très froides

De manière générale, les systèmes SCR des motoristes agricoles sont conçus pour fonctionner avec un DEF dépourvu d'additif anticristallisant. En effet, les machines sont, pour leur plus grande majorité, équipées d'un système de purge du circuit d'admission de DEF, s'actionnant à l'extinction du moteur. Veillez tout de même à tendre l'oreille, afin de vous assurer que ce système n'est pas en panne. Le plus souvent, une alarme couplée à un code panne vous avertira. En revanche, dans les régions très froides ou dans les pays présentant des températures à plus de 40 °C sur plusieurs semaines, l'utilisation d'un additif anticristallisant prévient des éventuelles pannes du système SCR.

Ulysse Dubroeucq

Une pompe de remplissage dédiée



U. Dubroeucq

La pompe de transfert pour le remplissage de l'AUS 32 doit être de faible débit et disposer de matériaux résistants à la corrosion comme le plastique, l'acier inoxydable, etc.

Faire le plein de DEF ou d'AdBlue dans son tracteur nécessite de prendre quelques précautions. Qu'elle soit électrique ou manuelle, la pompe de transfert doit présenter un faible débit de remplissage et disposer de matériaux résistants à la corrosion (plastique, acier inoxydable, etc.). Il est important de ne pas négliger son entretien en changeant périodiquement le filtre, en se référant aux recommandations du constructeur indiquées dans le manuel d'utilisation. Le pistolet, quant à lui, doit être en plastique avec une buse en acier inoxydable, afin d'éviter la corrosion au contact de la solution d'urée contenue dans le DEF. Le bec verseur, doit lui aussi être adapté, pour assurer un remplissage sans éclaboussure.

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
+ de 35 ans de réalisation



BÂTIMENTS
STANDARDS
OU SUR MESURES

14, Rue de la Perdrix - 21140 Semur-en-Auxois - Tél. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

Tracteurs // Les nouveautés

Agco Power Un moteur de 8 litres au catalogue

Le nouveau moteur six cylindres Agco Power Core 80 complète par le haut le Core 75 qui équipe les tracteurs Fendt 700 Vario. Le Core 80 reprend le même alésage que le Core 75 (110 mm), mais dispose d'une course plus importante (139 mm, contre 132 mm), ce qui fait passer sa cylindrée à 8 l (contre 7,5 l). Répondant à la norme Stage V, il est doté comme le Core 75 d'un catalyseur d'oxydation, d'un filtre à particules et d'un système de dépollution SCR à l'Adblue (pas d'EGR). Il intègre en plus un turbo à géométrie variable, qui lui procure un gain de consommation et un bon frein moteur. Si la puissance maximale offerte par ce nouveau moteur est sensiblement identique au Core 75 (338 ch, contre 335 ch pour le Core 75), le couple maximal est 16 % plus élevé, à savoir 1 680 Nm (1 450 Nm sur le Core 75). Compatible HVO, ce moteur est aussi connecté pour bénéficier de mises à jour ou de diagnostics à distance.



Agco

Case IH Le tracteur Magnum culmine à 435 ch

Case IH lance la nouvelle génération de tracteurs de forte puissance Magnum. Pour le marché européen, la gamme se compose désormais de trois modèles à roues (Magnum 355, 385 et 405) et de deux modèles à chenilles arrière (Magnum 355 et 385 Rowtrac). Ces tracteurs logent au choix une transmission à variation continue CVXDrive ou une transmission powershift PowerDrive à 21 rapports avant à 5 arrière. Cette dernière propose désormais la fonctionnalité de débrayage à la pédale de frein. Depuis l'écran Case IH Pro 1200, les utilisateurs peuvent ajuster le taux d'accélération, modifier la sensibilité du passage au rapport supérieur et les réglages du taux d'agressivité, notamment grâce à un nouveau bouton sur l'accoudoir. Case IH a également revu l'hydraulique pour améliorer les performances et réduire les pertes d'huile. Les prises du système Power Beyond ont été déplacées pour être plus accessibles. Les nouveaux coupleurs disposent de leviers de décompression pour faciliter le branchement et le débranchement des flexibles hydrauliques. Les Magnum peuvent aussi recevoir des prises pour des applications nécessitant des faibles pressions. Le relevage avant optionnel bénéficie d'un débit accru de 20 % améliorant sa capacité de levage. Disposant du freinage à double ligne, les nouveaux Magnum sont déclinés en trois packs technologiques. Ils peuvent bénéficier de l'AccuSync pour le partage au champ de données, comme les lignes de guidage A-B ou les cartographies. En cabine, un second terminal Pro 1200 est proposé au catalogue. Les nouveaux Magnum sont livrés avec le service Connectivity Included qui ouvre les portes à tous les services connectés et à la plateforme web FieldOps.



Case IH

Case IH Une transmission full powershift sur le tracteur Puma 240



Case IH

La gamme de tracteurs Puma de Case IH s'étoffe avec l'arrivée du Puma 240 PowerDrive. Ce modèle délivrant 240 ch, voire 270 ch avec le boost, était jusque-là uniquement disponible avec la transmission à variation continue CVXDrive. Avec la PowerDrive, qui équipait déjà les Puma 185, 200 et 220 Multicontroller, le Puma 240 accède à une transmission full powershift à 18 ou 19 rapports sous charge. Dans cette nouvelle version, ce tracteur bénéficie notamment de l'accoudoir Multicontroller. Il inaugure un pont avant plus costaud augmentant le PTAC à 14 tonnes, une évolution valable aussi pour les Puma 185, 200 et 220 à transmission PowerDrive (PTAC de 15 tonnes pour les Puma CVXDrive). Comme les autres tracteurs et machines de la gamme Case IH, le Puma 240 PowerDrive accède avec la plateforme numérique FieldOps, qui connecte et intègre les informations agronomiques et les données de performance des matériels. Par ailleurs, d'autres évolutions s'appliquent à la gamme Case IH Puma, comme la possibilité de monter des pneumatiques de 2,05 m de diamètre sur les Puma 185 et 200 à transmission CVXDrive, une option auparavant réservée aux Puma 220, 240 et 240 CVXDrive.

Case IH Nouvelle génération de Farmall C



L. Vimond

La nouvelle gamme de tracteurs Case IH Farmall C Active Drive 2 se compose de quatre modèles de 90 à 120 ch. Ces tracteurs gagnent en empattement, qui atteint désormais 2,35 m, et accèdent à un plus large choix de pneumatiques arrière en 38 pouces. Ils bénéficient de l'Active Clutch permettant de freiner et de débrayer uniquement avec la pédale de frein. Héritant du design inauguré sur les Quadtrac, les Farmall C Active Drive 2 disposent du paramétrage de la coupure de la prise de force en fonction de la position du relevage de 4,7 t de capacité. Ces tracteurs reçoivent la télématique FieldOps, un petit terminal couleur dans le tableau de bord et, en option, un écran AFS 1200 qui peut recevoir l'offre de guidage automatique.

Case IH La gamme Optum monte en puissance



L. Vimond

Trois nouveaux modèles viennent enrichir la gamme Optum. Avec ces tracteurs de 360, 390 et 435 CV, la gamme compte donc désormais 6 modèles. Ces tracteurs se veulent plus polyvalents que les Magnum, plus dédiés à la traction. Avec l'Optum, les opérateurs peuvent profiter d'une vitesse maxi au transport plus élevée (60 km/h), d'intervalles d'entretien plus espacés (750 heures) et d'une plus grande autonomie en carburant. L'Optum embarque un nouveau moteur 6 cylindres Cursor 9 de 8,7 l et une nouvelle transmission CVXDrive 4x2 qui optimise le transfert de puissance au sol. Avec un empattement de 3,19 m, les nouveaux Optum présentent un rayon de braquage de 6,10 m. Ils disposent d'un système de télé gonflage intégré et d'une toute nouvelle suspension indépendante de l'essieu avant. Le confort reçoit le système de suspension intégrale AVS, un large marchepied, une boîte à outils intégrée et un réservoir d'eau pour se laver facilement les mains. La capacité de relevage est portée à 5,8 t à l'avant et 11,7 t à l'arrière.



Claas L'Arion 570 CMatic développe 180 CV



Claas

L'Arion 570 CMatic est désormais le plus puissant des tracteurs à quatre cylindres de Claas. Fabriqué au Mans dans la Sarthe, ce nouveau modèle embarque un moteur DPS bi-turbo de 4,5 l conforme à la norme antipollution Stage V développant 180 ch (pas de boost). Il délivre un couple maximal de 730 Nm disponible à partir de 1 400 tr/min. Pour être en phase avec ce niveau de puissance, le système d'injection et le module de refroidissement ont été modifiés. Héritée des Arion 650 et 660, la transmission à variation continue CMatic, produite dans l'usine Claas de Paderborn en Allemagne, dispose de deux rapports à passage automatique et se décline en versions 40 et 50 km/h. Le circuit hydraulique débitant 150 l/min s'accompagne de série de quatre distributeurs électrohydrauliques double effet. Ce tracteur bénéficie en standard d'un pont avant suspendu et freiné, commun à celui des Arion 650 et 660. Il reprend aussi à ses grands frères le pont arrière et affiche ainsi une capacité de relevage de 8 tonnes. Son relevage avant, d'une capacité de 4 t, est, lui, identique à celui de l'Arion 550. Ce nouveau modèle peut être chaussé de pneumatiques Trelleborg VF 710/60R38 à l'arrière et VF 600/60 R28 à l'avant bien adaptés pour les travaux au champ. Pour les trajets routiers, l'Arion 570 CMatic intègre la fonctionnalité de maintien en ligne automatique, qui active automatiquement le frein pneumatique du véhicule remorqué, afin d'éviter toute poussée susceptible de mettre le convoi en portefeuille. L'Arion 570 CMatic profite bien sûr de la cabine Claas suspendue en quatre points. Il intègre de série un accoudoir multifonction hébergeant le terminal Cebis tactile de 12 pouces et le joystick CMotion. Il est doté de base d'un pack complet de phares à Led.

LE BOSS

Pense grand. Pense intelligemment. Avec la Série S de 6ème génération Valtra, aucune tâche n'est trop grande, aucun détail n'est trop petit. Ces tracteurs allègent le poids des journées de travail les plus difficiles avec facilité et le font avec précision et intelligence. C'est une puissance et une performance qui se révèlent payantes.

valtra.fr/series



VALTRA YOUR WORKING MACHINE

VOS CONCESSIONNAIRES

ETS Morisot
Matériels agricoles - Vente - Réparation
21 Terrefondrée
03 80 81 01 56

SAS WALTER
21 Rouvres-en-Plaine
03 80 79 17 37

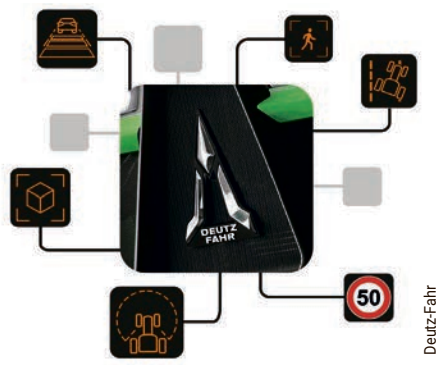
Claas Les Axos série 3 délivrent jusqu'à 120 chevaux



Claas

S'intercalant entre les gammes Axos 200 et Arion 400, les nouveaux tracteurs compacts Claas Axos 3.95, Axos 3.105, Axos 3.110 et Axos 3.120, sont conçus pour assurer différentes tâches au sein d'une exploitation agricole, de la manutention à la fenaison, en passant par le travail du sol, le semis et le débroussaillage. Fabriqués à Rovigo en Italie, ces engins, animés par un moteur quatre cylindres Fiat Powertrain Technologies (FPT) de 3,6 litres, développent de 92 à 120 chevaux. Ils sont équipés d'une transmission mécanique disponible en trois configurations : 12/12 (6 vitesses et 2 gammes avec inverseur mécanique), 24/12 (2 gammes) et 36/18 (3 gammes). La deuxième et la troisième solutions comprennent le doubleur sous charge Twinshift, l'inverseur sous charge Revershift et le frein à main électrique. Elles s'accompagnent en option de la fonction Smart Stop permettant de stopper et de relancer l'avancement sans agir sur la pédale d'embrayage. Exclusive aux Axos série 3, la cabine dispose d'un toit bas, permettant à ces tracteurs, lorsqu'ils sont chaussés de pneumatiques arrière de 30 pouces (380/85 R30), d'afficher une hauteur hors tout inférieure à 2,50 m. Autre particularité, les portes s'ouvrent vers l'avant pour faciliter les montées et les descentes dans les endroits exigus. À bord, le chauffeur profite d'une colonne de direction réglable en hauteur et en inclinaison, de distributeurs hydrauliques à commande mécanique (jusqu'à quatre), et en option d'un toit vitré homologué FOPS protégeant contre la chute d'objets. Les Axos série 3 accèdent également en option à la direction dynamique, qui réduit de 3,8 à 1,9 le nombre de tours de volant de butée en butée pour les travaux réalisés à une vitesse inférieure à 10 km/h. Ils sont aussi pré-équipés pour recevoir un terminal Isobus Claas, tel que le Cemis 700, ainsi que le joystick électrohydraulique E-Pilot S pour commander le chargeur frontal. Les Claas Axos série 3 présentent une charge utile de 3 600 kg. Ils disposent au choix d'un circuit hydraulique à centre ouvert débitant 60 ou 90 l/min. Leur relevage arrière affiche une capacité maximale de 5 300 kg, tandis que leur relevage avant, optionnel, soulève 3 240 kg et peut être complété par une prise de force 1 000 tr/min.

Deutz-Fahr Le système « Tags » récompensé à Agritechnica



Deutz-Fahr

Deutz-Fahr a reçu la médaille d'argent à l'Agritechnica 2025 pour son système innovant Tags (Tractor Assisted Guidance System), qui constitue une avancée en matière d'automatisation et de sécurité sur route et dans les champs. Le système primé introduit des technologies avancées d'aide à la conduite dans le monde agricole, entièrement adaptées à ses conditions de travail uniques. Tags est spécialement conçu pour une utilisation agricole prenant en charge à la fois le transport routier et les opérations agricoles. Cette technologie est basée sur le concept du « tracteur en tant que capteur ». Cela signifie que le tracteur devient un hub intelligent et connecté qui collecte et partage en continu les données provenant du champ. Le système de guidage assisté Deutz-Fahr repose sur des caméras numériques haute résolution adaptées à l'agriculture et dotées de la technologie HDR (High Dynamic Range) entièrement intégrées à la conception du tracteur. Deux niveaux sont proposés : standard et version avancée. Le niveau standard comprend l'assistance au maintien de voie, le maintien du tracteur dans sa voie, la détection des personnes et des avertissements de croisement et dépassement. Avec le niveau avancé, l'opérateur bénéficiera de l'assistance au guidage hors route, de la détection d'obstacles en 3D, du régulateur de vitesse adaptatif et même de la reconnaissance des panneaux de signalisation avec l'IA.

Fendt Les tracteurs 800 VarioDrive Gen5 montent en puissance



U. Dubroeucq

La nouvelle gamme de tracteurs Fendt 800 Vario Gen5 se compose de trois modèles : 826 VarioDrive, 829 VarioDrive et 832 VarioDrive, développant 260, 290 et 320 ch, alors que la précédente série 800 s'arrêtait au 828. La gestion de la surpuissance DynamicPerformance active automatiquement un boost (jusqu'à 23 ch) pour compenser les besoins des auxiliaires (ventilateur, pompe hydraulique, climatisation, etc.). Le moteur Agco Power Core80, un 6 cylindres de 8 litres, reste dépourvu de vanne EGR et s'équipe d'un turbo à géométrie variable. Il est conçu pour fonctionner avec des carburants de type HVO. Son ventilateur profite de l'inversion du sens de rotation, afin d'assurer le dépoussiérage. Comme les tracteurs de la série 1000 Gen4, les Fendt 800 Gen5 sont conçus pour fonctionner au régime nominal de 1 700 tr/min. Ils sont capables de rouler à une vitesse de 40 km/h à 950 tr/min et 50 km/h à 1 200 tr/min. Leur moteur se caractérise par son couple élevé : 1 680 Nm à 1 200 tr/min sur le Fendt 832 Gen5, par exemple. La transmission à variation continue VarioDrive TA250 présente une seule gamme et est capable de répartir proportionnellement et continuellement le couple entre les ponts avant et arrière. Elle optimise ainsi la traction. De plus, elle propose la fonctionnalité "pull-in turn", avec laquelle le pont avant à entraînement indépendant tire activement le tracteur dans les virages, autorisant un plus petit rayon de braquage. Les 800 Gen5 reçoivent par ailleurs le frein sur échappement géré par le turbo et de frein hydraulique piloté par la transmission. Les 800 Gen5 partagent la cabine avec les nouveaux Fendt 1000 Gen4. Celle-ci se distingue par sa nouvelle casquette de toit intégrant les gyrophares et huit à douze phares de travail. Avec la finition de cabine UltraVision, le tracteur loge plus de 22 phares à leds, culminant à 4 400 lumens par unité. Ces optiques sont réglables indépendamment selon cinq niveaux d'intensité. La cabine est aussi disponible dans une version plus épurée dotée, dans le toit, de huit phares à leds de 1 000 lumens chacun. Le système GroundVision, en option, éclaire le relevage arrière. L'environnement de conduite FendtOne accueille le siège SuperComfort Titanium, doté de réglages électriques, d'une fonction massante en trois programmes, du chauffage, de la ventilation multizone et d'une mémoire de position. En option, comme pour le filtre à air, le filtre d'habitacle est nettoyé de manière automatique en continu et passivement, grâce à un système de dépression et à un séparateur cyclonique. Les Fendt 800 Gen5 peuvent recevoir un poste de conduite inversé et sont compatibles pour l'autoguidage HighSpeed Guidance, autorisant un avancement jusqu'à 40 km/h. Côté hydraulique, les nouveaux Fendt disposent d'une pompe à débit variable fournissant 165 l/min ou en option 220 l/min. Leur circuit hydraulique peut aussi cumuler les deux pompes, afin d'atteindre un débit de 385 l/min. Les 800 Gen5 comptent jusqu'à six distributeurs hydrauliques arrière et deux frontaux. Leur relevage arrière peut soulever 10,5 t, tandis que le relevage avant admet jusqu'à 5,3 t.

Fendt Les tracteurs de la série 500 accèdent à la transmission VarioDrive


U. Dubroeucq

Les tracteurs compacts Fendt 500 VarioDrive Gen4 intègrent le design des 600 VarioDrive. Ils logent le moteur quatre cylindres Agco Power Core50 de 5 l, ayant la particularité de fonctionner à bas régime (1 900 tr/min de régime nominal). Déclinés en quatre modèles : 513 (134 ch), 514 (144 ch), 515 (154 ch) et 516 (164 ch), les 500 Gen4 profitent de la surpuissance DynamicPerformance (DP), qui fournit 10 ch supplémentaires dès que les accessoires (prise de force, climatisation, ventilateur, etc.) sollicitent le moteur, afin de maintenir une puissance constante. Ils accèdent en option à un ventilateur à pales réversibles pour le nettoyage automatique des différents radiateurs de refroidissement. Les Fendt 500 de quatrième génération reçoivent la transmission à variation continue VarioDrive. Cette dernière compte une seule gamme et est capable de répartir proportionnellement et continuellement le couple entre les ponts avant et arrière. Elle optimise ainsi la traction. De plus, elle propose la fonctionnalité “pull-in turn”, avec laquelle le pont avant à entraînement indépendant tire activement le tracteur dans les virages, autorisant un plus petit rayon de braquage. Sur le plan de l’hydraulique, les tracteurs 500 Gen4 disposent d’une pompe délivrant 110 ou 152 l/min. Celle-ci alimente les distributeurs selon trois configurations : Power, Power + ou Profi +. La première propose sept distributeurs, dont quatre à l’arrière, deux dédiés au chargeur frontal et un sur le relevage avant. Avec la seconde, l’utilisateur peut profiter de huit distributeurs, dont cinq à l’arrière, deux au centre et un pour le relevage avant. Avec la troisième, Profi +, les huit distributeurs sont répartis de la manière suivante : cinq à l’arrière, trois au centre et deux pour le relevage avant. Ces tracteurs pèsent à vide 6,85 t et affichent un PTAC de 11,75 t. Leur relevage arrière admet une charge maximale de 8 045 kg, contre 3 487 kg à l’avant. Les Fendt 500 Gen4 conservent la cabine de leur prédécesseur, ainsi que l’environnement de conduite FendtOne. Toutefois, la visibilité a été retravaillée, grâce aux éléments de dépollution, comme le catalyseur, qui ont été déplacés au niveau du plancher à droite du capot. Pour les Fendt 500 Gen4 sortis d’usine après juin 2026, le chauffeur pourra même profiter de l’Apple CarPlay directement depuis le terminal principal. Au catalogue des options, ces tracteurs peuvent s’équiper d’une caméra à l’avant du capot moteur et sur le hayon arrière, de l’assistant de freinage de remorque ou encore du pare-brise chauffant en verre feuilleté. Ce dernier est aussi décliné en configuration ouvrante.

Fendt Nouveau design pour les 1000 VarioDrive Gen4


U. Dubroeucq

Fendt dévoile les tracteurs de la série 1000 VarioDrive Gen4, dotée d’une cabine restylée et d’un moteur au fonctionnement encore optimisé. La gamme se décline en quatre modèles : 1040, 1044, 1048 et 1052, délivrant 400, 440, 480 et 520 ch. La surpuissance DynamicPerformance, s’activant dès qu’un élément puise de la puissance, comme le ventilateur, la climatisation, l’hydraulique, etc., est capable de fournir de 26 à 30 ch supplémentaires selon les modèles. Les Fendt 1000 Gen4 logent le moteur MAN six cylindres de 12,4 l, capable de tourner à bas régimes et développant un couple maximal de 2 090 à 2 650 Nm dès 1 150 tr/min. Cette motorisation est compatible avec des carburants de type HVO. Elle s’accompagne d’un ventilateur réversible, afin d’évacuer la poussière accumulée sur les grilles d’admission d’air du capot. Le Fendt 1052 peut voir sa puissance maximale réduite selon quatre niveaux, afin de s’adapter aux différents travaux et outils pour optimiser la consommation de carburant. Ses 520 ch peuvent ainsi être bridées à 480, 440 ou 400 ch. Dans le même esprit, le 1048 de 480 ch peut être limité à 440 ou 400 ch, tandis que le 1044 proposera une puissance maxi de 440 ou 400 ch. Le 1040 est, quant à lui, dépourvu de cette fonctionnalité. D’autre part, le moteur MAN est couplé à la transmission VarioDrive TA400. Cette dernière, présente une seule gamme et est capable de répartir proportionnellement et continuellement le couple entre les ponts avant et arrière. Elle permet aussi d’atteindre une vitesse maximale de 50 km/h à seulement 1 200 tr/min, réduisant ainsi la consommation de carburant. L’intervalle de vidange de l’huile de transmission a été porté à 4 000 heures (ou 4 ans), contre 2 000 heures (ou 2 ans) précédemment. La cabine des Fendt 1000 Gen4, se distinguant par une nouvelle casquette de toit, accueille, en finition UltraVision, plus de 22 phares à leds dont 12 dans le toit, avec une puissance de 4 400 lumens par unité. Ces optiques sont réglables indépendamment selon cinq niveaux d’intensité. Cette cabine est aussi disponible dans une version plus épurée dotée, dans le toit, de huit phares à leds de 1 000 lumens chacun. Le système GroundVision, en option, éclaire le relevage arrière. Le filtre de cabine des Fendt 1000 est nettoyé de manière automatique en continu et passivement grâce à un système de dépression et à un séparateur cyclonique. L’habitacle loge par ailleurs une climatisation automatique et une glacière de 12 l. L’intégration du Carplay est annoncée à partir de juin 2026. Le siège chauffeur en cuir propose le réglage électrique de la hauteur, de l’inclinaison et de la position, mais aussi quatre positions de soutien lombaire, la ventilation, le chauffage multizone, ainsi qu’une fonction massage avec trois programmes. Les Fendt 1000 Gen4 disposent de série d’une pompe hydraulique à débit variable débitant 220 l/min et en option d’une additionnelle fournissant 210 l/min. Il accède, au maximum, à six distributeurs hydrauliques arrière et à un seul à l’avant. Leur poids à vide est de 14 t pour un PTAC maximal de 21 t, soit une charge utile de 7 t.

Kioti Un tracteur de 140 ch à moins de 100 000 euros


U. Dubroeucq

S’équiper d’un tracteur de 140 ch pour moins de 100 000 euros revient d’actualité, grâce au constructeur Kioti avec son dernier tracteur, le HX 1402, le plus puissant modèle de la gamme. Le tracteur est animé par un quatre cylindres de 3,8 l de cylindrée développant 140 ch. Cette motorisation a entièrement été développée et construite par le Coréen, à l’exception des composants d’injection de carburant fournis par Delphi. Le Kioti répond à la norme antipollution Stage V, grâce à un FAP, un DOC et le système SCR (AdBlue). Le Kioti HX 1402 reçoit une transmission semi-powershift 40 km/h à 4 gammes et 8 rapports sous charge, soit un total de 32 vitesses avant et 32 arrière. Il bénéficie en standard de rampantes procurant une allure minimale de 240 m/h. Ce tracteur dispose en outre d’une fonction automatique robotisant le passage des powershift en fonction du régime moteur. Il reçoit un pont avant de conception « maison » et un relevage arrière de catégorie 2 capable de lever jusqu’à 4,4 t. Le circuit hydraulique alimenté par des pompes à engrenage débite au total 120 l/min, mais 75 l/min sont destinés aux distributeurs auxiliaires, tandis que les 45 autres desservent la direction. Ce tracteur accueille de série trois distributeurs mécaniques double effet à l’arrière. Un quatrième est proposé optionnellement. De même, le Kioti est équipé de série en cabine d’un joystick permettant de piloter les deux distributeurs double effet au centre du tracteur, qu’il soit équipé ou non d’un chargeur frontal. Par ailleurs, pour gagner en polyvalence, l’utilisateur pourra dériver les distributeurs centraux vers l’arrière. La cabine suspendue du Kioti HX 1402 compte cinq montants, avec les deux portes et la vitre arrière gauche ouvrante. Elle dispose d’un accoudoir multifonction et d’un siège pneumatique chauffant fourni par Grammer. Le Kioti HX 1402 propose trois régimes de prise de force : 540, 540E et 1 000 tr/min. L’utilisateur pourra profiter du « Cruise PTO » pour définir le régime moteur souhaité et de « l’Auto PTO », désarmant la prise de force, lorsque l’outil est relevé ou inversement. Il a également accès au « Safety PTO », qui s’engage à l’aide d’un bouton intégré à l’accoudoir, afin de quitter le siège en conservant la prise de force en marche. Par ailleurs, le relevage arrière du tracteur dispose également de deux automatismes. Le premier relève l’outil, lorsque l’angle de rotation du volant atteint 35 degrés. Le deuxième, quant à lui, lève l’outil lorsque la marche arrière est enclenchée.



AGRICULTEURS, VITICULTEURS

UN PRÊT À TAUX 0 % POUR VOTRE INSTALLATION

JUSQU’À 50 000 € ET 35 % DU MONTANT TOTAL DES FINANCEMENTS ACCORDÉS PAR LA CAISSE RÉGIONALE AU TITRE DE VOTRE PREMIÈRE ANNÉE D’INSTALLATION.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Document à caractère publicitaire.
Offre réservée aux agriculteurs installés depuis moins d’1 an au jour de la demande du Prêt à Taux Zéro Installation Agri, soumise à conditions, destinée à financer tout investissement réalisé lors de votre première année d’installation. Sous réserve d’acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Le montant du crédit «Coup de Pouce Prêt à Taux Zéro Installation Agri» est limité à 35% du montant des financements accordés par votre Caisse régionale au titre de votre première année d’installation et dans la limite de 50000€. Sans frais de dossier ; assurance emprunteur facultative. L’analyse de votre dossier peut amener votre Caisse régionale à vous demander la constitution d’une garantie. Offre valable jusqu’au 31/12/2025. Renseignez-vous sur la disponibilité de l’offre dans votre Caisse régionale auprès de votre conseiller.
10/2025 – Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu’établissement de crédit – Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9123093081 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Yann Stofer.

MACHINISME

Lindner Un tracteur Lintrac à tarif attractif


Lindner

Le constructeur autrichien Lindner lance le tracteur Lintrac 65 LS au positionnement tarifaire économique. Ce modèle est construit sur la base d'un Lintrac 75 LS (102 ch), mais il loge un moteur Perkins quatre cylindres de 76 ch, une transmission mécanique ZF 16/16 avec inverseur mécanique et doubleur sous charge permettant d'atteindre 40 km/h, ainsi qu'un circuit hydraulique délivrant 55 l/min. Il s'en distingue par l'absence de disque de frein au centre assurant le freinage sur les quatre roues. Il est aussi dépourvu de suspension de cabine, ce qui lui permet d'être plus bas que le modèle 75 LS. Le Lintrac 65 LS se caractérise également par un PTAC plus réduit (5,3 t contre 5,8 t pour le Lintrac 75 LS).

Massey Ferguson Les tracteurs 5M succèdent aux 5700 M


Massey Ferguson

Massey Ferguson remplace la gamme de tracteurs 5700 M par la série 5M. Caractérisée par son nouveau design et sa cabine grise, cette nouvelle gamme se compose de 6 modèles développant de 95 à 145 ch. Le réservoir à carburant voit sa capacité initiale de 153 ou 160 l monter à 198 l. Désormais, tous les modèles sont dotés de série d'une transmission Dyna-4 à quatre gammes et quatre vitesses sous charge permettant de rouler à 40 km/h au régime de 1 850 tr/min. En option, ces tracteurs accèdent au changement automatique des rapports sous charge Autodrive, à des régimes prédéfinis dans les modes Eco ou Power, ainsi qu'à la fonction neutre à la pédale de frein. Comme les précédents 5700 M, ils disposent d'un circuit hydraulique débitant 58 l/min ou 100 l/min en option. Côté confort, la suspension mécanique de la cabine figure désormais comme une option sur tous les modèles, tout comme le toit Visio, utile à la manutention, et des feux de travail à led (à l'avant, à l'arrière et sur les rambardes avant). Un bouton d'activation de la prise de force fait également son apparition sur l'aile gauche. Au sein du poste de conduite, le conducteur accède en option à la climatisation, au terminal Fieldstar 5, ainsi qu'aux technologies Isobus, MF Guide (autoguidage), MF Section Control (coupure jusqu'à 96 tronçons ou rangs par GPS), Rate Control (modulation jusqu'à cinq produits différents) et MS TaskDoc ou TaskDoc Pro (partage via USB ou sans fil des données d'agriculture de précision).

Massey Ferguson Les MF 8S Xtra gagnent en confort et en performances


D. Laisney

Identifiables à leur nouveau pot d'échappement et à leurs carters latéraux noirs habillant le compartiment moteur, les tracteurs Massey Ferguson MF 8S Xtra adoptent le design de leurs grands frères MF 9S. Ils profitent de multiples évolutions renforçant le confort d'utilisation et améliorant les performances de leur moteur six cylindres Agco Power de 7,4 l. Les MF 8S Xtra, déclinés en six modèles délivrant de 205 à 305 ch, inaugurent un nouveau logiciel pour contrôler le ventilateur à viscocoupleur à gestion électronique. Le nouveau programme de pilotage limite le régime de rotation du ventilateur et permet ainsi d'abaisser sa consommation de puissance. Le constructeur annonce, grâce à cette évolution, une augmentation des performances du moteur jusqu'à 5 % et une réduction de la consommation de GNR. Ces tracteurs Massey Ferguson reçoivent désormais en option un ventilateur à pales réversibles, qui assure le nettoyage des grilles du capot sans quitter la cabine. Cet accessoire sera notamment apprécié pour les utilisations avec une faucheuse frontale, par exemple. L'inversion s'active manuellement depuis le terminal Datatronic 5 ou à partir d'une touche de raccourci affectée par le chauffeur sur le joystick principal. Lors de cette opération, les pales sont inversées durant 15 secondes. Afin que le six-cylindres respire mieux, la grille d'admission d'air située entre le compartiment moteur et la cabine a été agrandie et redessinée. Son nouveau design évite l'accumulation de poussières et de débris, comme cela est parfois le cas sur les MF 8S de première génération. Le pot d'échappement noir mat des MF 8S Xtra présente désormais des formes angulaires et un profil plus étroit dégageant davantage la visibilité, en se fondant derrière le montant avant droit de la cabine. À proximité, la petite plateforme en haut du marchepied droit dispose maintenant d'une surface antidérapante pour améliorer la sécurité des opérateurs. À bord de cette nouvelle génération de tracteurs, le volant a été revu et il se complète sur demande d'une boule rotative de manœuvre. Un pack divertissement apparaît en option, dont le montage est assuré par le studio de personnalisation MF by You. Il se compose de haut-parleurs haut de gamme de la marque française Focal et d'un petit écran supplémentaire compatible Android Auto et Apple CarPlay. Par rapport aux précédents MF 8S, les pare-soleil ont été changés sur les modèles Xtra. Ils sont désormais à pantographe pour une manipulation plus aisée et moins de nuisance sonore en cabine : c'en est fini de la cordelette de commande des précédents pare-soleil qui tape dans la vitre. Pour les travaux de nuit, les phares de travail à leds ont aussi été renouvelés. Désormais de forme rectangulaire, ils sont plus puissants : + 20 % de lumens à nombre de feux identique. Enfin, les acquéreurs de MF 8S Xtra en version Efficient apprécieront d'accéder en option à des leviers de décompression sur les distributeurs hydrauliques arrière à commande mécanique. Cette fonctionnalité était jusque-là réservée à la finition Exclusive pourvue, elle, d'électrodistributeurs hydrauliques.

New Holland Le pont avant Super-Steer sur les tracteurs T5S


New Holland

Disponible en puissances de 90, 100 et 110 ch, la nouvelle gamme de tracteurs T5S de New Holland est désormais proposée en option avec le pont avant Super-Steer, pour gagner en maniabilité. Bénéficiant d'un nouveau design hérité des T5 Dual Command, ces tracteurs adoptent un nouvel univers de conduite : outre le pot d'échappement redessiné pour ne plus gêner le champ de vision, le poste de conduite bénéficie d'un nouveau tableau de bord numérique et, en option, de l'Isobus classe 2, de l'autoguidage d'usine (à partir de 2026, via un terminal Intelliview IV Plus), de la télématique, ainsi que des feux et d'un gyrophare à led. Ajoutons que les T5S peuvent être équipés de quatre nouveaux chargeurs frontaux : 630 LU, 635LU, 650LU et 655LU. Seuls les modèles 635 et 655 accèdent au parallélogramme mécanique. Ils affichent une capacité de levage pouvant atteindre 2,1 t.

NOUVEAUTÉS D'AUTOMNE !

FARMALL A



NOUVELLE GAMME
3 modèles 90 - 100 - 110

OPTUM



3 NOUVEAUX MODÈLES
360 - 390 - 440

DAFP MATERIEL AGRICOLE
• Toucy 03 86 44 00 77
• Venoy 03 86 44 00 19
• Agents :
Ets Jerusalem — Ancy le Franc
C.S.A — Semur en Auxois

ETS MARÉCHAL
• Donzy 03 86 39 30 51
• Corbigny 03 86 20 04 78
• Sermoise/L 03 86 90 98 98
• St Satur 02 48 54 12 97
• Torteron 02 48 76 41 64

CASE IH

New Holland Les tracteurs T7 compacts gagnent en maniabilité


New Holland

New Holland lance la nouvelle génération de tracteurs T7 à empattement standard. Désormais proposée de série en couleur bleu Dynamic Blue et avec des jantes argentées, cette gamme se distingue par son nouveau design : le support de pont avant et le capot, encore plus plongeant, ont notamment été redessinés pour autoriser un angle de braquage réduit de 17 % par rapport à celui des modèles actuels. Ces tracteurs inaugurent un nouveau pont avant, disponible en versions standard ou HD, l'une ou l'autre pouvant être suspendue. Cette suspension intègre désormais deux accumulateurs pour une réponse plus rapide et plus souple. En option, le contrôle de roulis bloque ces accumulateurs et améliore la tenue de route au transport. S'ils disposent du même empattement de 2,789 m que leur prédécesseur, leur PTAC est désormais boosté à 12,5 t avec le pont standard, 13,5 t avec le pont HD, soit une charge utile pouvant atteindre 5,5 t. Ces New Holland T7 reprennent le même bloc moteur FPT que les modèles de précédente génération, mais avec une courbe de puissance dont le pic est dorénavant atteint à 1 500 tr/min, réduisant la consommation de GNR et le bruit. La gestion de puissance EPM permet d'augmenter la puissance pour les applications de transport, de prise de force ou impliquant l'hydraulique. Les T7 bénéficient d'une nouvelle offre de transmissions. Les T7.180, T7.190 et T7.210 accèdent dans un premier temps à la nouvelle transmission à variation continue Auto Command à trois gammes avant (deux gammes auparavant) et une arrière offrant un ratio mécanique plus important et donc un rendement accru. La boîte semi-powershift Range Command et une nouvelle transmission semi-powershift à double embrayage Dynamic Command intégreront ces trois tracteurs dans un second temps. Au sommet de la gamme, le T7.225 est d'ores et déjà décliné avec la transmission Dynamic Command 24x24 en version 50 km/h Eco, intégrant la fonctionnalité Start-Stop, ou avec la CVT Auto Command qui atteint 55 km/h. Pour répondre à ces évolutions de vitesse, ces tracteurs embarquent de nouveaux freins assistés. La nouvelle génération propose un nouvel univers de conduite. Ce dernier comprend un nouvel écran de tableau de bord couleur, un nouveau terminal couleur tactile Intelliview 12, une nouvelle poignée multifonction CommandGrip, et sur les modèles dotés d'électrodistributeurs, d'interrupteurs fingertips positionnés sur l'accoudoir SideWinder. La cabine profite d'une meilleure accessibilité, avec notamment des poignées intégrées dans le réservoir à GNR, dont la capacité passe de 330 à 350 l. La finition, le nombre de rangements et la capacité de la climatisation sont également revus à la hausse. New Holland propose par ailleurs trois options de toit (standard avec ou sans toit vitré, toit bas panoramique pour la manutention) avec plusieurs kits d'éclairage, ainsi qu'un choix de suspension de cabine : mécanique, hydraulique ou pneumatique. Sur le côté droit, les T7 embarquent un nouveau coffre de rangement avec sa caisse à outils et son bidon lave-mains de 5 l. À l'arrière, l'accessibilité aux raccords hydrauliques, électriques et pneumatiques a été améliorée. De série, ces tracteurs bénéficient de la connectivité et de la compatibilité Isobus.

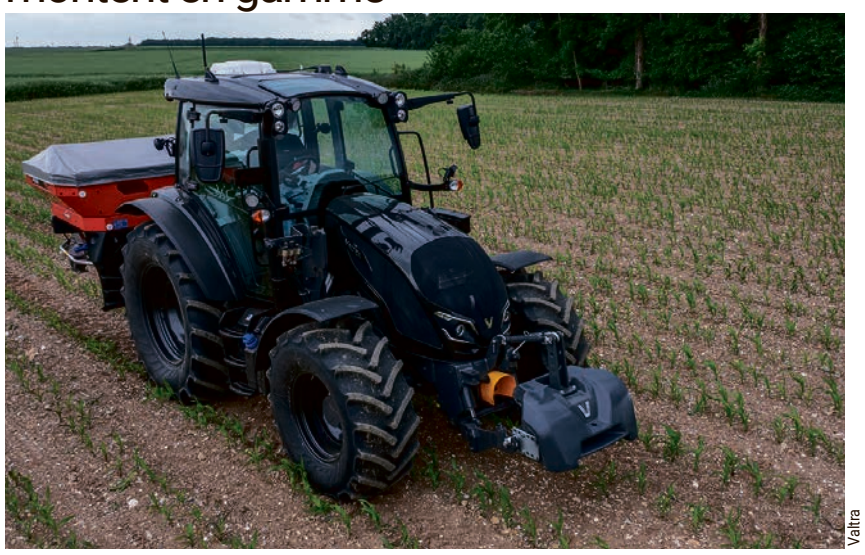
Sabi Agri Un tracteur agricole électrique fabriqué en France



Sabi Agri

Connu pour ses tracteurs et enjambeurs viticoles, l'Auvergnat Sabi Agri lance un tracteur agricole électrique compact. Baptisé Volcam, ce tracteur léger (moins de 2 t) consomme dix fois moins d'énergie qu'un modèle thermique, annonce le constructeur. Compact et maniable, cet engin est proposé en trois largeurs (de 1,35 à 1,65 m), en versions deux ou quatre roues motrices, avec une garde au sol de 35 cm. Doté d'un relevage arrière de 1 t, d'une prise de force arrière de 540 tr/min, il se destine aux espaces verts, aux collectivités, aux maraîchers, aux viticulteurs et aux arboriculteurs. Il peut recevoir des distributeurs hydrauliques avant et arrière, un chargeur frontal et un onduleur pour brancher des outils électriques fonctionnant sur 220 V.

Valtra Les tracteurs A105 et A115 montent en gamme


Valtra

Le constructeur finlandais Valtra fait évoluer ses tracteurs A5 à châssis intermédiaire. Les A105 et A115 abandonnent le levier de vitesses mécanique et ne sont désormais uniquement disponibles qu'avec la transmission semi-powershift HiTech 4 16x16 (ou 32x32 avec réducteur) entièrement contrôlée électroniquement. Ces deux modèles de 105 et 115 ch peuvent désormais accéder à l'autoguidage Valtra Guide et/ou aux fonctionnalités Isobus. Pourvus de marches en aluminium autonettoyantes, ils disposent de rétroviseurs plus grands, d'une climatisation et d'un chauffage optimisés, ainsi que d'une meilleure étanchéité de la cabine, notamment par rapport aux poussières. Proposé en option en acier, le réservoir à carburant voit son autonomie augmentée à 200 l. Pouvant bénéficier des personnalisations Valtra Unlimited, les A105 et A115 accèdent à un relevage avant monté d'usine à commande mécanique ou électronique, en combinaison à un chargeur frontal (ou non).



COMME VOUS, NOUS PRODUISONS EN FRANCE !

MF 5M, MF 5S, MF 6S, MF 7S, MF 8S Xtra ET MF 9S

Ces gammes de tracteurs sont conçues et produites en Picardie, dans notre usine de Beauvais.

ORIGINE FRANCE

MASSEY FERGUSON | BORN TO FARM

MASSEY FERGUSON® est une marque mondiale d'AGCO Corporation.

VOTRE TRACTEUR MF NEUF avant le 31/12/2025
C'EST POSSIBLE ! Consultez-nous

MORTIER
PARÉS POUR LE FUTUR

21 Censerey 03 80 84 43 76
71 St-Bonnet-de-Joux 03 85 24 72 05
71 Étang/Arroux 03 85 82 39 85

ET SON AGENT PRIVILÉGIÉ
BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles 03 86 38 97 09



// ÉLUS LOCAUX

Un engagement essentiel, mais parfois malmené

À l'aube des prochaines élections municipales de 2026, près de 70 % des élus locaux se déclarent satisfaits de leur mandat. Pourtant, depuis quelques années, un nouveau leitmotiv se fait entendre : les charges administratives complexes, le manque de moyens et les atteintes parfois portées aux édiles cristallisent de nombreuses tensions et poussent certains à la démission. Des problématiques auxquelles le ministère de l'Intérieur et les associations de maires tentent de répondre, afin de ne pas décourager les nouvelles forces prêtes à dynamiser la vie locale.

Ces derniers mois, une étude menée par Martial Foucault, chercheur au Cevipof, a fait grand bruit au sein des mairies françaises. Selon le politologue, 2 189 maires ont démissionné depuis l'installation des conseils municipaux en 2020, soit près de 6 % des élus. Cela représente plus d'une démission par jour, avec un pic en 2023 (613 départs). Le phénomène s'inscrit dans une progression continue depuis quinze ans : entre 2008 et 2026, le nombre moyen de démissions annuelles a été multiplié par quatre.



Illustration générée par IA

Près de 6 % des maires ont démissionné depuis les dernières élections municipales de 2020.

Les villes moyennes concentrent un quart des démissions

Dans son étude, Martial Foucault affirme que ces démissions concernent *« à 80 % des hommes âgés en moyenne de 66 ans et souvent issus des professions intellectuelles ou cadres supérieurs »*. Le phénomène ne se limiterait pas aux petites communes et toucherait également les villes moyennes (1 000 à 3 500 habitants), qui concentrent un quart des démissions. Ces communes, moins dotées en moyens humains et techniques, apparaissent plus vulnérables. Les principales causes de démissions mentionnées sont les tensions internes au conseil municipal (31 %), les passations programmées (13 %) et la santé physique et psychique (près de 18 %). Dans un tel contexte, est-il réaliste de parler d'un désengagement des élus locaux ? D'un côté, la France reste un pays où l'engagement municipal est fort, puisque près d'un Français sur 50 s'investit sur une liste électorale tous les six ans. De l'autre, le mandat de maire est perçu comme de plus en plus ingrat, chronophage et conflictuel.

Face à ce constat, Cédric Szabo, directeur général de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), prône la mesure : *« Si 70 % des communes se retrouvent sans listes déposées à trois semaines des élections, nous pourrons, là, nous inquiéter »*.

69 % des maires satisfaits de leur fonction

Le directeur préfère commenter les données recueillies en 2024 par l'Observatoire Amarok (Université de Montpellier), en partenariat avec l'AMRF. Cette étude menée auprès de 2 000 maires note que 69 % d'entre eux se déclarent satisfaits de leur fonction, tandis que 31 % montrent des signes d'épuisement et un peu plus de 3 % (soit environ 1 150 à 1 200 élus) sont en risque sévère de burn-out. Le stress structurel, provoqué par la complexité et la lourdeur administrative, la charge de travail excessive, la gestion incertaine des subventions, les conflits entre élus et les agressions, constitue la principale menace. *« Dernièrement, j'étais avec un maire de Haute-Loire qui m'expliquait être en procédure administrative depuis 16 ans au sujet de l'installation d'une unité d'énergie renouvelable au sein de son village »*, relate Cédric Szabo. Un récit qui correspond parfaitement à celui dépeint par les chercheurs de l'université de Montpellier : les maires restent investis dans leurs missions, mais se heurtent à un fort sentiment d'impuissance face aux blocages administratifs et aux contraintes externes.

« On m'a déjà traité de bon à rien »

Sur le terrain, les témoignages sont peu optimistes. *« Lorsque j'ai eu mes premières responsabilités en 1995, les élus locaux étaient respectés,* confie Emmanuel Ferrand, maire de Saint-Pourçain-sur-Sioule, une commune de 5 200 âmes située dans l'Allier. *Aujourd'hui, le spectacle donné par la classe politique nationale nous retombe parfois dessus, puisque les citoyens considèrent que les hommes et femmes politiques sont tous les mêmes… On m'a déjà traité de bon à rien, ou encore dit que je vivais grassement de mes indemnités ! »* Selon lui, les plus petites communes rurales sont les moins bien loties. *« Les maires y sont aussi bien des assistants sociaux, que capables de se charger de la cantine ou de la garderie lorsque du personnel manque ! Auparavant, les parents d'élèves se proposaient pour remplacer. Dorénavant, ils estiment qu'ils paient et que c'est au maire de se débrouiller »*. Emmanuel Ferrand le concède : il ne sait toujours pas s'il se représentera lors des prochaines élections municipales en 2026. *« Autour de moi, peu de personnes sont réellement enjouées ou volontaires… »*. Même son de cloche à Chaumont, une petite commune rurale de 540 habitants en Haute-Savoie. Après quatre mandats déjà menés, le maire André-Gilles Chatagnat est résigné. *« J'attends avec impatience mars 2026 pour arrêter, ce dernier mandat a été trop compliqué à gérer »*. L'édile déplore une communication par messages devenue trop agressive avec les citoyens. *« Depuis la crise sanitaire du Covid-19, les gens ne se déplacent plus en mairie et préfèrent nous asséner des messages la nuit, le dimanche, sur un coup de tête »*. L'élu déplore également un manque d'empathie considérable. *« Quel que soit votre problème de santé, les personnes s'en moquent et se montrent égoïstes et individualistes… »*. Décidé à ne pas briguer de 5e mandat, l'édile de 64 ans note tout de même une lueur d'espoir. *« L'engagement ne va pas s'arrêter du jour au lendemain, les élus sortants laisseront place à de nouveaux qui ne connaissent pas encore ces responsabilités ! »*.

Léa Rochon



Tim Douet

Cédric Szabo, directeur général de l'Association des maires ruraux de France (AMRF).

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars



Les élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026. Ce sera l'occasion pour les électeurs de renouveler leur exécutif municipal et les 6 000 maires agriculteurs que ceux-ci soient actifs ou retraités. Le renouvellement des générations pèse d'ailleurs sur la représentation agricole au sein des conseils municipaux. En 1950, environ un maire sur deux était agriculteur. Ils n'étaient plus que 45,4 % en 1971, 36,5 % en 1983, puis 18 % en 2001. Lors des dernières élections municipales (2020), seulement 11,6 % des maires étaient des agriculteurs actifs soit 4 052.

COLLECTIVITÉS

// FORMATION DES ÉLUS

Une question primordiale

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 10 juillet, en première lecture, la proposition de loi visant à améliorer le statut de l'élu. Éric Krezel, maire de Ceffonds (Haute-Marne) et vice-président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) en charge de ce dossier, revient sur les avancées de ce texte, qui devrait être adopté dans les prochains mois.



AMRF

Malgré *« quelques angles morts »*, Éric Krezel, maire et vice-président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), considère que les principales demandes de l'association ont été entendues par les parlementaires.

Quelle est la genèse de cette proposition de loi ?

Éric Krezel : *« En 2023, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) avait formulé 35 propositions afin de recenser les besoins législatifs et réglementaires liés au statut de l'élu. Le Sénat s'en est saisi et a voté une partie de ces propositions en mars 2024. Une discussion parlementaire a ensuite eu lieu à l'Assemblée nationale en juillet dernier, ce qui a permis d'amender le texte voté au Sénat. Le vote final devait se dérouler les 23 et 24 septembre, mais le récent changement de Premier ministre va retarder cette échéance. La présidente de l'Assemblée nous a toutefois affirmé qu'elle s'était engagée à ce que ce vote ait lieu. De son côté, le Premier ministre, Sébastien Lecornu[1], a récemment adressé une lettre aux maires, dans laquelle il a rappelé que la révision du statut de l'élu était nécessaire. Il ne s'agit donc plus que d'une question de calendrier parlementaire, une fois la composition du gouvernement stabilisée ».*

Quels leviers avez-vous réussi à actionner avec ce texte ?

E. K. : *« Plusieurs de nos propositions ont été retenues. La première concerne la prise en compte de l'exercice du mandat, avec l'extension des horaires dédiés aux missions des élus. Selon le type de commune, l'élu a le droit de dégager un certain nombre d'heures pour son mandat. Il s'agit d'un droit d'absence, et c'est à l'employeur de décider s'il rémunère ou non ces heures, puis au maire de « compenser » avec ses indemnités. Notre association souhaitait élargir les motifs d'absence, ce qui a été entendu et accepté. En revanche, nous avions plaidé pour que les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs aux élus soient renvoyés vers le Code du travail, ce qui nous a été refusé. La seconde proposition rejetée concerne notre souhait d'instaurer un accueil institutionnel en préfecture pour les nouveaux maires dans le mois suivant leur élection. Les édiles font partie intégrante de la Nation, au même titre que les pompiers ou les gendarmes. Le refus a été motivé par un prétexte budgétaire… ».*

Quid de la rémunération et de la formation des élus ?

E. K. : *« En 2020, les associations d'élus avaient souhaité que la rémunération soit augmentée de 20 %, quelle que soit la taille de la commune. L'AMRF a préféré défendre une hausse dégressive des indemnités au profit des petites communes, ce qui a été retenu. Les indemnités des maires des communes de moins de 500 habitants ont ainsi augmenté de 50 %, celles des communes de 500 à 1 000 habitants de 25 %, et de 12 % pour les autres. Pour rappel, l'indemnité s'élève actuellement à 1 200 € pour les maires des communes de 500 à 1 000 habitants et à 830 € pour ceux des communes de moins de 500 habitants. Idéalement, nous souhaiterions que l'État accorde 500 € par mois à tous les maires, en reconnaissance du travail fourni, quelle que soit la taille de la commune, et sans que cela pèse sur le budget communal. François Rebsamen, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation démissionnaire, a décidé de donner une suite à cette proposition, puisqu'elle figure dans le budget 2026. Quant à la formation, nous la jugeons primordiale. Les anciens élus doivent pouvoir transmettre leur expérience aux nouveaux. D'autant plus quand on prend en compte l'effet "Kiss Cool"[2] de cette fonction. En effet, les élus avancent moins vite dans leur carrière que les autres salariés. Nous souhaitions donc qu'ils bénéficient d'un trimestre supplémentaire par année de mandat. Cela n'a pas été accepté et reste limité à un trimestre par mandat, comme lors de la dernière réforme des retraites ».*

Propos recueillis par Léa Rochon

(1) Lors de cette entrevue, Sébastien Lecornu n'avait pas encore remis sa démission.
(2) Expression désignant un effet secondaire inattendu.

// SÉCURITÉ

Un recul des agressions, mais des élus locaux toujours ciblés

Créé en 2023, le Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (Calaé) a publié en mai 2025 son premier rapport d'activité. Si les agressions visant les élus locaux ou parlementaires ont reculé de 9,3 % en un an, les deux tiers des faits rapportés sont des menaces ou des outrages.

Lettres de menaces, jets de projectiles, insultes et parfois même violences physiques envers des édiles… Bien qu'anecdotiques, ces faits divers suscitent de plus en plus de réactions de la part des Pouvoirs publics. En 2023, le ministère de l'Intérieur a ainsi décidé de se saisir du sujet en adoptant des outils de prévention et d'accompagnement au profit des élus. Parmi ses mesures, figurait la création du Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (Calaé). Installée à Paris, la cellule a recensé 2 501 faits en 2024, soit une baisse de 9,3 % par rapport à l'année précédente, marquée notamment par l'attaque à la voiture-bélier contre le maire de L'Haÿ-les-Roses, dans le Val-de-Marne.

Des menaces présentes partout

Selon le rapport du Calaé publié en mai 2025, les maires représentent 64 % des victimes, devant les adjoints et conseillers (18 %) et les parlementaires (13 %). Les faits sont constitués majoritairement de menaces et outrages (68 %), dont une forte proportion commise par voie électronique, suivis par les violences physiques (10 %) et enfin les destructions ou dégradations (8 %). En zone gendarmeries, les mis en cause sont des hommes (85 %), de nationalité française (98 %), âgés en moyenne de 48 ans, sans profession (26 %) ou retraités (20 %). *« Les menaces proférées à l'encontre des élus sont présentes partout, c'est un phénomène généralisé et qui se retrouve sur l'ensemble du territoire »*, tient à souligner Hélène Debiève, sous-préfète en charge du Calaé.

Un « pack sécurité élus » déjà actif

Toujours dans le cadre de ce plan national de lutte contre les atteintes portées aux élus, un *« pack sécuritaire »* a vu le jour en 2023 et a été consolidé par la loi du 21 mars 2024 sur la sécurité et la protection des maires et des élus locaux. L'objectif étant de renforcer l'arsenal de sanctions et obliger les parquets à mieux communiquer avec les élus avec la création d'un protocole *« maires-parquet »*. Autres mesures phares : le déploiement d'un bouton d'appel en cas de menaces, la protection fonctionnelle automatique — sans passer par une délibération en conseil municipal — et la mise en relation avec un référent sûreté en police ou en gendarmerie dès la prise de fonction de l'édile. *« Avec ce pack, le préfet chargé d'évaluer la menace peut déclencher différents outils de protection »*, détaille la responsable. Selon elle, encore trop d'élus estiment normal que leur mandat s'accompagne de bousculades ou d'insultes. *« Aucune impunité ne doit pourtant être tolérée, même sur les réseaux sociaux »*, insiste-t-elle, tout en rappelant qu'en 2024, 20 % des atteintes ont été commises via Internet. Convaincue que ces actes ne concernent pas seulement les élus, mais traduisent un phénomène de société plus global, Hélène Debiève affirme suivre de près les prochaines élections municipales. Une fois cette échéance passée, les maires se verront remettre un *« pack nouvel élu »*, qui détaillera les outils et les contacts aussi bien locaux que nationaux, mis à leur disposition pour lutter contre la délinquance et assurer leur protection en cas d'agression.



Ministère de l'Intérieur

Selon la sous-préfète Hélène Debiève et le Capitaine Nicolas Ribon, en 2023 et 2024, 68 % des atteintes portées contre les élus étaient des menaces et outrages. Au sein de ce même type d'infractions, 25 % étaient des menaces et outrages cyber.

Léa Rochon

// JOURNÉES DU PATRIMOINE

58 De la mémoire au vivant

À l'occasion des journées du Patrimoine, l'association « Les ponts des abattoirs de Prémery » proposait de retracer l'histoire de l'abattoir de Prémery au travers d'une exposition.



Chaque document est accompagné par un résumé, car certains sont difficiles à déchiffrer.

Afin de mettre en avant l'histoire de l'abattoir de Prémery, une exposition y était consacrée par l'association « Les ponts des abattoirs de Prémery » à l'occasion des Journées du Patrimoine. Mais, résumer cette démarche en cette simple expression serait, semble-t-il, un raccourci malheureux.

Afin de décortiquer cela, : *« Il ne faut pas effacer l'histoire, il faut faire avec »*, explique Thomas Chamotte, membre du bureau de l'association. *« Il y a eu des tueries dans ce lieu qui est chargé, pour certains, de mauvais souvenirs. Mais, il ne faut pas oublier que cet endroit, et ses activités, faisait vivre le territoire, et donc engendrait de la vie autour, mettant en lien habitants, salariés, bouchers, agriculteurs. De ce fait, si on élude ce pan historique qui peut sembler négatif, on supprime toute cette vie en même temps. En plus, les bâtiments ne sont certes pas classés, mais ils ont une valeur patrimoniale. Et, rien que pour cela, il faut le conserver, le faire vivre et le faire connaître »*. Fort de cette vision, et sur l'impulsion des idées formulées par les membres de l'association pour que l'activité culturelle du lieu soit effervescente, cela fait six mois que l'équipe des ponts travaille sur la chronologie de l'abattoir de Prémery. De nombreuses visites aux Archives départementales leur ont permis de trouver des traces ou preuves des évolutions dudit lieu… avec quelques déconvenues comme Thomas le mentionne. *« Les archives de Prémery ont été transférées à Nevers dans les années quatre-vingt. Depuis, les cartons des archives dites « modernes » n'ont pas été ouverts ou classifiés par un manque manifeste d'intérêt. À cause de cela, il y a des manques et des trous dans cette fresque historique que nous avons tenté de reconstituer de 1832 à aujourd'hui »*. Outre les documents photographiques, les lettres et autres plans d'architectes, les visiteurs ont également pu visionner des interviews vidéos de personnes ayant connu l'abattoir : Odette Dondon, bouchère et épouse de M. Dondon, ancien boucher de Prémery ; Annick Mantagu, ancienne de l'association de Canoë-kayak ou encore Michel Durin, dont la grand-mère et son mari étaient gardiens de l'abattoir dans les années soixante.





À droite l'ancien abattoir de Prémery qui accueillait l'exposition et à gauche la maison de gardien.

M. Dondon, ancien boucher de Prémery ici en photo. Odette, son épouse a témoigné en vidéo sur ses souvenirs de l'abattoir.

Engagement à poursuivre

Comme si la mémoire avait enfin une voix, le fonds de l'exposition sera conservé par l'association, pour être *« ressorti au besoin, car, pour l'instant, tous les bâtis étant investis nous ne pouvons pas faire une exposition permanente »* précise Thomas Chamotte. D'ailleurs, il souligne : *« Nous sommes toujours en recherche d'archives ou de témoignages, donc il ne faut pas hésiter à nous contacter. Cela permettra d'enrichir cette exposition et qui sait, peut-être qu'un jour elle sera exposée aux Archives départementales de la Nièvre… »*. Toujours dans l'optique de *« faire vivre le lieu »*, Thomas Chamotte insiste : *« À mon sens, le plus important pour redonner de la vie à tout cela c'est l'envie de chacun de venir et de partager un moment, soit en visiteur soit pour donner un coup de main comme bénévole »*. Afin de rencontrer l'équipe de l'association et les bénévoles ou pour simplement découvrir ces murs chargés d'histoire de l'abattoir de Prémery, les portes du lieu sont ouvertes tous les jours de la semaine ou sur rendez-vous. Comme une chaîne se formant petit à petit, il semble que l'abattoir de Prémery, et l'association, n'ont pas fini de faire parler, partager, ressentir… En somme de faire vivre le territoire.

Chloé Monget

Les prochains événements sont à retrouver sur la page Facebook de l'association @lespontsdesanciensabattoirs. Contact : lesponts@pm.me

// DÉCOUVERTE

58 Tâches : un parc agricole singulier

Durant les Journées européennes du patrimoine, des lieux d'exceptions ouvraient leurs portes à l'image du parc du château de Tâches à Saint-Parize-le-Châtel.

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Nièvre proposait une découverte du parc du château de Tâches à Saint-Parize-le-Châtel, au travers d'une balade. Ce lieu est exceptionnel car il est l'œuvre de Paul de Lavenne, Comte de Choulot, célèbre paysagiste nivernais du XIXe siècle. En effet, Paul de Lavenne compte de nombreuses réalisations avec plus de 280 parcs privés aménagés à travers la France dans plus de 50 départements et quelques-uns à l'étranger (Suisse et Italie) dont la conception de la ville-parc du Vésinet. Il est également l'auteur d'une théorie sur l'Art des jardins publiée dans les années 1840, alors qu'il vit retiré dans son domaine du château de Mimont à Parigny-les-Vaux obligé de se cacher en raison de son opposition au régime en place et après une première partie de sa vie consacrée aux armes qui l'a affaibli.

Dans la Nièvre

Plus spécifiquement dans la Nièvre, Paul de Lavenne a dessiné 55 parcs agricoles et paysagers dont celui du château de Tâches. Réalisé en 1853, ce parc fut commandité par M. Prosper Robert, propriétaire terrien et membre de la Société départementale d'agriculture de la Nièvre de l'époque. Couvrant 15 hectares aujourd'hui (contre 200 à l'époque), le domaine du château de Tâches témoigne encore de l'aménagement de Choulot avec ses allées courbées de promenade offrant des perspectives intéressantes sur le château ou la campagne environnante, ses différentes pièces d'eau empierrées, points de repos et de flânerie, ou encore ses multiples bosquets d'arbres aux essences indigènes et exotiques, formant un éventail riche de couleurs ou de volumes… Ainsi, c'est cet environnement si singulier qu'une trentaine de participants ont pu apprécier durant la balade organisée par le CAUE. Ils ont pu découvrir les vues et ambiances de ce parcours grâce aux commentaires éclairés de Claire-Hélène Delouvée, paysagiste conceptrice, directrice du CAUE, accompagnée par M. et Mme de Riberolles ainsi que de leur fils Hubert, actuels propriétaires des lieux. La balade a par ailleurs été ponctuée d'extraits de la théorie sur l'Art des jardins portant sur la composition, les principes d'harmonie ou encore le potager, lus par Virginie Jules, documentaliste du CAUE.

CAUE 58



CAUE 58

Le château de Tâches à Saint-Parize-le-Châtel dans son écrin : le parc dessiné par le Comte de Choulot.



CAUE 58

La découverte du parc fut commentée par Hélène Delouvée, paysagiste conceptrice et directrice du CAUE 58 ainsi que par M. et Mme de Riberolles et leur fils, actuels propriétaires du château de Tâches.

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Rédiger mon Duer

• Lundi 13 octobre

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une formation sur la rédaction du Document unique d'évaluation des risques (Duer). Elle se tiendra à la Maison de l'Agriculture, à Bretenière

Renseignements auprès d'Aline Demontoux, 06 75 88 63 76 ou par mail : aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Rencontres de la bio

• Mercredi 15 octobre

Dans le cadre de la série d'évènements intitulée « Rencontres de la bio » organisée par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), une première journée se tiendra au lycée viticole de Beaune à partir de 9 h 30. Le thème de la journée sera : Quel avenir de la filière grandes cultures bio dans un contexte climatique et économique perturbé ?

Renseignements et inscriptions : https://bfc.chambres-agriculture.fr/actualites-1/actualite/symbiose-2025-les-grandes-cultures-biologiques-a-lhonneur-le-15-10-a-beaun

// Webinaire Sol et biosolutions

• Vendredi 24 octobre

Le pôle d'innovation en agroécologie Agronov organise, en partenariat avec Satt Sayens et en association avec Lallemand et l'Université Bourgogne Europe, un webinaire sur le sol et les biosolutions de 14 heures à 15 heures. Le thème en sera : « Les biosolutions : exemples et leviers pour lever les verrous ». Il mettra en lumière des solutions existantes en faveur d'un sol vivant et stimulant, précisera les modalités de transfert sur le terrain et de présentation des fondamentaux des biosolutions.

Inscription : tttps://www.billetweb.fr/webinaire-sol-biosolutions-exemples-et-leviers

// Réussir ses couverts avec RAGT

• Vendredi 31 octobre

La Chambre d'agriculture de Côter-d'Or propose un événement autour de la réussite des couvert avec RAGT. Il se tiendra à partir de 14 heures à Chaignay. Au programme : une plateforme de plus de 100 couverts de RAGT Semences, des conseils pratiques pour réussir son implantation et maximiser ses bénéfices et quels couverts pour la fertilité des sols. Inscrivez-vous en scannant le QR Code.

NIÈVRE

// Vente à main levée à Moulins-Engilbert

• 18 octobre

Moulins-Engilbert sera le terrain, le 18 octobre, de la 2e édition de la vente aux enchères à main levée (Champ de foires).

// Foire concours aux veaux

• 23 octobre

Le comité des foires et concours de Corbigny organise sa foire-concours aux veaux le 23 octobre. Pour la foire aux veaux Charolais, arrivée des animaux prévue à 6 h, pour le concours à partir de 8 h 30.

Renseignement: 06 30 60 68 75 (Franck-Loup Moreau) et 06 82 98 16 60 (Jean-François Nandrot).

// Réunion d'informations « Tout savoir sur la transmission »

• Mardi 25 octobre

Réunion avec la MSA de 9 h30 à 12 h à Saint Benin d'Azy, à la salle Paul Dumer (1er étage du centre social). Au programme : tout comprendre sur les modalités et démarches pour la retraite (MSA), les différentes étapes pour transmettre son exploitation (CA58).

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Rédiger mon DUER

• Lundi 13 octobre

À Bretenière

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Prendre soin de mon sol et de ma vigne

• Jeudi 16 octobre

À Nuits-Saint-Georges.

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Gagner en visibilité sur les réseaux sociaux

• Mardi 28 octobre

À Bretenière.

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Préparer l'alimentation hivernale de mes bovins

• Jeudi 30 octobre

À Créancey.

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 – marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Abreuvement des bovins : mesurer mes besoins et aménager un point d'eau

• Jeudi 30 octobre

proche Créancey.

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39– marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Gérer la ressource en eau

• 13 et 20 octobre

Dans un contexte de changement climatique, il est possible de continuer à produire et pour donner certaines clefs sur la gestion de la ressource en eau la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur le sujet. Lieu : à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Un atelier lombricole pour gagner en autonomie

• 14, 15 et 16 octobre

Renforcez votre autonomie en valorisant vos effluents par la mise en place d'un atelier lombricole sur votre exploitation. Lieu: CFPPA du Morvan (Château-Chinon).

Inscription auprès du centre de formation: 03 86 93 40 37

// S'initier à la soudure

• 20 et 21 octobre

Pour gagner en autonomie dans l'entretien votre matériel et diminuer vos charges d'entretien et mécanisation… Lieu : UIMM.

Inscription : 03 86 93 40 37

// Éleveur infirmier de son élevage de petits ruminants

• 23 octobre

En tant qu'éleveur, vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base. Lieu : à définir.

Inscription :03 86 93 40 37

// Les plantes et huiles essentielles en élevage

• 9 et 10 octobre

L'utilisation de plantes et/ou huiles permet d'être plus autonome sur son élevage et limiter le recours aux produits pharmaceutiques. Lieu : à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Éleveur infirmier de son élevage de petits ruminants

• 13 novembre

En tant qu'éleveur, vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base. Lieu : à définir.

YONNE

// Réussir mon installation en société

• Vendredi 7 et Jeudi 13 novembre

Auxerre

Contacter Cyrille Fournier au 06.77.75.37.01

// Prendre en main le module cartographique de MesParcelles pour réaliser mon assolement

• Jeudi 13 novembre

Auxerre

Contacter Catherine Bonin au 06.88.63.22.18

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse: l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

07/10/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 418 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	6,55	6,72	6,61	
		300-350	6,21	6,51	6,34	- 0,05
		350-400	5,98	6,25	6,11	+ 0,20
		450-500	5,77	6,04	5,91	+ 0,27
	R	250-300	6,23	6,45	6,34	
		350-400	5,96	5,96	5,96	+ 0,22
		450-500	5,72	5,93	5,80	
F	E	300-350	5,92	5,92	5,92	
	U	200-250	6,31	6,39	6,36	
		250-300	5,96	6,20	5,93	+ 0,13
		300-350	5,90	5,94	5,93	+ 0,15
		350-400	5,74	5,84	5,81	+ 0,15
	R	300-350	5,85	5,88	5,87	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 124 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	5,37	5,61	5,49	
F	U	300-350	5,76	5,76	5,76	
		350-400	5,66	5,75	5,72	+ 0,15
		450 et +	4,78	5,18	5,05	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 286 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,70	3,87	3,78	+ 0,07
	R	+ 500 kg	3,61	3,65	3,63	
F	E	24 à 36 mois	4,48	5,94	5,20	- 0,14
		- 5 ans	4,63	5,15	4,87	+ 0,01
		5 à 10 ans	4,57	4,87	4,67	
		+ 10 ans	4,10	4,35	4,21	
	U	24 à 36 mois	4,19	5,00	4,41	+ 0,05
		- 5 ans	4,05	4,84	4,32	+ 0,06
		5 à 10 ans	4,00	4,54	4,24	+ 0,06
		+ 10 ans	3,75	4,22	3,98	+ 0,19
	R	24 à 36 mois	3,79	4,65	4,11	+ 0,03
		- 5 ans	3,80	4,09	3,95	- 0,03
		5 à 10 ans	3,60	4,11	3,90	- 0,01
		+ 10 ans	3,44	3,92	3,72	+ 0,15

OBSERVATIONS

Effectif global : 828 - Taux de vente : 98 %.

Broutards : L'offre est globalement moins importante et permet de regagner les centimes perdus la semaine dernière.
Laitonnes / génisses 18 mois : Le déséquilibre offre / demande continue de bénéficier aux vendeurs et les cours enregistrent une nouvelle hausse à travers des ventes très rapides.
Vaches / Génisses de 30 mois : La qualité est toujours au rendez-vous et les acheteurs également. Le commerce reste très actif avec des tarifs toujours plus élévés.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

06/10/2025

Effectif : 256

Broutards :	(275 - 370 kg)	1710 - 2030	5,49 - 6,24
Broutards :	(410 - 445 kg)	2330 - 2590	5,56 - 5,83
Laitonnes :	(200 - 315 kg)	1110 - 1820	5,61 - 5,91
Génisses 16 - 24 mois :	(290 - 450 kg)	1610 - 2350	4,87 - 5,55
Génisses 24 - 36 mois :	(510 - 745 kg)	2080 - 3500	3,69 - 4,48
Vaches légères :		2210 - 2490	
Vaches entre deux :		2500 - 2900	
Vaches lourdes :		2960 - 3310	

Apports de bonne qualité en broutards, vente globale, cours stables.
Forte demande en laitonnes et génisses, cours plus fermes.
Tarifs facilement reconduits en vaches maigres, 1 seul invendu.

DIVERS :

Broutards Limousins et croisés :	(330 - 380 kg)	2160 - 2270	5,56 - 6,55
Broutards Limousins et croisés :	(400 - 440 kg)	2270 - 2560	5,80 - 6,26

Belle présentation en mâles limousins, légère baisse en plus de 350 kg. Pas d'invendu.

Bovins gras : 17

Vaches de viande :	7,32 € à 7,54 € kg de viande.
Génisses de viande :	7,26 € à 7,44 € kg de viande.

Cours stables dans l'ensemble des catégories.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

29/09/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 721 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,78	4,12	3,93	+ 0,11
		de 38 à 44 kg	3,59	4,18	3,92	=
		de 44 à 50 kg	3,08	3,89	3,44	- 0,11
		+ de 50 kg	2,95	3,61	3,27	- 0,02
	R	de 32 à 38 kg	3,65	3,91	3,77	+ 0,23
		de 38 à 44 kg	3,40	3,96	3,63	+ 0,04

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 205 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,05	2,46	2,28	- 0,02
	R	- de 60 kg	1,55	1,82	1,68	- 0,05
		+ de 60 kg	1,79	2,15	2,09	+ 0,14
	O	- de 60 kg	0,84	1,73	1,21	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 34 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	90	109	103	

OBSERVATIONS

Effectif global : 960 - Taux de vente : 98 %

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

06/10/2025

Effectif : 141

Agneaux :	145 - 191	(3,08 - 3,95)
Brebis :	170 - 190	(2,24 - 2,43)

Baisse des tarifs en agneaux légers avec des invendus. Cours fermes en lourds.
Bonne demande en brebis accompagnée d'une hausse des tarifs.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

01/10/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 465 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,24	3,74	3,53	- 0,33
		de 38 à 44 kg	3,41	3,88	3,69	- 0,11
		> 44 kg	3,45	4,26	3,81	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 193 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,48	2,24	1,88	
		+ de 60 kg	1,73	2,32	2,02	- 0,05

OBSERVATIONS

Effectif global : 678 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Le marché est toujours très compliqué dans les agneaux de boucherie avec quelques gros lots d'agneaux lourds qui tirent leur épingle du jeu. La qualité est très favorable et le tri très sélectif.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

01/10/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 131 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	300-350	6,08	6,52	6,37	
		350-400	5,97	6,10	6,02	+ 0,12
		400-450	5,73	5,76	5,75	- 0,17
		450-500	5,46	5,48	5,47	
Charolais F	U	250-300	5,60	5,84	5,71	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 79 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	3,97	4,26	4,08	+ 0,06
		+ 10 ans	3,66	4,12	3,88	+ 0,10

OBSERVATIONS

Effectif global : 210 - Taux de vente : 94 %

Broutards : La peur du sanitaire accélère les sorties et fait baisser les cours.
Laitonnes : Cours reconduits à haussier.
Vaches : La demande ne semble pas faiblir, cours reconduits à haussier.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

06 Oct. 2025 | **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE**

MARCHÉ

Gros bovins finis : fermeté des cours dans l'ensemble des catégories.

Bovins maigres : reconduction difficile des cours lié à une hausse du nombre d'animaux.

POLITIQUES

Il s'agit d'une des demandes de la FNB dans le cadre de la révision ciblée de l'OCM : la commission Agriculture du Parlement européen propose de mettre à jour les seuils de référence (niveau de prix pour déterminer le déclenchement de l'aide publique). La Commission européenne est ainsi invitée à élaborer une méthode de révision fondée sur des indicateurs objectifs tels l'inflation et les coûts de production. En effet, aujourd'hui à 2 224 €/tec (R3), le seuil ne correspond plus à la réalité du marché. La proposition passera l'étape de la plénière, puis celle des trilogues.

SANITAIRE

La confirmation d'un foyer de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) dans un élevage de Catalogne, en Espagne, a conduit le 4 octobre les autorités françaises à mettre en place une zone réglementée sur 75 communes françaises dans les Pyrénées-Orientales. Les mouvements de bovins sont interdits dans, vers et à partir de cette zone, à des fins d'élevage, le temps d'observer le caractère éventuellement évolutif de la situation sanitaire dans cette zone et en Espagne.

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Pour rappel, deux zones sont gérées indépendamment. Pour la première zone de protection, autour des foyers de DNC en Savoie et dans l'Ain, elle se transforme suite à l'évolution favorable de la situation sanitaire dans cette zone. Depuis ce samedi 4 octobre, une zone unique est mise en place dans la zone des Savoies concernées et dans l'Ain, comptant plus de 200 communes dont 75 dans l'Ain qui sont donc rétrogradées en zone de surveillance, au lieu de «zone de protection», allégeant ainsi les conditions de mouvements des animaux. Pour la deuxième zone autour du cas du Rhône, la vaccination continue dans les zones concernées de Savoie et du Rhône avec restriction de mouvements. Plus globalement, la FNB souhaite rappeler que dans le respect des mesures de lutte préconisées par l'Etat, notamment la vaccination qui a prouvé son efficacité, l'éradication de cette maladie doit être la priorité. C'est pour cela qu'en toute logique, nous considérons qu'un bovin valablement vacciné peut être commercialisé en France et vers l'export. Nous demandons donc aux autorités publiques la mise en place rapidement d'accords sanitaires de mouvements.

FAIT DE LA SEMAINE

La 34ème édition du Sommet se tiendra cette semaine à la Grande Halle d'Auvergne de Cournon, du mardi 7 au vendredi 10 octobre.
La FNB sera présente et mobilisée sur toute la durée du Sommet. D'ailleurs, un temps d'échange pour les adhérents avec les élus FNB est prévu du mardi au jeudi de 17h00 à 18h00 sur le stand d'Interbev. Cela sera l'occasion de d'échanger sur l'actualité, vos attentes et les actions menées par la FNB. Nous espérons vous retrouver nombreux à cet évènement incontournable de la rentrée !

CARTON ROUGE

La FNB s'associe à la démarche du collectif réunissant les interprofessions, une fédération de nutritionniste ainsi que trois organisations de la restauration collective pour s'opposer à la publication de l'avis rendu le 25 septembre par l'Anses sur la révision de l'arrêté relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration collective. Dans un courrier envoyé au Premier ministre, ils estiment que cette évaluation remet en cause le travail de co-construction au sein du Conseil national de la restauration collective (CNRC).

CHIFFRE A RETENIR

7,00 €

C'est la valeur du Prix moyen pondéré entrée abattoir (PMP) de la cotation gros bovins pour la semaine 39, à savoir du 22/09 au 28/09. Ce niveau inédit est le reflet du dynamisme observé sur le marché français depuis plusieurs semaines. Phénomène à mettre en lien avec une décapitalisation entrainant un manque d'animaux à abattre et une consommation qui se maintient. Les prix français étant parmi les moins élevés d'Europe, cette dynamique doit se poursuivre !

EN REGION

Alors que les élevages du plateau de Millevaches subissent de nombreuses attaques de loups, une manifestation a rassemblé plus de 150 agriculteurs, chasseurs et élus le 1er octobre. Placée sous le mot d'ordre « Stop au massacre : battue au loup ! », l'action a d'abord été interdite par le préfet. Elle a finalement pu se tenir sous la forme d'un simple rassemblement. Après l'abaissement du statut de protection du loup en Europe, le gouvernement français prévoirait de faciliter les tirs de défense.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

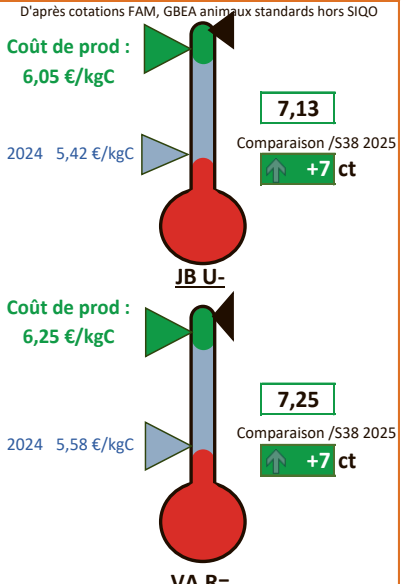
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 39

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

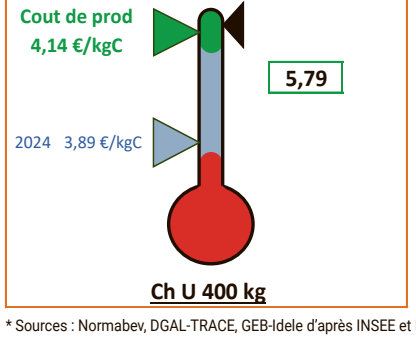
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

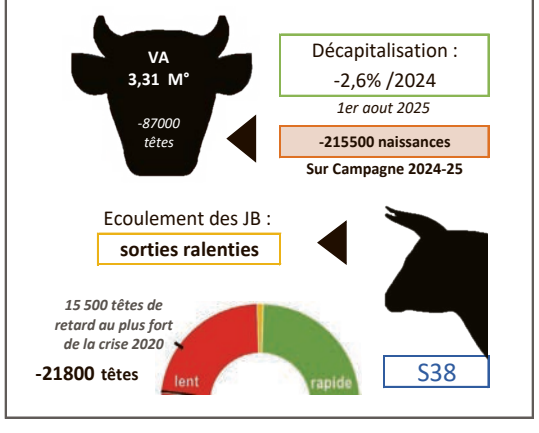
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

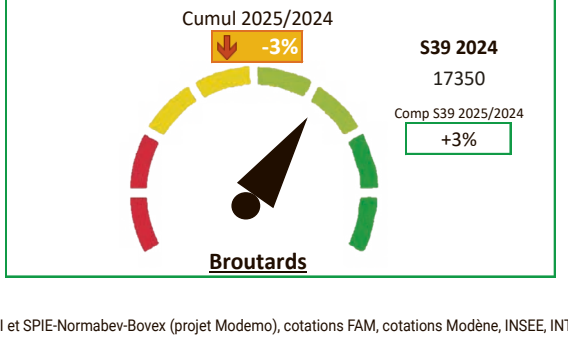
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

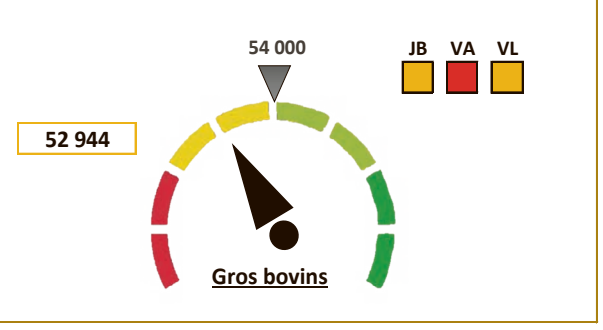
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 16 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 39 du 20 au 28 septembre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** dans l'ensemble, les marchés restent dynamiques, portés par une demande globalement soutenue, même si le contexte sanitaire (notamment le nouveau foyer de DNC et une nouvelle ZR) apporte une certaine prudence et accentue la sélectivité dans les transactions. Globalement, le marché des femelles, offre aux éleveurs une position avantageuse, avec une visibilité rassurante sur la reconduction des tarifs et un climat commercial positif. La demande est soutenue et régulière. La commercialisation se fait de manière fluide et active.

• **Gros bovins maigres :** le marché conserve un ton ferme, marqué par des ventes rapides et une demande qui s'exprime avec vigueur, en particulier sur les Charolaises et les Blondes. Les cours se tiennent bien dans toutes les races, avec même des hausses localisées.

• **Boucherie :** la tendance générale reste bien orientée, le marché demeure ferme, soutenu par une demande solide, avec des hausses marquées là où l'offre est limitée.

• **Veaux :** l'activité commerciale se maintient à un niveau soutenu, malgré deux fermetures de marchés liées au nouveau zonage DNCB (La Talaudière et St Laurent-de-Chamousset). Dans l'ensemble, les transactions sont fluides, et les cours se tiennent bien, souvent orientés à la hausse.

• **Ovins :** en agneaux, la tendance générale est à une stabilité fragile, avec des cours globalement reconduits mais sans véritable dynamisme. Les marchés souffrent d'apports limités et d'une demande sélective, ce qui entraîne quelques baisses ciblées, notamment sur les animaux lourds et sur les places les plus calmes. En brebis, les ventes sont faciles, notamment en catégories supérieures, avec des cours globalement reconduits. On observe toutefois une légère baisse sur certains marchés à effectifs réduits. Là où les apports sont plus importants, le commerce se montre fluide avec des prix stables.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

21 - Vends tracteur Renault 461, super état, 4900 H. Pneus neufs, embrayage et peinture. Prix 8000 €. (4103)
✆ 03 80 23 30 22 après-midi

26 - Cherche tracteur Fendt vigneron 209F Vario ou 210 ou 211F Vario en TBE. Vends remorque Gyrax 8 tonnes à vendange, état neuf.
✆ 06 83 00 65 05

38 - Vends tracteur Bolinder type BM350, 1966.
✆ 06 83 55 63 09

42 - Vends tract. Renault 551R7451, 1ère main, 78-55 cv, 5837h, près Andrézieux, 7 000 euros à débattre.
✆ 06 67 36 26 85 (message)

43 - Vends tracteur Case Farmall U Pro 105 9700H 2015 avec chargeur Case Lrz 120 4 fonctions.
✆ 06 17 01 42 24

69 - RECHERCHE Tracteur et Micro-tracteur toutes marques, tout état même HS. A PARTIR de 1970 RECHERCHE Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide.
✆ 06 43 23 43 51

71 - Cause retraite, vend tract. Fendt Kubota, matériel d'élevage.
✆ 06 03 42 06 75

Travail du sol

26 - Vends ou échange machine à vendanger Alma 2730 heures, 1ere main, très propre. Pulvérisateur + divers matériel pour la vigne.
✆ 06 25 01 40 62

38 - Vends cultivateur Huard L 2,50 m 13 dents carré 25 en spirales.
✆ 04 76 64 54 40

42 - Vends Tecnoma 800 L, 12 m, à réviser, 300 euros ; bétaillère 3 vaches ,700 euros ; charrue 350 euros ; reversible 700 euros.
✆ 06 86 75 55 04

Forestiers

01 - Vends bois de chauffage coupe en 2m, non fendu, acacia, chêne, prix suivant volume, 01 Boz.
✆ 06 82 07 33 68

39 - Vends parcelle bois de 22 ares 30 sur commune d'amande (39). Renseignements :
✆ 03 84 71 34 19

Cave

71 - Vends fûts occasion récents, chênes de qualité, 300 l, parfait état.
✆ 06 14 77 64 40

Divers

01 - Vends benne 6T, charrue trisoc, herse rotative plate, cureuse, semoir, pulvériseur, andaineur.
✆ 06 84 47 25 74

05 - Vends salle de traite BOUMATIC TPA 6 postes avec pompe à vide, lavage auto, prix 9 000 € à débattre
✆ 06 81 74 34 41

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (4104)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120x120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (3903)
✆ 07 63 10 20 41

23 - Recherche tracteurs en panne, épave, accidenté, télescopiques, mini-chargeuses, MB 8060, 8070, tractopelle, chariots élévateurs, le tout même avec problème. (4102)
✆ 06 38 78 36 28

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends rotative Vicon 224, 6 disques pirouette Deutz 5521, 4 toupies, andaineur Vicon 464 roue jauge TBE.
✆ 06 77 91 41 10

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

SOMMET DE L'ÉLEVAGE
HALL 2
Stand E143
Scannez-moi !

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

38 - Vends herse plate Quivogne 5m25 rabot Desvoys 2m25.
✆ 06 73 10 36 87

38 - Vends 1 pneu 650 75 32 vibro Sicam 6 mètres double rouleaux semoir engrais Sulky 24 mètres.
✆ 06 78 52 42 14 HR

38 - Vends plants fruitiers poirier, pommier, racines profondes contre contre sécheresse 12 euros 32 euros les 3 plants ; Scie circulaire 500 diam. dent carbur à monter l'entrainement 180 euros+ pouli trac Massey.
✆ 06 42 90 75 43

39 - Vends herse rotative Kuhn 4M avec rouleaux caoutchouc, canadien Ebra 4M sécurité à ressort, balayeuse Bugnot avec récupération de déchet, remorque routière Tournier presse charge utile 1300 kg 2 essieux carte grise.
✆ 06 48 25 66 80

42 - Vends dessileuse Jeantil 2m3, herse plate, foin enrubannage prairie.
✆ 06 17 68 74 19

42 - Cause retraite vend tracteur Deutz K410, 2014, 2 850 h, 90 cv, charrue 4 corps Gregoire Besson, herse rotative, ent. révisée, 3m, tbe, déchaumeur disque 3m, Rabe, rouleau pocker, mixeur à lisier, 5 m.
✆ 06 78 65 05 83

42 - Cause liquidation, vend les we des 25 et 26 octobre, matériel maraîchage, épluche oign, mat. travail sol, lavage, tuyaux arros. alu., diables, transpalettes, semoir, balances, etc. Téléphoner avant de venir après 18h.
✆ 06 67 36 26 85

42 - Vends 150 piquets fer, 20 enrouleurs avec fils parc électrique sur secteur, rabot en 2 m bon état.
✆ 06 77 49 05 92

58 - Vends cornadis 5 places 3m20 et cornadis 9 places 6 m, encolure réglable avec bras mobile. (4002)
✆ 06 47 57 25 38

68 - Vends charrue Kuhn vari large claire voies 5 80cs poutre 150 TB état + Bineuse 4 mangées kongskilde + plateau wauga 5 m.
✆ 06 23 35 68 02

71 - Vends New Holland TM-135, 9.200 h, épandeur Gilibert 8 t 4 h vert., désileuse Lucas 2 Dem, faucheuse 802, 8 toupies, Crovercrop, 28 disq. balle ronde JD592, 7.800 bottes, dérouleuse Calvet, gyrobroyeur Kuhn 3 m, foin balle ronde.
✆ 06 26 11 17 39

73 - Tractopelle Caterpillar 428, clôture 12 V, pot à traire, tonne à eau 2500 L, IPN 7 ML, portail métal 3M80 x 1M63, balle foin 120 x 120 30 €.
✆ 06 84 29 61 97

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends dans l'état ou échange Fiat Panda 4x4, 2012, 2 places, 175000 km, vert Onf. Moteur bruit claquement, 1200 euros, à voir. Tél soir après 21 h ou matin 7h30. (4107)
✆ 03 80 33 41 78

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Partner diesel Blue HDI100, mai 2020, 143000 kms, CT OK entretien Peugeot : 8500 euros.
✆ 06 24 56 63 30

38 - Vends Isuzu DMax BVA 163cv, 2016, 120000 Kms, très bon état : 21 500 euros.
✆ 06 45 49 89 43

Tourisme

01 - Vends voiture Dacia Duster - DCI - 120 cv - Expression - 2023 - 30 000 kms - entretien révision OK - parfait état - 21 000 euros.
✆ 06 73 53 09 35

89 - Vends pick-up Nissan Navara 2012, hard-top, 250 000 kms. 4 portes, TBE 18 000 euros, sans TVA. (4105)
✆ 06 22 65 95 50

38 - Vends superbe affaire Fiat Panda 2, Cross, 4x4, diesel 2010, 185000 kms, état exceptionnelle entièrement rénové, CT OK, factures disponibles.
✆ 06 83 87 08 47

Achat-Vente

Récolte

73 - Vends paille 2025 bottes carrées 120x70 qualité extra.
✆ 06 10 62 61 01

88 - Vends foin bio balles carrées prairie naturelle 2024 et 2025 récolté en bonnes conditions, à 2 km sortie A31.
✆ 06 83 00 62 71

Fourrage

01 - Vends bottes carrées foin de montagne de prairies naturelles 120*70 ~420 KG.
✆ 06 03 42 13 16

03 - AV foin balles rondes 120, 2024 et 2025. Prises sur place 20 à 25 euros la balle.
✆ 06 16 22 15 05

21 - Vend paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (3901)
✆ 06 75 39 31 86

38 - Vends foin 2025 - rouleaux 130*120 filet 260 Kg - très bonne qualité -avoine 2025 pour chevaux ou couvert
✆ 06 88 55 01 48

63 - AV foin 2023 et 2024 bottes carrées 120x90x240 + balles rondes 120x120 60euros/T.
✆ 06 72 42 39 26

Immobilier

71 - Recherche ferme,toute surface sur région Rhône Alpes Auvergne, et départements limitrophes Discrétion garantie
✆ 06 74 47 20 20

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Location

Agricole

58 - A louer exploitation élevage bovins 160 ha secteur Lormes, vente des bâtiments. Logement possible, pour tous renseignements contacter le
✆ 06 89 06 06 13

Chasse, Etangs

69 - Chasse Côte d'Or recherche postes traqueurs pour étoffer équipe 22 cervidés, 50 sangliers, 20 chevreuils. 11 week-end venaison partagée, visite territoire possible 600 ha.
✆ 06 19 43 19 97

Emploi

Offre

01 - Exploitation céréales, légumes, industrie, recherche salarié polyvalent exécution de tous travaux agricoles + entretien matériel. Exp. souhaitée, autonome, motivé, CDI.
✆ 06 76 03 14 55

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire…). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum. • Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. • Salaire à négocier selon expérience et compétences. • Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.
✆ 06 88 12 72 11

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17/10/2025 au 23/10/2025 + du 17/12/2025 au 03/01/2026. Durée : 48 heures par semaine (du lundi au samedi). Rémunération : 12.40 € (brut) + 10% de précarité + 10% de congés payés. Kilomètres indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées
✆ 02 48 23 45 89
06 03 46 99 24

Urgent



Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience

Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

58 - Expt polyculture, élevage, région Morvan, recherche salarié agricole 35h/ semaine, CDI possible. Compétences et connaissance du milieu agricole exigé. (4106)
✆ 06 83 57 20 65

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Animaux

Bovin

03 - HBC retraite vend bon taureau 6ans veltrès facile sur génisse très docile IALUCIFER.
✆ 04 70 42 25 20

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances.(3203)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

58 - Vends grand choix de taureaux 18 mois prêts à saillir, plus veaux de l'année. HBC, cornus, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL COLMONT. (3704)
✆ François 06 08 78 05 01 -
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Elevage HBC origine insémination, vds 1 taureau de 30 mois et 3 de 20 mois ayant sailli. 30 veaux nés à partir d'octobre 2024 : certains vêlage facile, ss cornes, génotypés. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (3504)
✆ 06 16 07 54 55

71 - HBC élevage Devillard J-C vd génisses pleines, génisses 10 mois, vaches pleines, tx 18 mois cause baisse effectif.
✆ 06 18 54 64 88

89 - Elevage charolais HBC, vend 50 mâles repro prêts à saillir, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (2602)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Ovin

42 - Vends bélier charolais, né en 2022.
✆ 06 26 57 56 09

71 - Vends 60 agnelles charolaises inscrites et non inscrites, vaccinées FCO. Claude Ducert, Martigny le comte.
✆ 06 07 75 81 61

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

03 - À réserver 4 chiots Bouvier Bernois 2F 2M nés le 04 août non LOF mère 250269608282351 Siret 49868375400010.
✆ 06 50 97 02 98

Suivez-nos publications sur Instagram

Des professionnels à votre service



BECKER Frères **ARRIVAGE**
PANNES GALVA
Profil SIGMA, profil Z, profil C
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

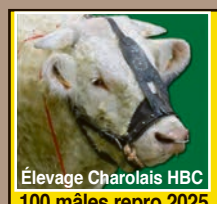
FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



PORTES OUVERTES ÉLEVAGE



Élevage Charolais HBC
100 mâles repro 2025
40 taureaux de 18 mois
Génisses - Vaches
Vaches pleines

Gaec **CADOUX père & fils**
89420 St André en Terre Plaine
Tél. : 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
Présentation UNIQUE en élevage !
PORTES OUVERTES à l'étable
24, 25 et 26 octobre 2025
La retraite approche...
Vente d'exception...
https://gaeccadoux.com Livraison possible

CHAMPLECY ATTITUDE DÉJÀ 20 ANS !
Vendredi 17 Samedi 18 OCTOBRE
ACCUEIL COMMUN AU BOURG
3ÈME VENTE EN LIGNE
SICAFOME-ENCHERES.FR
Scannez pour acheter
PORTES OUVERTES
ÉLEVAGE BONNOT 06.63.37.80.79
ÉLEVAGE MONNET 06.23.74.88.23
Démonstration de drône avec Ferm'inov
Vendredi 17 à 14h30
Toutes les infos sur notre page
@CHAMPLECY ATTITUDE

LA SCEA PICHARD HUGUES VOUS INVITE
LES 18 & 19 OCTOBRE
À SES JOURNÉES COMMERCIALES



Présentation de 35 mâles reproducteurs inscrits au HBC
14 génisses de 18 mois
24 rue de Besançon
71300 Montceau-les-Mines
Tél. : **06 08 95 93 72**

Terres de Bourgogne
L'information vous accompagne partout !
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOLLOXO
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 75.000 euros
Siège social : 5B, rue Edmé Verniquet
21 000 DIJON
953 992 146 RCS DIJON

En date du 04/09/2025 l'associé unique a décidé de transférer le siège social du5B, rue Edmé Verniquet 21000 DIJON au 2, rue Nino Ferrer 21800CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article3 des statuts.
Pour avis

AL25020291

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

AJY
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 94 Rue de la Liberté
21000 DIJON
533 706 222 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du26/08/2025, il résulte que Monsieur Karim BOUDINA, demeurant 35 D, quai François Galliot, 21000 DIJON, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Yoann BOUDINA, démissionnaire.
L'article 28 des statuts relatif à la nomination du premier président a été supprimé des statuts.
Pour avis, Le Président.

AL25020321

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA JEAN-LOUIS ET JEAN-CHRISTOPHE BERSAN
Société Civile
d'Exploitation Agricole
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 20 rue du Docteur Tardieux
89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX
509 865 713 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2025, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social de10 €, le portant à 10 010 €.
Pour avis, la gérance.

AL25020327

MODIFICATIONS

Par décisions du 26/08/2025, la collectivité des associés de la société GARAGE FOURRIER, SARL au capital de 3 048,98 euros, Siège social : 27 Avenue Eugène Spuller 21340 NOLAY, RCS DIJON 306 486 861, a décidé, à compter du même jour, de réduire le capital d'une somme de 304,90 euros pour le porter à 2 744,08 euros, de remplacer la dénomination sociale par « HOLDING FOURRIER », et de remplacer l'objet social parles activités d'acquisition, sous quelque forme que ce soit, la propriété, la vente, l'administration, la gestion notamment par location de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, de tous biens immobiliers ou mobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La réalisation de toutes prestations ou services administratifs, financiers, techniques,commerciaux, direction, ou autres, y compris au profit de sociétés filiales ou apparentées ; La gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées ; La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Elle a également décidé de proroger de 99 années la durée de la Société à compter du même jour, soit jusqu'au 26/08/2124. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
POUR AVIS - La Gérance

AL25020338

MODIFICATION DU PRESIDENT

SOCIETE DOMAINE DU CHATEAU DE QUINCEY
Société par actions simplifiée
au capital de 90 010 euros
Siège social : 2 ROUTE DE GERLAND
CHATEAU DE QUINCEY,
21700 QUINCEY
514 727 130 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2025, il résulte que Monsieur Liam CUNNINGHAM, demeurant An Carrig, The Ramparts, Kinsale, Cork, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jérôme MARLE, démissionnaire.
POUR AVIS
Le Président

AL25020345

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

A2MICILE BEAUNE
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 Euros
28 RUE DU FAUBOURG MADELEINE
21200 BEAUNE
501 858 575 R.C.S. DIJON
(ci-après "la Société")

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 01/08/2025,les associés ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 2000 euros.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Sarah SABIH.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
A2micile Executive BOURGOGNE
SAS au capital de 1000 euros
Siège social : 13 rue de la Rivière
17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
988 039 491 au RCS de La Rochelle.
Pour avis.

AL25020351

SELAS BHN
Notaires associés à BIARRITZ
(Pyrénées-Atlantiques)
32 avenue Foch

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ARCEAU 30 SCI
Société civile
Au capital de 3 048,98 €
Siège social : 38 avenue Foch
64200 BIARRITZ
RCS BAYONNE 332 714 872

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 26/9/2025,les associés ont décidé de transférer le siège social de la société pour le fixer au 8 rue Henri Demesse 21000 DIJON ; désormais la société sera immatriculée au RCS de DIJON et de nommer en qualité de gérant pour une durée illimitée Mr Pierre CHEVALIER demeurant à DIJON 21000 - 8 rue Henri Demesse en remplacement de Monsieur Balentin BICHINDARITZ démissionnaire.
En conséquence les statuts ont été mis à jour. Il est ici précisé que la société a une durée de 50 ans et a pour objet l'acquisition de locaux à usage commercial, situés à BIARRITZ (P.A) 30 avenue Edouard VII, leur location,administration et gestion.
Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Pour avis

AL25020355

MODIFICATIONS MULTIPLES

SARL A.T GANIU
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Avenue Kellermann
21000 DIJON
920 211 299 RCS DIJON

Aux termes de DUA du 18/09/2025, les associés :
Ont décidé de transférer le siège social au 117 Rue François Lechenet - 21850 ST APOLLINAIRE à compter du 18/09/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
Ont pris acte de la démission de Mme Shpresa GANIU de ses fonctions de gérante et ont nommé en qualité de nouveau gérant Berat GANIU, demeurant 117 Rue François Lechenet - 21850 ST APOLLINAIRE, pour une durée illimitée à compter du 18/09/2025.Le nom de Mme Shpresa GANIU a été retiré de l'article 11 des statuts qui a été modifié en conséquence.
Pour avis,La Gérance.

AL25020358

MODIFICATIONS MULTIPLES

SARL FONTAINE-LEBREUIL
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 Chemin de la Noue
21600 LONGVIC
831 998 703 RCS DIJON

Aux termes de DUA du 01/10/2025, les associées ont :
- pris acte de la démission de Mme Emilie LEBREUIL de ses fonctions de cogérante à effet au 01/10/2025 et décident de ne pas procéder à son remplacement,
- décidé de remplacer à compter du 01/10/2025 la dénomination sociale par « FONTAINE » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis, La Gérance.

AL25020363

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

FIDIA
Société par actions simplifiée
au capital de 484 000 euros
Siège social : 22 Rue du Meix de la Vigne
21370 PRENOIS
948 497 698 RCS DIJON

Suivant procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29septembre 2025, il a été pris acte de la démission de Monsieur Clément VITALI de ses fonctions de Directeur Général au 30 septembre 2025, et décidé de ne pas le remplacer.
Il a également été pris acte de la démission de Monsieur Roland GUILLEN de ses fonctions de Président au 30 septembre 2025, et décidé de pourvoir à son remplacement et de nommer aux fonctions de Président Monsieur Clément VITALI,demeurant à 364 Rue de la Mairie à CURIS AUMONT D'OR (69250), à compter du 30 septembre2025 pour une durée illimitée.
POUR AVIS,Le Président

AL25020383

MODIFICATION DU CAPITAL

SOCIETE CIVILE DE LA TREMIERE
Société civile
Au capital de 381 122,54 euros
Siège social : 28 rue des Alouettes
Croisement rue Jean-Baptiste COROT
21140 SEMUR EN AUXOIS
381 363 589 RCS DIJON

L'Associée Unique a décidé le 30/09/2025 de réduire le capital social de 381 122,54 euros à 15 245 euros par voie de diminution du nombre de parts sociales existantes, par annulation de 2 400 parts sociales anciennes (parts numérotées de n°1 à 2 400).
En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-un mille cent vingt-deux virgule cinquante-quatre euros (381 122,54 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quinze mille deux cent quarante-cinq euros(15 245 euros).
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL25020405

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce AL25020311 publiée dans Terres de Bourgogne le 03/10/2025 concernant L'ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE de la commune de MALIGNY (21230), il fallait lire que:
Les observations sur la carte communale peuvent être adressées à **cartecommunale.maligny@orange.fr**

AL25020369

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°AL25018425 publiée sur Agribourgogne.fr le 11/04/2025 concernant la **SASU Alliance Parc Autos**:
Il fallait lire :
La date de la clôture est le 31/12/2022
Date de liquidation le 31/12/2022

AL25020380

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfecture de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE d'une installation classée pour la protection de l'environnement relative à une : demande de renouvellement et d'extension d'autorisation environnementale, présentée par la société Eqiom Granulats, pour l'exploitation d'une carrière a ciel ouvert en eau située sur les communes de Athée et Villers-les-Pots

Par arrêté préfectoral du 10 septembre 2025, sera ouverte une enquête publique sur la demande présentée par la société EQIOM dont le siège social est situé à Courbevoie (92) en vue d'obtenir du Préfet de la Côte-d'Or le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert en eau sur les communes de Athée et Villers-les-Pots.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.
L'enquête se déroulera du **6 octobre 2025 au 5 novembre 2025** en mairie de Athée, siège de l'enquête, Villers-les-Pots et Auxonne.
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, comprenant notamment l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et la réponse du porteur de projet,seront déposées dans chaque lieu de l'enquête où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et pendant les permanences du commissaire enquêteur :
- sur support papier en mairies de :
ATHEE (siège de l'enquête) - 3 A rue du centre 21130
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.
AUXONNE - Place d'Armes 21130 Auxonne :
du lundi au vendredi : 8h15 - 12h15 et de 13h30 - 17h30 (16h30 le vendredi).
VILLERS LES POTS - 1 rue Saint-Michel 21130 les lundi de 13h30 à 16h15, mardi 9h00 à 12h00, jeudi et vendredi 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h15, samedi 9h00 à 11h30.
Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées :
- sur support papier à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme -Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au mercredi 5 novembre 2025 inclus, en se connectant sur l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6600
- sur le site internet de la préfecture :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-lareglementation-environnementale/ICPE
- sur un poste informatique en mairie d'ATHÉE (21) (siège de l'enquête), (cf horaires d'ouvertures cités ci-dessus)
Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions écrites :
- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition sur le lieu de l'enquête en mairies de ATHÉE 21130 (siège de l'enquête), VILLERS-LES-POTS 21130 et AUXONNE 21130 (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus).
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au mercredi 5 novembre 2025 inclus en se connectant sur l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6600
- par courriel jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard mercredi 5novembre 2025 inclus sur l'adresse électronique du registre dématérialisé :
enquete-publique-6600@registre-dematerialise.fr
Les observations transmises par ce procédé seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse : **https://www.registre-dematerialise.fr/6600**
Les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale, à M. GillesGIACOMEL, commissaire enquêteur désigné, en mairie d'ATHÉE, 3 A rue du centre 21130 ATHÉE , avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le 5 novembre 2025 inclus.
Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés à :
M. Pierre-Luc WERNERT
Responsable Foncier-Environnement
tél. : 06 08 87 95 61
Courriel : pierre-luc.wernert@eqiom.com
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, en s'adressant à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE –53 rue de la préfecture 21041 DIJON Cedex.
M. Gilles GIACOMEL, commissaire enquêteur, ou éventuellement son suppléant M. Christian ROCHE, nommés par décision du tribunal administratif, se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures précisés ci-dessous :
- Mairie de ATHÉE,
le lundi 6 octobre de 9h à 12h
- Mairie de VILLERS-LES-POTS,
le vendredi 10 octobre de 13h30 à 16h15
- Mairie de AUXONNE, le vendredi 17 octobre de 9h à 12h
- Mairie d'ATHÉE
le mercredi 5 novembre de 14h à 17h
Le Préfet de la Côte-d' Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, des annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être tenus à la disposition du public durant un an.
Ces documents seront également consultables par le public :
- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE ;- sur le site internet de la préfecture :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementationenvironnementale/ICPE
pendant la même durée ;
- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
https://www.registredematerialise.fr/6600
LE PRÉFET
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Denis BRUEL

AL25020131

Commune de EGUILLY

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision allégée n°2
du plan local d'urbanisme (P.L.U)

Par arrêté municipal n°009 du 06 octobre 2025, la mairie de Eguilly a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.
L'enquête publique se déroulera du mardi 28 octobre 2025 à partir de 16h, au samedi 29 novembre 2025 inclus jusqu'à 12h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
A cet effet, Madame Carole VOLPOET, désignée commissaire enquêtrice par le Tribunal Administratif de Dijon, recevra en mairie de Eguilly, Village – 21320 EGUILLY :
- Mardi 28 octobre 2025 de 16 h à 19h
- Samedi 29 novembre 2025 de 9h à 12h
Pendant la durée de l'enquête, le dossier, en versions physique et dématérialisée, est consultable en mairie et via internet durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/Urbanisme-DUP
Les observations sur la révision allégée n°2 du P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.
Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mme la Commissaire Enquêtrice, Mairie de Eguilly – Village – 21320 EGUILLY
ou par voie électronique à l'adresse mail suivante :
mairie.eguilly@gmail.com
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.
Mme Jacqueline BOBILLOT
Adjointe au maire de Eguilly

AL25020408

// DIVERS

Commune de MOREY-SAINT-DENIS

BILAN TRIENNAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

La municipalité rappelle que par délibération en date du 24 septembre 2025, le conseil municipal a procédé au débat et au vote suite à la présentation du bilan triennal de suivi de l'artificialisation des sols.
Ce bilan et la délibération associée, sont disponible en consultation en mairie, ainsi que sur le site internet de la Commune.

AL25020367

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 06/10/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Missery : Parcelles boisées – Urbanisme : RNU - 2 ha 43 a 76 ca 'BEAUBOEUF' : C-0284—0285—0286—0288—0289 - 'LES SAUNEES' : C-0383-0394—0395-0397-0399 - 'SUR LES SAUNEES' : C-0302
Pommard : Libre Vignes AOC Bourgogne Côte d'Or Rouge – Urbanisme : RNU - 1 ha 20 a 62 ca 'MAISON DIEU' : AM-0035 - 'TAUPE MAISON DIEU' : AN-0026 - 'MONTPOULAIN' : AX-0009 - 'CROQUAMOT' : AY-0057 - 'LES SORBINS' : AY-0026-0027
Volnay : Libre Vignes AOC Bourgogne Côte d'Or Rouge – Urbanisme : RNU - 63 a 10 ca 'LES LONGBOIS' : AS-0082 - 'LES PETITS PRES' : AS-0015—0016
Villers-la-Faye : Vigne AOC HCN Rouge - Urbanisme : Zone A du PLU 35 a 44 ca 'EN VARENCIN SUD' : ZD-0205
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/10/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020406

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ANPAMAR
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 61 Avenue Aristide Briand
21000 DIJON
Siège de liquidation : 19 Allée du Clos Suzon
21000 DIJON
841 041 817 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26septembre 2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 juin 2025, déchargé Madame Patricia ROGER, demeurant 19 Allée du Clos du Suzon -21000 DIJON, de son mandat de liquidateur,donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020356

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SASU ALLIANCE PARC AUTOS
6 Rue Ares Cautains
21200 BEAUNE
RCS Dijon 920 043 957

Par AGE du 31/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2022.
M. Fayçal OUKERIMI résidant 6 rue Ares Cautains, 21200 BEAUNE a été nommé liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Mention au RCS de DIJON.

AL25020381

Exco Socodec

NON DISSOLUTION

CARRERA AUTOMOBILES
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros,
Siège social : 12 RUE DE LA PAULEE
21300 CHENOVE
Immat. 979 951 175 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS. Le Président

AL25020400

// CONSTITUTION

SCI FENTANYL
Société civile immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : 37, avenue Maréchal Lyautey
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : FENTANYL
Siège social : 37, avenue Maréchal Lyautey à DIJON (21000)
Objet social : l'acquisition,l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que la mise à disposition d'un ou plusieurs logements à titre gratuit ou à titre onéreux à l'un ou plusieurs des associés
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS
Capital social : 500 €
Gérance : M. VINET Rudolf, demeurant 37, avenue Maréchal Lyautey à DIJON (21000)
Clauses relatives aux cessions de parts :
Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
La Gérance

AL25020208

SELAS MNC
Notaires
17 rue des dôdanes
71500 LOUHANS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Nathalie JACQUET, notaire, au sein de la société d'exercice libéral par actions simplifiée «MACHEREY NOTAIRE et CONSEIL», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à LOUHANS (71), 17, rue des Dôdanes, le 30/09/2025, a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
OBJET – RAISON D'ETRE : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, la location, mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité. Les fondateurs précisent que la raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, vivre ensemble en harmonie, mettre en commun des moyens financiers et humains, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres. Ils n'entendent pas préciser le détail de ces actions et leurs moyens, sauf à indiquer qu'elles se feront dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
DENOMINATION : SCI ODETTE.
SIEGE SOCIAL : FENAY (21600), 9 rue de l'Abbé Chanlon.
DUREE : 99 ans
CAPITAL SOCIAL : 3.000,00 € (apports en numéraire)
Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés fondateurs sus-nommés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
CO-GERANTS : Christophe DEBAS et Christine DEBAS-RUPOS demeurant ensemble à FENAY (21600) 9 rue de l'Abbé Chanlon.
La société sera immatriculée au RNE et au RCS de DIJON
Pour avis
Le notaire.

AL25020344

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 29/09/2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : EARL DE LA BOHEME
FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
OBJET : L'exploitation et la gestion de biens agricoles
CAPITAL SOCIAL : 100.000 € divisé en 1.000 parts de 100 € chacune. Il correspond au total des apports nets de l'ensemble des associés.
Les apports en nature ont été évalués conformément à la loi par M. Xavier COUZON, expert foncier et agricole
SIEGE SOCIAL : MONTAGNY LES SEURRE (21250) – 16, rue de la Bohême
DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS. Son début d'activité est fixé au01/10/2025
GERANT : M. Frédéric CORDEROT, domicilié à MONTAGNY LES SEURRE (21250) – 16, rue de la Bohême
Les cessions de parts entre associés sont libres?; celles faites à des tiers sont soumises à agrément donné à la majorité des ¾ des voix exprimées par décision collective extraordinaire.
La Société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL25020376

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

GAEC DES PERRIERES
Groupement agricole
d'exploitation en commun
Au capital social de 235 655,69 €
Les Perrières – 58330 CRUX LA VILLE
RCS NEVERS - N° 323 945 675

Par pv d'AGE du 26 septembre 2025, le capital social a été porté à 304 943,77 €.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL25020296

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

MODIFICATIONS MULTIPLES

BLANCHE PLAINE
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue Colette
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
801 059 676 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 30 mai 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- de transférer le siège social du 6 rue Colette 58200 COSNE COURS SUR LOIREau 105 Rue Plaine – Lanslevillard 73480 VAL CENIS à compter du 30 mai 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de nommer en qualité de cogérant, Madame Marion, Elisa KNIBBE, demeurant30 Rue du Plan 38300 BOURGOIN JALLIEU, pour une durée illimitée à compter du 30mai 2024.
Modification sera faite au greffe de NEVERS.
Pour avis, La Gérance.

AL25020320

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

S.A.E.M.A.N. / NIÈVRE AMÉNAGEMENT
Société Anonyme
d'Économie Mixte
d'Aménagement de la Nièvre
Au capital de 2 509 299 €
Siège social : Hôtel du Département
58000 NEVERS
711 880 021 RCS NEVERS

Aux termes du Conseil d'Administration du 17/07/2025 :
- le mandat de Directeur Général de M. Teddy LEGUI a pris fin à effet du 31/08/2025,
- le mode d'exercice de la direction générale a été remis en cause avec adoption du cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration avec celles de Directeur Général. En conséquence, Mme Jocelyne GUERIN Présidente du Conseil d'Administration a pris le titre de Président Directeur Général à compter du 01/09/2025.

AL25020325

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

ANNONCES LÉGALES

SCEA DES VIOLETTES

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 141 225 euros
Siège social : Domaine des Villars
58110 BICHES
328 146 436 RCS NEVERS

Suite à l'AGE en date du 1er septembre 2025, il a été décidé de :
- prendre acte de la démission de Monsieur Eric RHOUMY de son mandat de gérant de la Société, à compter du 01/11/2025.
Mention au RCS de NEVERS.

AL25020379

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte reçu par Maître VLEUGELS Frédéric , notaire à SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE, 71390, 6, rue du Puits Feuillot, en date du 06/08/2025,
La société ENTREPRISE BOSSET, SASU, capital : 3 000e, 14 ROUTE RIVE REINE DU LAC, LAC DES SETTONS, 58230 MONTSAUCHE-LES-SETTONS, 841 000 524 RCS Nevers,
a donné en location gérance à la société BM CRAFT, SARL, capital : 8 000€, CHATEAU, 9 ROUTE DU DOMAINE DE CHATEAU, 58230 PLANCHEZ, 942 685 173 RCS Nevers,
Un fonds de commerce de Exploitation bar restauration rapide, sis et exploité 1 chemin des grèbes, lac des settons, 58230 Montsauche-les-Settons.
Pour une durée de 2 ans,le 01/05/2025.
Renouvelable par tacite reconduction

AL25020385

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp signé électroniquement en date du 24/09/2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE le 30/09/2025, Dossier 2025 00017619 référence 5804P01 2025 A 00511
La société F.P.B.C., SARL au capital de 2 000 € ayant son siège social à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – avenue du 85ème de Ligne, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 829 830 736
A cédé à
La société FPB COSNE-DECIZE, SAS au capital de 5 000 € ayant son siège social à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – Avenue du 85ème de Ligne, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 989 774 682
Un fonds de commerce de réparation, changement et vente de vitrage automobile pour véhicules légers, utilitaires, agricoles, industriels, poids-lourds, campings-cars sis et exploité à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – avenue du 85ème de Ligne
Moyennant le prix principal de 245 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 25/09/2025.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats LEXCONSEIL sise 3, rue Vauban - 58000 NEVERS.

AL25020388

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp signé électroniquement en date du 24/09/2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE le 30/09/2025, Dossier 2025 00017540 référence 5804P01 2025 A 00508,
La société NIEVRE PARE BRISE, SAS au capital de 10 200 € ayant son siège social à NEVERS (58) – 44, Boulevard Grands Prés des Bordes, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 749 824 835
A cédé à
La société FPB COSNE-DECIZE, SAS au capital de 5 000 € ayant son siège social à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – Avenue du 85ème de Ligne, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 989 774 682
Un fonds de commerce de réparation, changement et vente de vitrage automobile pour véhicules légers, utilitaires, agricoles, industriels, poids-lourds, campings-cars sis et exploité à DECIZE (58) – 81, avenue du 14 Juillet
Moyennant le prix principal de 137 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 25/09/2025.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats LEXCONSEIL sise 3, rue Vauban - 58000 NEVERS.

AL25020389

// DIVERS

S.C.P. « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI », titulaired'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 PlaceDocteur BondouxS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 30/10/2009, Mme Sylvette Joëlle Hélène ROLLOT, retraitée, célibataire, demeurant à CHATEAU-CHINON VILLE (58120), 1 Bis Place Gudin, née à CHATEAU-CHINON CAMPAGNE (58120) le 15/12/1948, non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité française,résidente au sens de la réglementation fiscale, décédée à CHATEAU-CHINONVILLE (58120) le 25/04/2024, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Stéphane SANDELLI, Notaire associé de la SCP « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI », titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON(Nièvre), 2 pl. Dr Bondoux, le 16/05/2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Stéphane SANDELLI, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Me Stéphane SANDELLI

AL25020342

S.C.P. « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI »
Titulaire d'un Office Notarial
à CHATEAU-CHINON (Nièvre),
2 Place Docteur Bondoux

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 19/11/2008, Mr Pierre Marcel Auguste FRANCOIS, retraité, veuf de Mme Jacqueline DURUISSEAU, demeurant à L'Huis Grillot 58120 CORANCY, né à MONTREUIL (93100) le 29/04/1932,décédé à MACON (71000) le 04/09/2024, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Claudia VARIN, Notaire associé de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « SELARL Frédéric VARIN et Claudia VARIN,notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DISTRE (49400), le 29/10/2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Stéphane SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120), 2 Pl. Dr Bondoux, référence CRPCEN : 58022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Maître Stéphane SANDELLI

AL25020357

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

IMMOBILIER NIVERNAIS

SARL en liquidation
Au capital de 2 500 €
Siège Social : 21, Avenue Pierre Bérégovoy
58000 NEVERS
885 295 113 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 09/09/2025 l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2025 et sa mise en liquidation amiable.
M. Eric JENNY dt à NEVERS (58) – 65 Bis, Petite Rue des Sablons a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58) – 65 Bis, Petite Rue des Sablons. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur

AL25020324

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

LE PETIT MONDE DE SYLVIE

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social :
18 RUE DE L'EGLISE
58300 CHARRIN
912408853 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30 aout 2024, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis.
La Gérance

AL25020337

DISSOLUTION ANTICIPÉE

KRISFIL

SCI au capital de 304,90 €
Siège social : 21 RUE DUPIN
58000 NEVERS
RCS NEVERS 385 398 177

L'assemblée générale extraordinaire du 10/09/2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/12/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur CORDIN PHILIPPE, demeurant 21 RUE DUPIN, 58000 NEVERS et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce NEVERS.
PHILIPPE. CORDIN

AL25020366

// CONSTITUTION

FIDAL AVOCATS

Société d'avocats
8 avenue du Général de Gaulle
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une E.U.R.L immatriculée au R.C.S. de NEVERS dénommée CHALMIN CEDRIC au capital de 1000 € ayant pour objet l'activité de maçonnerie, couverture, travaux de gros œuvre de bâtiment, dont le siège social est à COSSAYE (58300) – 8 Lancy, et dont le gérant est Monsieur Cédric CHALMIN, demeurant 8 Lancy 58300 COSSAYE.
Pour avis,

AL25020242

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/09/2025 il a été constitué une SARL dénommée :
AYAT
Siège social : 31 bis rue Saint Etienne 58000 NEVERS
Capital : 5.000€
Objet : Restauration traditionnelle, sur place ou à emporter
Gérant : M NAWAZ Adeel, 2 rue du Clos Saint Paul 95500 GONESSE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL25020304

CONCIERGERIE SERVICE & PRESTIGE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social :
18 rue Achille Millien
58400 LA CHARITÉ SUR LOIRE
Société en cours de formation

AVIS DE CONSTITUTION

Selon A.S.S.P. en date à LA CHARITE SUR LOIRE du 29 septembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CONCIERGERIE SERVICE & PRESTIGE
Siège : 18 rue Achille Millien - 58400 LA CHARITÉ SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 000 €
Objet social :
Toutes prestations de services de conciergerie privée et intendance de propriétés immobilières pour locations courts séjours auprès des particuliers et des professionnels,et notamment toutes prestations de :
ménage (ménage complet, lavage, repassage, gestion des produits d'accueil),
d'accueil client (remise et récupération des clés, présentation des lieux, état des lieux),
de réservation (publication des annonces, gestion du calendrier et communication avec les voyageurs),
de sous-traitance de petits travaux (signalement et suivi des réparations,coordinations avec les artisans),
ainsi que toutes prestations de services en lien avec la mise en valeur des biens immobiliers des clients (suivi des tarifs en fonction des saisons et de la demande) et également, toutes prestations d'assistance personnelle,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Abdo MOUNIR, demeurant 18 rue Achille Millien - LA CHARITÉ SUR LOIRE (Nièvre).
Directeur Général : Monsieur François EL FASSIH, demeurant 2 Ter rue Gabriel Valette - NEVERS (Nièvre).
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis,
Le Président

AL25020347

Comptafrance

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à URZY du 19/09/2025, constitution de la Société Civile Immobilière :
Dénomination sociale : CTEB Des Genêts
Siège social : 232 Rue des Grands Genêts, 58130 URZY
Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros (apport en numéraire)
Gérance : Benjamin CHOTARD-THUREAU et Emilie CHOTARD-THUREAU demeurant ensemble 232 Rue des Grands Genêts 58130 URZY
Immatriculation RCS NEVERS
Pour avis, La Gérance.

AL25020364

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01.10.2025, il a été constitué une SCI dénommée: NELOU
Objet social : L'acquisition de tous types de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, ainsi que de droits immobiliers, en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit,L'administration, la gestion et l'exploitation des immeubles ou droits immobiliers détenus,notamment par le biais de la location, au profit de particuliers, professionnels ou commerçants, La réalisation de tous travaux de construction, rénovation, aménagement,transformation ou amélioration des immeubles en vue de leur mise en valeur ou de leur exploitation, sous réserve, le cas échéant, de l'obtention des autorisations administratives nécessaires, La vente de tout ou partie des immeubles ou droits immobiliers appartenant à la Société à titre exceptionnel, à condition que cette vente soit conforme à l'intérêt social et aux décisions prises par la collectivité des Associés dans les conditions prévues parles présents statuts, Toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, dès lors qu'elles respectent le caractère civil de la société.
Siège social :43, rue Roger Melnick - 58130 Guérigny,
Capital : 100,00 euros
Gérance : Mme Elise Vutkiewicz et M Nicolas Delong demeurant ensemble 43, rue Roger Melnick 58130 Guérigny
Agrément des cessions de parts sociales : les cessions de parts entre associés sont libres, toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers,
Pour avis.

AL25020387

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

1, place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18, rue du Général Leclerc 89100 SENS
Tél : 03 86 52 60 00 -www.avocats-vignet.fr

AISAN INDUSTRY FRANCE SA
Société Anonyme au
capital de 4 030 846 €
Siège social :
1 à 6, rue des Grands Champs
58000 NEVERS
331 967 943 RCS NEVERS

Le 25 septembre 2025, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ont décidé d'augmenter le capital d'une somme de 4 000000 euros par apports en numéraire pour le porter de 4 030846 € à 8 030 846 € par l'émission de 2 721 088 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,47 € de chacune.Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25020341

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

CHANGEMENT DE GÉRANT

PRATEC

Forme : SARL.
Capital social : 15244 euros.
Siège social : 1 Rue de Champagne
89500 ARMEAU
348410440 RCS de SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 septembre 2025, à compter du 13 septembre 2025, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Gérard SIMONNEAU (partant)
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL25020361

MODIFICATIONS MULTIPLES

MANOIR

Société à responsabilité limitée
Unipersonnelle
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 18 route des Puits
89100 PARON
911 414 514 RCS SENS

Aux termes de l'AGE en date du 10 septembre 2025, les associés ont décidé :
- d'augmenter le capital d'une somme de 110€ pour le porter à 1 110 € par création de 11 parts sociales d'une valeur de 10 € chacune,
- de nommer Mme Alizée TERRIER demeurant 18 route des Puits 89100 PARON, en qualité de cogérante.
Mention sera faite au RCS DE SENS
Pour avis, la gérance.

AL25020374

MODIFICATION DU CAPITAL

H DEUX O

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 36 400 €
2 RUE BESNEAU CHAMPVALLON
89110 MONTHOLON
392 794 186 RCS SENS

Par AGE du 30/06/2025 :
Le capital social a été réduit de 31 200 €, pour être ramené à 5 200 €.
Cette réduction de capital a été réalisée par diminution de la valeur nominale de chacune des 1 300 parts sociales.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera fait au RCS de SENS

AL25020375

// GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

SAS KLABALZAN FREDERIC
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 rue d'Argenteuil
89160 SAMBOURG
938 772 670 RCS AUXERRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAS KLABALZAN FREDERIC en date du 24/09/2025 et d'un acte sous signature privée en date à SAMBOURG du 24/07/2025, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE le 29/09/2025, dossier 2025 00030713, référence 8904P01 2025 A01387, M. Frédéric KLABALZAN, demeurant 11 rue d'Argenteuil 89160 SAMBOURG, a fait apport à la société SAS KLABALZAN FREDERIC, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, ayant son siège social 11 rue d'Argenteuil, 89160 SAMBOURG, immatriculée au RCS sous le n°938 772 670 RCS AUXERRE, de l'actif net d'une entreprise individuelle de travaux d'installations électriques, exploité 11, rue d'Argenteuil 89160 SAMBOURG pour lequel M. Frédéric KLABALZAN est inscrit au répertoire des métiers sous le n° 434877 460 RM 89, SIRET 434 877 460 00015, code APE 43.21A. L'entrée en jouissance a été fixée au rétroactivement au 01/01/2025. Cet apport évalué à 310 300 €, a été rémunéré par l'attribution àl'apporteur de 31 030 actions de 10 € chacune,émises par la société SAS KLABALZAN FREDERIC à titre d'augmentation de son capital social. Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire au siège social de la société SASKLABALZAN FREDERIC chez qui domicile a été élu à cet effet.

AL25020336

S.J.B. Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP signé par voie électronique en date du 27/09/2025, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE (Yonne) le 01/10/2025, dossier 202500030972, référence 8904P01 2025 A 01393
La Société BOUCHERIE DU PILORI, Société à Responsabilité Limitée au capital de5 000 euros, dont le siège social est 7, Place du Pilori 89300 JOIGNY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 522 414 663RCS SENS,
A cédé à
La Société BOUCHERIE RIOTTE, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est Rue Robert Raclot Centre Commercial Le Rami - 89290 CHAMPS SUR YONNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 882 421 845 RCS AUXERRE
Un fonds de commerce de boucherie-charcuterie,volaille, triperie, traiteur et vente de produits fins alimentaires tant en détail qu'en demi-gros et gros pouvant être exercé sur tout marché public ou privé même en ambulant, situé 7,Place du Pilori89300 JOIGNY, pour lequel elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le n° 522 414 663 RCS SENS et à l'INSEE sous le numéro SIREN 522 414 66300024, code APE 47.22Z incluant la place sur le marché de Joigny,
Moyennant le prix de 15 000euros.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er octobre 2025.
L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet SJB, Cabinet d'Avocats, 43 Rue du Clos 89000 AUXERRE.
Pour avis.

AL25020365

Stéphane DROUET
Notaire à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES(Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès , le 12 septembre 2025, enregistré à AUXERRE, le 30 septembre 2025, volume 2025 N numéro 1031,
A été cédé un fonds de commerce par :
Monsieur Michaël Jérôme MAUCHAUSSE, demeurant à VERGIGNY (89600) 7 rue des Bruyères, A :
La Société dénommée L'ESPRIT DU PAIN, dont le siège est à VERGIGNY (89600) 7 rue des Bruyères, identifiée au SIREN sous le numéro 989 101 183 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Désignation du fonds : fonds de commerce de boulangerie - pâtisserie - chocolaterie sis à VERGIGNY (89600), 7 rue des Bruyères, connu sous le nom commercial «BOULANGERIE DEVERGIGNY».
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65 000,00 EUR)
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège des parties où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL25020415

// DIVERS

Me Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN
Notaire à NOYERS (89310)
65 rue Franche

AVIS

AVIS DE VENTE DE PARCELLE BOISÉE en application de l'article L 331-19 du Code forestier
Vendeur : Monsieur Sébastien **MUSIELSKI**, demeurant à BUCHERES (10800), 5, impasse de l'Ancienne École, et- Madame Saymie **DARIA**, demeurant à TROYES (10000), 3, rue Lucien Morel Payen,Rendent public par la présente insertion la vente de parcelles boisées conformément à l'article L 331-19 du Code forestier.
Désignation :Sur la commune de TONNERRE (89700), LES ROUQUINS, dont l'assiette foncière est constituée de la ou des parcelle(s) suivante(s) :
Section YC, Numéro 166, Lieudit LES ROUQUINS, Nature terre taillis, ha 0, a 19, ca 00,
Section YC, Numéro 167, Lieudit LES ROUQUINS, Nature terre taillis, ha 0, a 57, ca 00,
Contenance Totale : 0ha 76a 00ca
Moyennant le prix de : **CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (5 500,00 €)**
Sans conditions particulières
Les propriétaires de parcelles boisées contiguës à la parcelle objet de la présente vente disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN, notaire à NOYERS (89310) 65 rue Franche par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils entendent exercer leur droit de préférence aux prix et conditions sus-indiqués.
Pour unique insertion.
Le notaire.

AL25020370

LAURE Virginie
50, Avenue Thiers
77000 MELUN

CRÉANCES SALARIALES

Avis de dépôt d'états de créances salariales
Article R. 625-3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante :
SOLUTIONS PROTECTION INCENDIE - EXTINCTEURS SARL
Redressement Judiciaire du 28/05/2024
16 RUE DIVISION LECLERC 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 2 octobre 2025.La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL25020371

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, location ou substitution tout ou partie des biens suivants :
FLEURY LA VALLEE – terre – fonds occupé - 89 a 00 ca - 'SUR LE NORD DU CHEM D AUXE' : ZC – 0009 – zonage : zone A du PLU.
POILLY SUR THOLON – terre – fonds occupé - 39 a 50 ca - 'CROT DE BIGNON' : ZE - 0028 – zonage : zone A du PLU.
SAINT CLEMENT – terre et verger – fonds occupé - 44 a 30 ca - 'LES BASSES PLANTES' : ZK – 0074 – 0076 – zonage : zone A du PLU
SAINT GEORGES SUR BAULCHE – peupleraie - 33 a 11 ca - 'LA VERTE' : D – 0523 – zonage : zone N du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/10/2025 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020393

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Dépôt, au greffe du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre, en date du 03/10/2025, de l'état de collocation dans la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de l'entreprise individuelle de Monsieur Cédric HARDY 78, Avenue Hoche 89000 Auxerre SIREN 429.184.286. CIP 4452. Les contestations sont recevables dans le délai de 30 jours à compter de la publication au Bodacc, par déclaration faite au greffe du Tribunal judiciaire d'Auxerre.

AL25020386

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA H-D

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 30 rue Auguste Renoir
89600 SAINT-FLORENTIN
825 333 420 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions du gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par M.Sébastien DUVEAU, demeurant à BUSSY-ENOTHE (89400), 1 Villepied.
Ce dernier aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social, à SAINT FLORENTIN(89600), 30 rue Augsute Renoir.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL25020152

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA H-D

Société civile d'exploitation agricole
En liquidation
au capital de 100 000,00 €
Siège social : 30 rue Auguste Renoir
89600 SAINT-FLORENTIN
825 333 420 RCS AUXERRE
Liquidateur :
M. Sébastien DUVEAU
1 Villepied - 89400 BUSSY-EN-OTHE

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin2025, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL25020302

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI BENOIT

Société Civile Immobilière

ANNONCES LÉGALES

Au capital de 91 469,41 euros
Siège : 11 rue de Bleigny
89290 VENOY
414 880 989 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29août 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 août 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Madame Zulmira MAGALHAES, demeurant 11 Rue de Bleigny 89290 VENOY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 11 Rue de Bleigny 89290 VENOY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020329

S.J.B.
Société d'Avocats

DISSOLUTION

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LA VEZELIENNE

à capital variable
Siège social :
Route de Nanchèvre, 89450
ST PERE SOUS VEZELAY
379 068 588 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 juillet 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16 juillet 2025 et sa mise en liquidation amiable.
Le Cabinet Christian DUCATTE AUDIT ET CONSEIL dont le siège social est fixé 53 Boulevard Victor Hugo 92200 NEUILLY SUR SEINE, a été nommé liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Route de Nanchèvre 89450 SAINT PERE SOUS VEZELAY adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
L'Assemblée Générale a mis fin aux fonctions de Commissaire aux Comptes de C.E.C., titulaire et AGRO REVISION, suppléant à compter du jour de la dissolution.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.

AL25020343

S.J.B.
Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ETABLISSEMENTS G. DRILLON

Société à responsabilité limitée
Au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 10 Rue Romain Rolland
89470 MONETEAU
425 420 189 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30septembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Micheline MARIE, demeurant 25 C Rue du Saule89470 MONETEAU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 10 Rue Romain Rolland 89470 MONETEAU.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020360

NON DISSOLUTION

PARAMETRES SERVICES

Forme : SARL
Capital social : 7000 euros
Siège social : Chemin du Pas de la mule
89150 ST VALERIEN
531357481 RCS de SENS

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 23 septembre 2025, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL25020362

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL VINCENT TOURBIER

Société à responsabilité limitée
En cours de liquidation
Au capital de 21 000,00 euros
Siège social : 5 Les Petites Forêts
89330 SAINT LOUP D'ORDON
Siège de liquidation : 1 Les Petites Forêts
89330 SAINT-LOUP-D'ORDON
Liquidateur : M. Yves TOURBIER
Demeurant 326 route de l'Empereur
92500 RUEIL-MALMAISON
RCS SENS 522 123 058

Aux termes d'une délibération en date du 17 septembre 2025, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur,a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, le liquidateur.

AL25020384

S.J.B.
Société d'Avocats

DISSOLUTION

MOTEK

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 42 Rue Saint Martin
89170 ST FARGEAU
838 382 919 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30septembre 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Sylvain LANDAIS, demeurant 13 bis rue des Lions 89170 ST FARGEAU, Associé Unique,exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 42 Rue Saint Martin 89170 SAINT FARGEAU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis

AL25020390

CLÔTURE DE LIQUIDATION

KLM AUTO

Société par actions simplifiée
En cours de liquidation
Au capital de 8 000,00 euros
Siège social et siège de liquidation :
189 avenue de Sénigallia 89100 SENS
Liquidateurs : M. Khalid SALOUM
Demeurant 13 rue des Frères Challe
89100 SENS
M. Lafdil KARBOUB
Demeurant 41 rue Marcelin Berthelot
89100 SENS
819 529 199 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du31/08/2025, la collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, l'a déchargé de leurs mandats et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les actes, pièces et comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, les liquidateurs.

AL25020391

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GAEC DE CHASSIGNY

Groupement Agricole d'Exploitation En Commun
Agréé le 19 décembre 1989
Au capital de 182 938,82 euros
Siège social : 1 bis rue de l'Église
89160 CHASSIGNELLES
353 849 284 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 1er octobre 2025.
Il a été mis fin aux fonctions des gérants et les fonctions de liquidateur seront exercées par M. Maryan TRUCHY, demeurant à CHASSIGNELLES (89160), 1 chemin des Peignes, et M. Franck TRUCHY, demeurant à STIGNY (89160), 1 Grande rue, qui ont été nommés liquidateurs.
Ceux-ci auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation a été fixé à CHASSIGNELLES (89160), 1 bis rue de l'Église,où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, les liquidateurs.

AL25020392

// CONSTITUTION

SCI SAINT MARTIN

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 30 septembre 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La dénomination sociale est : SCI SAINT MARTIN.
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés,l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction,l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
Le siège social est fixé à : ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE (89290), Ferme de la Fringale.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : QUATRE CENT QUARANTE-HUIT MILLE EUROS (448 000,00 EUR).
Les apports sont en nature.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires,sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Mr Jean-François LOOF demeurant à ESCOLIVES SAINTE CAMILLE,Ferme de la Fringale.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire

AL25020349

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225€

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ BOVINS VIANDE
☐ LA CHÈVRE
☐ VOLAILLES
☐ PÂTRE
☐ PORCS
☐ GRANDES CULTURES
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ LAIT
☐ VIGNE
☐ BIO numérique

LOISIRS

// FOIRE GASTRONOMIQUE DE DIJON

21

Toujours au goût du jour...

Toujours la même, et pourtant pleine de différences : ainsi se présente la Foire gastronomique de Dijon, édition 2025, qui aura lieu du 1er au 11 novembre.

C'est dans le hall principal du parc des expositions de Dijon que l'équipe organisatrice de la prochaine Foire gastronomique (Dijon Bourgogne Events) avait choisi d'inviter la presse, le 1er octobre, afin de présenter l'édition 2025 de ce grand rendez-vous populaire. Se retrouver dans cet immense espace pour l'instant vide demandait un petit effort d'imagination : dans trois semaines régneront ici le bruit de la foule, les odeurs aptes à attirer les gourmets, la musique, le spectacle, bref, tout ce qui fait la Foire de Dijon ! Le programme des festivités, qui s'étalera du 1er au 11 novembre présente, comme chaque année, un subtil dosage entre traditions et nouveautés. Comme dit l'adage : à la Foire de Dijon, il faut tout changer pour que tout reste pareil. En fait, c'est à la fois vrai et faux : l'évènement, qui attire bien au-delà des frontières de la ville et même de la Côte-d'Or, apportera quelques nouveautés détaillées lors de cette conférence de presse en présence de Danielle Juban, présidente de Dijon Bourgogne Events.

La cuisine remise au centre

Au chapitre des rendez-vous inédits, les visiteurs pourront découvrir un nouvel espace d'animation sur la mezzanine beauté et bien-être : ateliers, défilés et animations rythmeront les journées dans une bulle conviviale, ponctuée, de conseils make-up et coiffure, gestes de relaxation et initiation massage. La scène dédiée aux animations culinaires (Complètement Toquée), jusqu'alors un peu à l'écart, va se trouver repositionnée en plein cœur de la foire. On pourra aussi s'inscrire et participer au nouveau concours Toque Foire qui réunira amateurs passionnés, jeunes talents et chefs confirmés autour d'un défi inédit : sublimer les produits de notre terroir avec audace et créativité. Cette édition fera aussi une large place aux enfants avec son espace P'tits chefs pour les 3-12 ans, riches en activités variées. Côté cuisine, qui reste tout de même la raison d'être de cet événement, on trouvera pêle-mêle un concours jeunes espoirs, un atelier avec personnes handicapées, le moment féminin, et la journée de l'amicale des cuisiniers de Côte-d'Or. La dimension internationale de la foire n'est pas négligée, elle se trouvera même démultipliée puisqu'au lieu d'un seul pays ou d'une seule région invités quatre destinations seront représentées :

- un village latino-américain ;
- l'Italie, avec 30 exposants ;
- le Vietnam ;
- le Canada.

La Ferme de Côte-d'Or au rendez-vous

Des nems au sirop d'érable, en passant par les pâtes, chacun devrait y trouver son bonheur. Concernant des produits plus régionaux, la foire proposera un village des bières locales avec une dizaine de brasseries présentes. Si l'incontournable Table de Lucullus sera encore présente, vous pourrez tenter de remporter des cadeaux en estimant la valeur de ce qui y sera présenté. Une sorte de Juste Prix gourmand !

Enfin, sachez que l'agriculture sera bien présente à travers la Ferme Côte-d'Or, du 6 au 9 novembre : en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, la Ferme miniature de la Foire mettra à l'honneur les agriculteurs et les filières locales sur 1 400 m². Près de 50 animaux, 40 races et toutes les productions du département seront réunies. Autant de raisons pour lesquelles, comme le soulignait la maire de Dijon, Nathalie Koenders *« la foire n'est jamais tout à fait la même et jamais totalement une autre. C'est un peu de chaleur avant de basculer dans l'hiver… »*

Berty Robert

foirededijon.com



// SALON

71

Les vins bios du mâconnais s'exposent

La 20e édition du salon des Racines et des Verres aura lieu début novembre en Saône-et-Loire.

Longtemps dans l'ombre de leurs voisins plus prestigieux, les vins du Mâconnais reviennent aujourd'hui en force dans les rayons, les caves et les verres. À cheval entre tradition et renouveau, ils séduisent un public de plus en plus large, à la recherche de cuvées sincères, accessibles, et ancrées dans leur terroir. Porte étendard de ce renouveau, le salon des Racines et des Verres revient du 1er au 3 novembre et célèbre cette année sa 20e édition. Il se tiendra au château d'Hurigny (87 rue des Verchères, à Hurigny) au nord-ouest de Mâcon. Organisé par l'Association des Artisans Vignerons de Bourgogne du Sud, il réunira 28 domaines tous engagés en bio, biodynamie, ou en conversion. Parmi eux, un nouveau venu fait son entrée cette année : le Domaine Gauthier Rémaque. Pendant trois jours, les visiteurs pourront déguster des vins vivants et singuliers, rencontrer les vignerons et découvrir leurs pratiques. Outre les dégustations de vins, le salon proposera plusieurs stands de restauration. Cette 20e édition promet aussi de belles découvertes gustatives, avec la présence de cinq domaines invités venus d'autres régions : le Champagne Fleury, le Domaine Lapilli (Auvergne), le Domaine de la Bonne Tonne (Beaujolais), le Domaine Robin Carrette (Loire) et la brasserie iséroise La Marmotte Masquée. En parallèle, un stand de bijoux artisanaux complétera le parcours pour les curieux en quête d'un souvenir local ou d'une création originale. Le salon se tiendra samedi 1er novembre de 14 heures à 19 heures, dimanche 2 novembre de 10 heures à 18 heures et lundi 3 novembre de 10 heures à 16 heures (journée exclusivement réservée aux professionnels). Tarif : 8 euros avec verre offert à l'entrée.

Communiqué



Un salon qui offre la particularité de rassembler une majorité de domaines travaillant en bio, biodynamie ou en conversion.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Samedi 11 octobre

// Fête de la truffe et des papilles à Is-sur-Tille

La fête de la truffe et des papilles fête cette année sa vingtième édition. Organisée par l'Office de tourisme des vallées de la Tille et de l'Ignon, cette journée gourmande et festive met à l'honneur la truffe de Bourgogne, produit emblématique du terroir, par le biais de dégustations, de démonstrations et d'animations. Au programme : le traditionnel marché aux truffes fraîches, à 10 heures. Démonstrations de cavage (avec un chien truffier), intronisations par la Confrérie de la Truffe de Bourgogne en costumes, marché de producteurs locaux et animations diverses rythmeront la journée. Nouveauté 2025 : une exposition sur le thème de la truffe et de l'automne proposée par les enfants du centre de loisirs d'Is-sur-Tille, ainsi qu'une webradio « C'est quoi la truffe ? », et de nombreuses autres animations pour toute la famille.

Renseignements : 03 80 95 24 03 covati.tourisme@covati.fr

• Dimanche 12 octobre

// Grande vente de légumes d'hiver

Comme tous les ans, la famille Gagnepain de Bessey-la-Cour organise sa vente de légumes d'hiver. Elle se tiendra à la ferme de 10 heures à 17 heures. Huit variétés de pommes de terre seront proposées : Charlotte, Marabelle, Camélia, Liberta, Alouette, Artémis, Taisiya, Désirée. On trouvera aussi des oignons, des échalions, des carottes, des potimarrons et des potirons. Les pris sont identiques à ceux de l'an dernier. Un accueil autour d'une boisson et d'un gâteau sera proposé.

Renseignements : 06 89 93 45 67

• Jeudi 16 octobre

// Wine woman show au château de Saint-Aubin

Venez découvrir « In Vino Fabulas », un « Wine Woman Show » porté par la comédienne Sophie Jammet, accompagnée par Boris Guilloteau, auteur de la bande dessinée « Un grand Bourgogne oublié » qui dessinera en live sur grand écran, le vin et la Bourgogne des Climats. Une immersion, de 19 heures à 21 heures, dans le vin par la poésie et le théâtre, par la dégustation de vins et d'amuse-bouche, sublimée par l'expérience visuelle de voir des dessins se créer en direct sous les hautes arches contemporaines de la cuverie du château de Saint-Aubin, 3, rue des Lavières.

Réservations en ligne sur www.beaune-tourisme.fr

• Du 16 au 19 octobre

// Vignobles en scène

Inspiré des Journées européennes du Patrimoine, Vignobles en scène est le grand rendez-vous annuel de l'œnotourisme en France. Chaque 3e week-end d'octobre, les destinations labellisées Vignobles & Découvertes vous proposent un programme riche, pour vivre le vignoble autrement, plus accessible, plus vivant, plus festif. Au programme : théâtre, expositions, projections de films, balades dans les vignes, rencontres avec des vignerons...

Renseignements sur www.lacotedorjadore

• 18 et 19 octobre

// Monuments jeux d'enfants

À l'occasion de Monument jeu d'enfant, 58 monuments nationaux se transforment en terrains d'aventure pour les plus jeunes. Le temps d'un week-end, l'histoire devient vivante, ludique et sensorielle à travers une programmation spécialement pensée pour les enfants. En Côte-d'Or, le château de Bussy-Rabutin sera impliqué avec le jeu de piste « Sirènes et Cie ». Des grotesques aux sirènes de l'exposition « Le chant des Ondes » en passant par le Phénix, découvrez les monstres hybrides qui peuplent le château grâce à un jeu de piste en continu. À partir de 7 ans | Durée : 1 heure.

Réservations obligatoires, places limitées à 10 participants par session. Renseignements et réservation sur www.chateau-bussy-rabutin.fr

Nièvre

• 25 et 26 octobre

// Salon de la basse cour et de la biodiversité

Le Salon de la basse cour et de la biodiversité aura lieu dans le centre expo Agora Nevers, les 25 et 26 octobre pour le public, avec une ouverture de 9 h à 21 h le samedi et de 9 h à 12 h le dimanche. Le concours aura lieu le 24 (réservé aux professionnels) avec une remise des prix le 26 dans l'après-midi.

Tarifs et renseignements : 06 83 62 19 85

+ D'INFOS

Participez à la

COUPE DE FRANCE 2025
Farming Simulator

EN SAVOIR PLUS
CDFFS.FR

pour les élèves de
+ de 16 ans inscrits dans
l'enseignement agricole

COUPE DE FRANCE Farming Simulator DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE 2025

BY fnsea

-PHASE-
QUALIFICATIVE

DU 23 AOÛT
AU 12 OCT.
2025

UNIQUEMENT
EN LIGNE

-FINALE-
EN LIVE

SAMEDI
8 NOV.
2025

PÔLE DE LANAUD,
BOISSEUL 87

MA NATURE MON FUTUR L'AGRICULTURE
WWW.FNSEA.FR

© 2025 GIANTS Software GmbH. Farming Simulator, GIANTS Software and its logos are trademarks or registered trademarks of GIANTS Software GmbH. All rights reserved. All other names, trademarks and logos are property of their respective owners.